

Economie & Humanisme

Numéro 361 • Revue trimestrielle • juin 2002



dossier

INTÉGRATION SOCIALE : DES PASSERELLES POUR L'EMPLOI

■ Les discriminations ethniques

■ Solidarité régionale et création d'entreprises

■ Asie-Europe, l'urgence de la rencontre

Economie & Humanisme

Rigueur d'analyse et engagement éthique

revue trimestrielle fondée en 1942 par L.-J. Lebre

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet d'Economie & Humanisme se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes divers dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs de la société, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

*« L'observation du réel jointe au souci du bien humain donne la vraie culture »
(L.-J. Lebre)*

La revue **Economie & Humanisme** est éditée par l'association du même nom.

Elle propose quatre fois par an :

- **un dossier de 60 pages** axé sur une question forte concernant la vie économique et le développement des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : débats, le défi de vivre ensemble, démocratie et développement des territoires, monde pluriel et civilisation solidaire, documents ;
- **des chroniques** : économie aujourd'hui (Y. Crozet), éthique et raisons d'agir (H. Puel).

■ Conseil d'orientation 2002 :

Vincent Berthet (directeur), Joëlle Chenet, Jean Héritier,
Cyril Kretzschmar, Nathalie Lauriac, Hélène Poinboeuf, Hugues Puel,
Claude Royon (rédacteur), Catherine Souissi, David Vallat.

■ Collaborateurs récents de la revue :

A. Bonnafous, A. Agarwal (†), D. Bourg, T. Brugvin, G. Buna,
J. Chaussade, D. Clerc, R. Delabie, D. Demoustier, M. Destot,
J.-F. Draperi, C. Emelianoff, H. de France, B. Gorez, J.-G. Henckel,
F. Héran, J.-C. Lavigne, A. Le Sann, B. Maresca, B. Maris, J.-P. Orfeuill,
B. O'Riordan, D. Simonet, B. Stasi, J. Theys, M. Wiel...

■ et les équipiers de l'association :

E. Baye, Ph. Blancher, M. Bernard, L. Chambolle, G. Decourt,
G. Fournier, M. Fragnon, P. de Gaulmyn, N. Guirao, F. Harbouche,
J. Héritier, C. Kretzschmar, N. Lauriac, S. Marques, M.-A. Michiels,
B. Nguyen, H. Puel, D. Rivière, B. Sahraoui.

ABONNEMENT 2002
1 an - 4 numéros

FRANCE : 44 €

CEE : 50 €

HORS CEE : 49 €

ETUDIANT : Demi-Tarif

Règlement à l'ordre de :

**Economie &
Humanisme**

**14, rue Antoine Dumont
69372 LYON CEDEX 08**

Tél. : 04.72.71.66.66

Fax : 04.78.69.86.96

courriel : ehlyon@

economie-humanisme.org

site web : http://www.

economie-humanisme.org

Photo de couverture :

*« Atelier CHR5 Sargé-lès-Le Mans »
Alain PINOGES - Agence CIRIC*

Revue publiée avec le concours du Centre National du Livre

Éditorial

NOUVELLE DONNE

par Gérard Sarazin

Pourquoi, lors du premier tour des élections présidentielles, cette désaffection du politique, cette résurgence des idéologies xénophobes et réactionnaires ? D'où vient que cette montée de l'extrémisme soit perçue comme une surprise ? Comment y faire face ? Qu'en tirons-nous, aujourd'hui, pour Economie & Humanisme ? Les questions ne manquent pas ; elles nous bousculent parce que nous sentons bien que, dans tout cela, le questionnement sur l'humanisme et le développement solidaire est ici et maintenant engagé.

Pourquoi ? Constatons d'abord que les analyses par catégories socio-professionnelles, ou socio-économiques, que les décryptages des jeux politiques et des systèmes institutionnels, que les réactions aux affaires et au scandale des amnisties n'expliquent, malgré leur pertinence, que faiblement les comportements électoraux. Qu'y a-t-il de commun entre un jeune sans diplôme, sans argent, sans espoir, un ouvrier ancien militant communiste, un rural qui a peur de la ville, un petit artisan ou commerçant poujadiste, un cadre qui s'encanaille et un réel fasciste ? Pourtant ils se sont retrouvés dans leur vote, car ce vote est d'abord le résultat de la peur.

Exacerbée par les attentats du 11 septembre et la crise au Proche-Orient, entretenue par le débat sécuritaire, la peur s'est répandue d'autant plus facilement que ne s'est pas engagé un vrai débat politique à son sujet. Au contraire, l'ambiguïté des discours sur la mondialisation et l'absence d'une volonté claire de stratégie européenne l'ont exacerbée. « On n'y comprend rien, on n'y peut rien, on est tout seul... Le mal vient de l'autre, restons entre nous et les choses iront mieux... ».

D'où vient alors que ne soient même pas entendus les bruits de cette peur ? Nous sommes en train de changer de société, mais nous n'osons pas nous l'avouer. Nous utilisons encore les outils d'observation et d'analyse mis au point pour une société qui se désagrège et nous n'avons pas encore construit les nouveaux, puisque nous ne savons pas ce qu'elle sera. Prenons comme exemple le changement du mode de production qui s'accélère sous nos yeux. Le capitalisme ancien transformait les populations en force de travail qui, donc, s'organisaient pour résister, négocier et limiter l'exploitation. Le capitalisme nouveau n'a pas seulement mondialisé son espace, il a aussi complètement modifié son organisation technique, ce qui modifie profondément les rapports entre l'individuel et le collectif. Ainsi, là où l'organisation syndicale avait trouvé sa place, il s'agit aujourd'hui d'inventer de nouvelles formes de résistance, de protection et d'action.

Sachant que la croissance est socialement coûteuse, que les formes anciennes du capitalisme perdurent dans beaucoup d'endroits, dans le même temps que les discours les plus étranges sur ce que certains ont appelé « la fin du travail », comment s'étonner du désarroi et de la confusion ? A défaut de repères ou de discours constructifs, de lieux ou d'organisations où se faire entendre et construire, c'est le repli vers le communautarisme qui se développe, c'est le fantasme de l'extrême qui recueille les votes. Car, dans un monde de plus en plus complexe, celui qui se permet de simplifier les problèmes jusqu'à la caricature rassure et attire. Par contre, le politique est impuissant, même s'il est conscient, car il ne sait

(suite en page 4)

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

<i>Gérard Sarazin</i>	Nouvelle donne	1
-----------------------	-----------------------------	---



DOSSIER

INTÉGRATION SOCIALE : DES PASSERELLES POUR L'EMPLOI

OUVERTURE

<i>Vincent Bertbet</i>	Consolider les passerelles de l'emploi	6
<i>Économie & Humanisme</i>	Les dispositifs d'insertion par l'économique	8
<i>Denis Clerc</i>	Plein emploi et exclusion	9
<i>Bethy Nguyen</i>	Face au déficit de travail et de confiance en soi	14
<i>Marie-Gabrielle Jeannette</i>	L'espace d'une rupture	15

1 - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, QUELLE ORIENTATION, QUEL PROJET ?

*L'aide à l'intégration sociale basée sur un travail productif met ses responsables au défi.
Elle a besoin de structures... mais les bouscule sans cesse.*

<i>Bernard Eme</i>	Trente ans d'insertion par le travail : quel projet ? Quelle identité ?	18
<i>Claude Alphanbéry</i>	Le conseil national de l'insertion par l'activité économique	22
<i>Sophie Ebermeyer</i>	Chantiers d'insertion : quelles activités pour quels publics ?	25
<i>Jacques Dughera</i>	Une dimension européenne en souffrance	26
<i>Nadine Dubruc</i>	Dirigeants de structures d'insertion, un profil atypique ?	30
<i>Serge Paugam</i>	Face aux publics les plus marginalisés, quelles réponses de l'IAE ? <i>entretien</i>	32
<i>Vincent Bertbet</i>	« Seulement des portugaises, SVP ! »	37
<i>Philippe Bonnefond</i>	Relancer une dynamique de développement personnel	38
<i>Jean-Pierre Willems</i>	Les nouvelles frontières du droit	40
<i>Cyril Kretschmar</i>	RMI et travail, des espaces non clos...	42

2 - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, UNE QUESTION À LA SOCIÉTÉ

*Si performant soit-il, le mouvement de l'insertion par l'économique reste avant tout un symbole.
Il interpelle les comportements collectifs et individuels.*

<i>Vincent Bertbet</i>	Entreprises : poursuivre les ouvertures récentes	46
<i>Vincent Bertbet</i>	Et la responsabilité des employeurs publics ?	48

<i>Vincent Fuchs</i>	Muscler le partenariat local	51
<i>ADAI 69</i>	Professionaliser des salariés des Associations Intermédiaires	54
<i>Youri Suarez</i>	Un risque d'enfermement	56
<i>Hubert Belz et Christian Proust</i>	IAE et élus des collectivités locales, entretien	57
<i>Christian Lazare</i>	Le PLIE de Belfort	61
<i>Claude Alphanbéry, Bernard Seillier, Alain Simon</i>	Accompagnement, impulsion, contrôle ? L'État aléatoire, table ronde	62
<i>Vincent Berthet</i>	Une dynamique appelée à durer	68



CHRONIQUES

L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

<i>Yves Crozet</i>	Populisme et croissance économique	72
<i>Hugues Puel</i>	ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR	
	Humaniser la mondialisation	76



DÉBATS

<i>Michel Beaud</i>	L'engrenage fatal	80
---------------------	--------------------------------	----



RUBRIQUES

LE DÉFI DE VIVRE ENSEMBLE

<i>Rachid Benattig</i>	Les discriminations ethniques	84
	DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
<i>Annie Daugas-Sinda</i>	Solidarité régionale et création d'entreprises	88
	MONDE PLURIEL ET CIVILISATION SOLIDAIRE	
<i>Éric Baye</i>	L'urgence de la rencontre	92



DOCUMENTS

LE LIVRE DU TRIMESTRE

Jean-Baptiste de Foucauld

	Les 3 cultures du développement humain	98
	PARUTIONS RÉCENTES « voir » « lire »	99

Pour les abonnés de la revue, la Lettre d'information (n° 32, juin 2002)
de l'association Economie & Humanisme est jointe à cet envoi.

pas comment oser dire qu'il ne sait pas et qu'il faut donc construire ensemble. Son existence est encore liée à une image d'efficacité et à des propositions concrètes et à court terme.

Faire face consiste donc d'abord à retrouver et à revaloriser l'écoute, la parole, la reconnaissance, le respect de l'autre. Il ne s'agit pas de donner des leçons de morale ou d'instruction civique mais plutôt d'apprendre à porter un regard critique sur la télévision, sur l'image publicitaire. Il ne s'agit pas de rentrer dans les débats des spécialistes du droit constitutionnel, mais de lier directement les droits des individus et des groupes à l'exercice de la responsabilité. Il ne s'agit pas de mettre droits et devoirs sur les plateaux de la balance, mais de construire une culture du contrat. Modestie et vigilance sont nécessaires pour détecter et laisser se développer les nouvelles formes d'organisation de la société qui se construit. Et c'est pourquoi il est tellement important de renouveler l'approche de la jeunesse et de son avenir.

Qu'en tirons-nous, aujourd'hui, pour Economie & Humanisme ?

Tout en respectant les rôles respectifs des organisations politiques et du secteur associatif, force est de reconnaître que notre vocation à la construction d'une économie humaine nous impose de concourir à la réhabilitation du politique. Que signifieraient le défi de vivre ensemble, le développement durable des territoires, la rencontre des civilisations, sans une organisation politique légitime et crédible ? Il nous faut donc, dans nos programmes d'action, interpellier, plus sans doute que nous ne le faisons traditionnellement, les organisations politiques et dialoguer avec elles.

Nous vivons aussi ce que vivent les associations : on n'adhère plus aujourd'hui à un mouvement, à une institution comme on adhérait à une idéologie ; on participe à une action qui motive, à condition qu'elle ait un sens lisible et un caractère chaleureux et festif. Le 1er mai 2002 a vu les jeunes dans les manifestations parce qu'il y avait, à leurs

yeux, un message clair à exprimer à un moment donné. Il nous faut donc créer les actions, les lieux, les moments qui permettent ces rassemblements.

Notre programme d'action, de sensibilisation et de formation sur la mondialisation doit être multiplié et rendu encore plus performant. Il nous faut tenter d'aller au-delà des fantasmes, d'analyser les aspects positifs et négatifs de ce phénomène, ambigu comme toute réalité humaine, mais qui doit être abordé avec sérénité et réalisme. Notre engagement dans la lutte contre toutes les formes de discriminations devrait lui aussi être développé.

La situation à laquelle nous sommes confrontés nous incite aussi à mieux affirmer ce qui, pour nous, est intolérable, que nous refusons, et ce que nous combattons. En donnant pour thème à notre session d'été : « Lutter contre les pauvretés, l'économie s'oppose-t-elle en développement humain ? », nous affirmons que l'accroissement des inégalités, quelles qu'elles soient, n'est pas supportable, que nous refusons les alibis « économistes » qui masquent le maintien des privilèges. C'est à ce travail de clarification que nous vous invitons les 6 et 7 septembre.

Enfin la coopération avec un large partenariat est devenue indispensable. C'est en unissant les efforts, en trouvant des collaborations et en multipliant les échanges, tant européens qu'internationaux, que nous pourrons lutter contre le désarroi que crée la complexité croissante du monde. Le large partenariat mobilisé pour la session d'été doit permettre de faire progresser des prises de conscience et des pratiques de rupture ou d'inventivité dans le domaine de l'économie.

Il appartient à ceux qui croient en la possibilité de l'humain et le respectent de dire et de manifester cet espoir.

Gérard Sarazin
*Président de l'Association
Economie & Humanisme*

dossier



INTÉGRATION SOCIALE :

DES PASSERELLES POUR L'EMPLOI

Ouverture

Page 6

1

**L'insertion par l'activité
économique, quelle orientation,
quel projet ?**

Page 17

2

**L'insertion par l'activité
économique, une question
à la société**

Page 45

**Ont apporté
un concours à la
réalisation de ce dossier :**

Jean-Philippe Delerue
(Sud-Ardèche Insertion)

Martine Léoutre
(Amicale du Nid)

Paul Loubet
(Économie & Humanisme)

Monique Perret
(IRUP)

Didier Piard
(FNARS)

Anne Poulain
(FNARS)

CONSOLIDER LES PASSERELLES DE L'EMPLOI

par Vincent Berthet *

La France, et l'Europe, peuvent financer l'entretien de leurs pauvres. Elles peuvent continuer à décider que le travail est un privilège. Et pourtant, ni les personnes ni la société ne se construisent sans reconnaître à tous une place dans l'échange collectif, dont le travail est, sans doute pour longtemps encore, une composante essentielle (1). Le pain reçu n'est pas le pain gagné. Partout surgit ce même appel : l'apartheid tranquille qui s'instaure entre les citoyens de la société mondialisée et ceux qui seraient assignés à vivre d'une solidarité nationale, matériellement nanti mais sans prise sur les pauvretés d'être, n'est qu'une parodie d'humanité.

Maraîchage collectif, métiers du bâtiment et de la propreté, ménage à domicile, restauration... C'est dans cette problématique de la dignité de tous et de l'entretien des liens sociaux que s'enracinent, avec une grande inventivité, les actions et les Structures créées pour l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Economie & Humanisme s'y est intéressée (et attachée, pourquoi le nier ?) depuis de nombreuses années. Leurs réussites, leurs limites et leurs échecs, leur obstination à durer, « parce que l'insertion n'existe pas en kit », malgré des moyens financiers précaires, leur volonté, malheureusement non permanente, de prendre une place dans un mouvement de changement social plus large... méritent une grande attention (2). Cette appellation d'IAE, en particulier dans le dossier qui s'ouvre ici, doit être comprise comme toute forme d'accompagnement vers l'intégration sociale basée sur une activité productive et comprenant une composante de formation-qualification, et non seulement comme ce qui correspond strictement aux types de structures désignées comme d'« IAE » par la loi française. C'est de promotion et de développement humains qu'il s'agit, dans ces structures qui sont autant de cas d'éthique économique appliquée.

Cette publication est élaborée et diffusée avec cinq partenaires divers (3), tous concernés par la promotion du droit à l'emploi comme vecteur d'intégration sociale. Elle est destinée à être un outil de réflexion critique, de prise de recul, de mise en débat, au sujet des finalités et pratiques d'IAE, pour les acteurs et les partenaires directs de ces structures et pour un public plus large intéressé par la lutte contre l'exclusion, la place du travail dans les sociétés européennes, les politiques de l'emploi. D'où une mise en relief des interpellations adressées par l'IAE à la société et notamment à ses rouages économiques et politiques : questions aux politiques européennes, nationales, territoriales de l'emploi, questions aux fonctionnements entrepreneuriaux (secteur public compris), et au monde du travail en général, sur leurs capacités d'intégration dans la société (4)...

* Directeur de la revue *Economie & Humanisme*

(1) La montée du chômage depuis les années 1975 reflète l'attrait pour le travail plus encore que la crise économique. Le travail a été en quelque sorte victime de son succès. Sur la situation de l'emploi lire l'article de **Denis Clerc**.

(2) Voir les articles de la première partie du dossier.

(3) Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale (FNARS), Sud-Ardèche-Insertion, Institut Régional Universitaire Polytechnique (IRUP), Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Territoire-de-Belfort, Fédération des Associations Intermédiaires du Rhône (ADAI 69).

(4) Cf. la deuxième partie du dossier.



COMBIEN D'EMPLOIS ?

DÉFINITION	Entreprises d'insertion	Entreprises d'intérim d'insertion	Associations intermédiaires	Régies de quartier	Chantiers / Écoles et chantiers d'insertion	Associations FNARS (5)	Associations diverses dont GEIQ (6)	TOTAL
Nombre de structures	947	274	950	130	1 530	600	180 (GEIQ=79)	3 961
Nombre de salariés	12 440 <i>salariés en flux annuel</i>	49 300 <i>salariés en missions pour 12,9 millions d'heures de travail</i>	181 860 <i>personnes mises à disposition pour 30,8 millions d'heures</i>	7 200	21 600	12 000	2 613 <i>dans GEIQ</i>	260 000 à 287 000
Equivalent temps plein	6 400	6 770 <i>ETP à 35 heures</i>	17 100 <i>ETP à 35 heures</i>	3500	10 000	3 500		46 500 <i>environ</i>

Sources : CNIAE, 2001, d'après données Ministères du Travail (DGEFP, DARES) et réseaux de SIAE (7).

À propos de l'emploi, la « logique ATD-Quart monde », affirmant que la qualité d'une démocratie se mesure à l'aune des droits qu'elle reconnaît concrètement pour les plus pauvres, s'applique avec force. Les structures de l'IAE - et ceux qui, sans être très valorisés par l'opinion publique et par leurs « partenaires » économiques ou administratifs, les font vivre - sont des postes avancés d'une lutte contre un facteur d'exclusion parmi les plus redoutables. La réussite, ou l'échec, de cette lutte concerne tôt ou tard l'ensemble des citoyens. Il est regrettable que la majorité, et surtout les mieux armés dans la bataille de l'emploi, n'en aient conscience que lorsque la menace du chômage se rapproche d'eux-mêmes ou de leur famille.

Le contexte de relative détente sur le marché du travail des années 2000 doit permettre un progrès dans l'intégration de tous dans et par l'emploi, ce qui suggère bien sûr un encouragement aux structures de l'IAE. Le courant politique arrivant au pouvoir en mai-juin 2002 en France en est-il si convaincu ?

Vincent Berthet

(5) Atelier de Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et AAVA, ex CAVA, Action d'Adaptation à la Vie Active. Les associations de la FNARS comptent en outre 60 AI et 50 EI-ETTI.

(6) Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, associations d'utilité sociale conventionnées, associations « secteur mixte » conventionnées.

(7) Voir aussi, Ministère de l'emploi et de la solidarité, *L'insertion par l'activité économique. Guide pratique*, La Documentation française, Paris, 2002, réédition.

LES DISPOSITIFS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

Régies de quartier

Associations regroupant des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des habitants d'un quartier. Activités, et donc emplois, pour l'entretien de l'habitat et des espaces verts, la réhabilitation de logements, le nettoyage, la réparation-maintenance, mais aussi l'animation.

CNLRO,
47 rue Sedaine,
75011 Paris
Tél. : 01 48 05 67 58

Entreprises d'Insertion (EI)

Entreprises, sous forme de SA, SARL ou SCOP, ou association, permettant de préparer à des emplois de droit commun des personnes ayant connu des échecs répétés, et en situation précaire. Production de biens et services marchands (second œuvre bâtiment, restauration, construction-bois...).

CNEI,
18-20 rue Claude Tillier,
75012 Paris
Tél. : 01 53 27 34 80

Associations intermédiaires (AI)

Associations pour la mise à disposition à titre onéreux de personnes rencontrant des difficultés d'insertion, auprès de particuliers, collectivités locales, associations, entreprises : aide à domicile, entretien de jardins, travaux occasionnels chez commerçants... Missions de courte durée (en moyenne 115 h par trimestre).

COORACE,
17 rue Froment,
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 70 50

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Entreprises assimilables à des entreprises de travail temporaire. Embauche temporaire des personnes qui en raison de difficultés multiples ne pourraient être recrutées par les entreprises d'intérim ordinaire. Secteurs d'intervention les plus divers.

Contact : **CNEI - COORACE**

Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Groupements d'employeurs : exploitations agricoles ou entreprises de production (BTP) ou de services (propreté...), embauchant des demandeurs d'emploi avec mises à disposition successives auprès des entreprises adhérentes.

CNCE-GEIQ (Comité National
de Coordination et d'évaluation),
3 et 5 rue Lespagnol, 75020 Paris
Tél. : 01 44 93 09 00

Ateliers d'Adaptation à la Vie Active

Ateliers créés par des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), pour aider à s'inscrire dans une logique de requalification des personnes très dé-socialisées. Productions diverses : menuiserie, confection, laverie...

FNARS,
76 rue du Fbg Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 82 00

Chantiers d'insertion (et chantiers éducatifs)

Cette appellation recouvre des initiatives locales, souvent à l'initiative des Conseils Généraux et des communes. Démarche socio-formative dans le cadre du chantier, qui consiste souvent à mettre en valeur un patrimoine collectif naturel ou bâti. Les chantiers éducatifs concernent des jeunes de 14 à 26 ans.

**Association nationale
des chantiers d'insertion,**
BP 226, 91007 Evry
Tél. : 01 69 24 57 70

**Comité de liaison des associations
de prévention spécialisée,**
562 avenue du Grand Ariétaz,
73000 Chambéry
Tél. : 04 79 96 27 30

Structures mixtes

Activités de production permanentes, à finalité sociale, dont le financement est assuré à un niveau maximal de 30 % par leurs ventes les « Jardins de Cocagne » en font partie.

Contact : **FNARS ou Réseau Cocagne**
9 chemin des Verjoulots, 25000 Besançon
Tél. : 03 81 21 21 10

PLEIN EMPLOI ET EXCLUSION

*Par Denis Clerc **

En France, dans les années qui viennent, ce n'est plus l'emploi qui posera problème, mais l'exclusion.

Le retour au plein emploi apparaît fort probable, mais un plein emploi qui risque fort – si rien n'est fait pour empêcher qu'il en soit ainsi – de s'accompagner d'une mise à l'écart de tous ceux que le marché du travail tend à rejeter. Le défi des années à venir ne sera donc plus économique, mais social : comment réouvrir l'accès à l'emploi à ceux auxquels le marché le refuse ?

Un quart de siècle de chômage de masse a rendu les gens méfiants : ils ne croient plus aux promesses concernant le retour au plein emploi. Pis, la religion de beaucoup est faite : ils sont persuadés que la société française est incapable de créer assez d'emplois pour en finir avec le chômage de masse. Même si les discours sur « la fin du travail », sur la diminution inéluctable des emplois sous la pression de la mondialisation ou du changement technique, se font aujourd'hui plus rares, ils restent dominants dans l'imaginaire de la majorité des citoyens, traumatisés par les « affaires » Moulinex, Marks & Spencer ou Danone. Or ces discours, en se focalisant sur des exemples locaux, bien réels hélas, font fi de la réalité d'ensemble : au cours des cinq dernières années, le nombre d'emplois a augmenté de deux millions en France.

L'emploi a de l'avenir...

Certes, rétorquent beaucoup, mais il s'est agi d'emplois précaires, de mauvaise qualité. Pas du tout : les emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée) ne représentent qu'un cinquième du total des créations d'emplois, les autres étant composés d'emplois à durée indéterminée. Quant aux emplois à temps partiel, si leur proportion n'a pas changé dans l'ensemble de l'emploi (de l'ordre de 16 %), la part de ceux d'entre eux qui sont « subis », c'est-à-dire acceptés « faute de mieux », est passée de 40 à 30 %. L'emploi ne s'est pas seulement amélioré quantitativement, il s'est amélioré qualitativement.

Certes, mais c'est une amélioration qui ne durera pas, répondent les sceptiques. Elle ne durera pas d'abord parce qu'elle est due aux 35 heures et aux emplois jeunes, opérations qui ne se renouvelleront pas et qui ont épuisé leurs effets, ou presque. Elle ne durera pas, ensuite, parce qu'il s'agissait d'une période excep-

** Fondateur d'Alternatives Economiques, professeur à l'ENESAD (Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon), vice-président d'Economie & Humanisme*

tionnelle, marquée par une forte reprise économique qui, depuis courant 2001, est terminée : le plus probable est que, de nouveau, la société française connaisse la « croissance molle » du début des années quatre vingt dix, peu ou pas créatrice d'emplois. Cette fois, l'argument est plus sérieux, mais il n'est pas davantage recevable. D'abord parce que, sur les deux millions d'emplois supplémentaires, les 35 heures n'en représentent au mieux que 350.000 (ce qui n'est pas rien, mais demeure minoritaire) et les emplois jeunes à peine 50.000 (car les créations d'emplois jeunes ont été compensées par une diminution sensible des autres emplois aidés, comme les contrats emploi solidarité) : c'est bien l'économie marchande qui a créé l'essentiel des emplois, et pas les mesures publiques. Ensuite parce que, là où il fallait, au début de la décennie 1990, 2 à 2,5 points de croissance pour que des emplois marchands commencent à se créer, il n'en faut plus désormais que 1,5 : même une croissance « molle » permet de créer de l'emploi aujourd'hui (1), et tout laisse à penser que, dans les années à venir, l'économie française connaîtra un rythme de croissance supérieur à 2 %.

Toutefois, au fond, l'essentiel n'est pas là, mais dans les évolutions économiques et, surtout, démographiques et sociologiques de la France. Évolution économique, d'abord. En moins de 20 ans (1982 à 1999), 850.000 postes de travail ont disparu dans l'agriculture (trois sur cinq !) et 120.000 dans le commerce indépendant : au total, près d'un million d'emplois éliminés pour cause de « progrès » technique. On peut se demander si cela a été raisonnable, si l'on n'est pas allé trop loin dans cette voie d'une agriculture et d'un commerce « modernes », générateurs l'un et l'autre d'effets indésirables sur l'environnement et le mode de vie. Mais c'est un fait, qui a lourdement pesé dans l'accroissement du chômage de masse. Toutefois, ce qui est fait n'est plus à faire : même si l'emploi agricole continue de diminuer, l'ampleur ne sera plus la même. Évolution socio-démographique, ensuite : aujourd'hui, chaque génération qui entre sur le marché du travail comprend 650.000 personnes (seules 100.000 ne cherchent pas d'emploi), alors que chaque génération qui en sort comprend 500.000 personnes : non seulement les générations entrantes sont plus nombreuses que les générations sortantes (qui sont nées au début des années quarante), mais la partie féminine de ces générations se porte autant sur le marché du travail que la partie masculine, alors que, dans les années cinquante, ce n'était le cas que d'une femme sur deux. Or, chacun le sait, dans les trois à quatre ans qui viennent, la donne va beaucoup changer, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses de l'après-guerre. Cela posera des problèmes d'équilibre cotisants/retraités, mais allégera d'autant la pression sur le marché du travail : 650.000 personnes entrantes seront compensées par 650.000 personnes sortantes, voire davantage si persiste la tendance à cesser l'activité de plus en plus tôt (préretraite, dispense de recherche d'activité).

(1) Si, depuis un an, la courbe du chômage remonte, c'est principalement dû à la suppression du service militaire : 200.000 jeunes garçons se sont présentés sur le marché du travail au lieu d'effectuer leur service. En revanche, l'emploi a continué de progresser (+ 260.000 en 2001). Les réductions de cotisations sociales patronales pour les salaires du bas de l'échelle (jusqu'à 1,3 fois le SMIC, et même jusqu'à 1,8 fois le SMIC en cas de passage aux 35 heures) incitent davantage les employeurs à embaucher que ce n'était le cas précédemment.



Bref, dans les cinq années à venir, le besoin de création nette d'emplois pour absorber les suppressions d'emplois indépendants et le différentiel entre générations entrantes et générations sortantes va passer de 200.000 à ... 0. Voilà qui change tout : même une croissance faible ne favorisera plus la montée du chômage, et une croissance un peu plus soutenue – de l'ordre de 2,5 à 3 % – permettra de le réduire sensiblement. Jusqu'où ? Jusqu'au plein emploi, mais pas jusqu'à la disparition du chômage, hélas.

...mais également le chômage

L'affirmation peut paraître contradictoire. Il n'en est rien : « plein emploi » signifie que, dans les cinq à six années à venir, on peut espérer la création d'un million à un million et demi d'emplois, soit un taux de chômage de l'ordre de 4 % (contre 9 actuellement), et non de zéro. Car, dans une économie qui bouge, sans cesse des emplois sont supprimés, d'autres créés, tandis que certains quittent leur emploi pour tenter d'en trouver un meilleur, situé ailleurs ou dans une autre entreprise. Si, en moyenne, pour trouver un emploi qui vous convienne, il faut quatre mois, cela correspond à 4 % de taux de chômage. Si, pour tous ceux qui cherchent un emploi, cette moyenne était respectée, alors le chômage aurait disparu en tant que fléau social, et seul subsisterait un temps de recherche acceptable, celui nécessaire pour trouver le plus exactement possible chaussure à son pied, plutôt que de devoir prendre le premier emploi qui se présente, même insatisfaisant, par crainte que l'occasion ne se présente pas deux fois.

Cette vision « économiste » omet cependant deux choses. D'abord, une moyenne recouvre des situations très différentes : parmi ceux qui cherchent un emploi, certains trouvent en quelques jours, d'autres ne trouvent rien du tout, même en quelques mois. Certains ont les moyens d'attendre pour trouver quelque chose de mieux, d'autres ne le peuvent pas, et doivent se contenter de « mauvais boulots ». D'autres encore trouvent, mais ne peuvent accepter : trop loin, trop mal payé, trop déclassé. Bref, ce n'est pas parce que le marché du travail est « actif » et que les postes vacants existent que le chômage disparaît, ni même que le chômage de longue durée disparaît. Entre offre et demande, l'appariement ne se fait pas forcément.

Ensuite, le marché du travail est sélectif. Les employeurs préfèrent souvent attendre que prendre le risque d'embaucher une personne « qui ne fera pas l'affaire », parce qu'elle n'a pas assez d'expérience, qu'elle n'est pas assez qualifiée ou, simplement, qu'elle est depuis longtemps au chômage et que, en vertu de l'adage « pas de fumée sans feu », il s'agit là, à leurs yeux, d'un indice « d'inemployabilité ». Le terme est lâché : même si

l'inemployabilité en question est dans la tête de celui qui embauche davantage que dans la réalité de la personne qui cherche du travail, certains sont durablement écartés parce qu'ils ne possèdent pas les apparences du bon employé. Le marché du travail n'est pas composé d'un stock (de chômeurs) dans lequel les employeurs puiseraient, par ordre décroissant « d'employabilité » (à leurs yeux) : s'il en était ainsi, la détente du chômage réduirait en quelque sorte le handicap dont souffrent les personnes aujourd'hui marginalisées, faute de qualités supposées suffisamment attractives ou probantes. Certes, ce mécanisme joue en partie, si bien que la réduction du chômage devrait, progressivement, inciter les employeurs à se montrer moins sélectifs, à compenser certains handicaps (par exemple l'insuffisance d'expérience professionnelle) par un recours accru à la formation interne, voire à augmenter le niveau des salaires offerts pour attirer des candidats qui, aujourd'hui, délaissent certaines activités.

Mais, en réalité, les employeurs qui recrutent ont face à eux un marché du travail à la fois plus réduit – le bassin d'emploi – et plus vaste, puisque, au stock des chômeurs s'ajoute le flux des nouveaux entrants. Et l'employeur en question, espérant qu'un de ces nouveaux venus fera mieux l'affaire, peut très bien refuser d'embaucher une personne qui ne lui inspire pas confiance ou qui ne lui paraît pas convenir. Le temps joue en faveur de l'employeur et au détriment du chômeur : au détriment du chômeur parce que celui-ci perd progressivement son employabilité supposée au fur et à mesure que le chômage se prolonge – ou que seuls des petits boulots viennent le rompre –, au bénéfice de l'employeur parce que le flux des entrants se renouvelle sans cesse. Si bien que, au bout du compte, une partie des chômeurs finit par être déclassée, ou cantonnée dans des emplois précaires, mal payés, dont personne ne veut, et dont la précarité, loin de constituer pour celui qui les occupe un atout en augmentant son « capital humain » ou son expérience professionnelle, joue à son encontre en le classant comme instable ou inadapté aux postes offerts.

D'où le second oubli des économistes. Ceux-ci comptent comme chômeurs uniquement les personnes qui effectuent des recherches actives d'emploi. Mais, lorsque tout se dérobe, que personne ne veut de vous et que, plus votre privation d'emploi dure, moins vous avez d'atouts à faire valoir et plus vous offrez une image dévalorisée de vous-même, vient un moment où vous cessez de chercher à vouloir décrocher ce qui est devenu la lune, hors d'atteinte. Tous les travailleurs sociaux connaissent bien ce mécanisme fait de découragement et de révolte : le premier parce que vous accumulez les échecs, le second parce que vous êtes rejeté, sans que les qualités personnelles soient même considérées. L'écart entre le souhait et la réalité s'accroît ; la personne, tout en déclarant continuer à espérer – et parfois à chercher – met la barre à un niveau tel qu'aucune solution n'est plus possible. De fait, le demandeur d'emploi a quitté le marché



du travail réel ; il vit dans l'espoir d'un miracle qui ne se produira pas (sauf dans les films américains de catégorie C), mais qui lui permet de continuer à vivre tout en percevant un minimum social. L'exclusion – ou la désaffiliation, pour parler comme Robert Castel – prévaut.

Or, dans une société de plein emploi (au sens défini plus haut, c'est-à-dire avec un chômage de transition), ceux qui versent dans l'exclusion sont invisibles ou coupables : puisqu'il y a des postes pour tout le monde, s'ils n'en trouvent pas, c'est qu'ils ne sont bons à rien ou ont des prétentions excessives. Au mieux, ces supplétifs de l'emploi se voient proposer les emplois bouche-trous précaires dont personne ne veut ; au pire, ils sont relégués dans l'inemployabilité.

On le voit : l'économie du plein emploi risque fort de s'accompagner d'une sélectivité accrue et d'une mise hors jeu de tous ceux que, à tort ou à raison, les employeurs suspectent de ne pas être au niveau requis. Ce n'est cependant pas une certitude, car beaucoup dépend de l'attitude des pouvoirs publics, d'une part, des acteurs sociaux de l'autre. Les premiers ont le devoir de continuer, voire d'intensifier leurs investissements dans l'homme : formation, financement de lieux transitionnels permettant aux individus concernés de se reconstruire une identité professionnelle. Quant aux acteurs sociaux, il s'agit aussi bien de l'ensemble des structures d'insertion économique, dont la nécessité sera encore plus forte qu'aujourd'hui, que des employeurs eux-mêmes, qui doivent accepter l'idée de recruter sur la compétence plus que sur le diplôme, et qu'il faudra sans doute inciter financièrement à prendre le risque de l'embauche de personnes en parcours d'insertion. Ce qu'il faut bâtir, désormais, ce sont des « marchés transitionnels » de l'emploi, c'est-à-dire une série de structures emboîtées permettant à chaque personne de passer de l'une à l'autre au fur et à mesure de ses acquis professionnels et relationnels, et de se rapprocher ainsi du « vrai » marché du travail, celui où l'on peut envisager une carrière professionnelle. Alors seulement le plein emploi que l'on nous annonce ne sera pas un plein emploi sélectif, excluant les moins bien pourvus en expérience, diplôme ou relations.

Denis Clerc

DES ITINÉRAIRES CONTRASTÉS

Si les structures d'insertion par l'activité économique doivent être nécessairement très plurielles et évolutives dans les emplois et les formes d'accompagnement qu'elles proposent, c'est avant tout en fonction de l'extrême diversité des travailleurs qui y ont recours.

FACE AU DÉFICIT DE TRAVAIL ET DE CONFIANCE EN SOI

« Défis 07 » et « Défis 21 » (1) font partie de l'« ensemble d'insertion » Sud-Ardèche Insertion. Les deux structures ont pour vocation la mise à disposition de travailleurs dans les secteurs marchand et non marchand. Un service apprécié par Nathalie et par José en fonction de ce que sont leurs parcours personnels.

Nathalie, trois enfants, inscrite à l'ANPE depuis 1995, a bénéficié d'un congé parental de 4 ans. Elle a été radiée de l'ANPE en août 2001, pour non acceptation des emplois proposés (2). Suite à sa radiation, elle contacte Défis 07 « pour trouver du travail ». Après entretien entre Défis 07 et l'ANPE, celle-ci se rend compte que Nathalie est inscrite comme sans enfant et régularise sa situation en dix jours. Fin 2001, elle travaille ponctuellement via Défis 07 : plonge dans un restaurant, ménages chez un particulier, puis commence un CES en janvier 2002 dans la restauration, jusqu'en janvier 2003. A partir de septembre 2002, elle va débiter la préparation d'un BEP Sanitaire et Social par correspondance.

José, de son côté, est originaire de Bourg-Saint-Andéol où il a effectué quelques travaux (magasinier...), avant « de monter » dans la région parisienne de 1981 à 1995 : là, des périodes de travail alternent avec de longues périodes de chômage et de « galère » (3). En 1995 « il pète les boulons », et revient à Bourg, où il travaille en tant que saisonnier à la coopérative agricole, de 1996 à 2000 environ, entre des périodes de chômage. Après son inscription à Défis 07, il effectue des missions ponctuelles (4). Depuis juillet 2001, il est contractuel au service des espaces verts de la mairie de Bourg : des CDD renouvelés périodiquement.

Par eux deux, l'ETI est perçue comme une structure de recherche d'emploi se démarquant très nettement de l'ANPE, notamment par la personnalisation du contact. « A l'ANPE, on a l'impression d'être dans un supermarché au rayon fromages. Il faut un ticket pour passer. Les interlocuteurs changent et on n'a pas les mêmes informations », relève Nathalie.

La SIAE est vecteur de relations sociales et non seulement de recherche d'emploi ; un lieu où « l'on vient discuter ou chercher un renseignement même si on a un travail ». « A Défis, je tutoie le directeur. Je reviens pour dire bonjour... », précise José.

(1) Respectivement association intermédiaire, et entreprise de travail temporaire d'insertion.

(2) Toujours des plein-temps alors qu'elle souhaitait, au regard de sa situation familiale, travailler à temps partiel. Pendant ses périodes de chômage, elle a travaillé en intérim.

(3) Cuisinier dans des restaurants, puis pendant trois ans cuisinier dans une clinique.

(4) Croque-mort auprès de sociétés de pompes funèbres privées, jardinier auprès de particuliers, cuisinier dans un lycée, manoeuvre-maçon, « homme à tout faire » dans une maison de retraite...



La personnalisation du suivi et de l'accompagnement est fortement appréciée et joue un rôle moteur dans leur motivation. Défis 07 est particulièrement attentif : « ils savaient que je n'avais pas de permis... et leurs offres d'emploi tenaient compte de cette restriction », confie José. La régularisation rapide de la situation de Nathalie au regard de l'ANPE l'a non seulement surprise (« c'est pas tout le monde qui aurait fait ça ») mais lui a aussi permis de démêler l'écheveau d'une situation administrative et financière qui la réduisait à l'immobilisme et à la « galère » : le sentiment de ne plus être seule avec le fardeau du chômage est très fort.

C'est également avec les employeurs que des relations constructives ont pu se nouer. La médiation opérée entre la SIAE et les employeurs y est favorable : « On nous laisse les clés, on m'a payé le café, on a discuté cinq minutes ; c'est beaucoup moins froid », raconte Nathalie.

Quant au type d'emploi exercé, ils ne s'en sentent pas dévalorisés. Leur passage par Défis 21 et Défis 07 est perçu comme une étape utile, et une issue par rapport à leur situation antérieure : « il faut reconnaître qu'on a besoin d'aide. » « Quand on touche le RMI, on n'est pas plus bas que quelqu'un qui touche un salaire », estime Nathalie ; « Sans travail, on est énervé, on se sent diminué, poursuit José. « Je préfère gagner 6 000 F en train de balayer les rues, plutôt que 2 500 F avec le RMI à rien faire ».

Cette reconnaissance sociale est d'autant plus importante que le travail de José est visible : « les touristes prennent des photos des fleurs : je suis content, c'est agréable, ça encourage (5) ».

Le passage par cette structure est appréhendé comme un tremplin pouvant donner un nouvel élan. Rien n'est automatique, mais une certaine confiance est restaurée.

Betty Nguyen*

* *Chargée d'études à
Economie & Humanisme*

L'ESPACE D'UNE RUPTURE

Tout autres sont les parcours, et les attentes, de Nadia et Roxana, toutes deux employées par l'atelier Malesherbes à Lyon. Ce centre AAVA (6) appartient à l'Amicale du Nid, fondée en 1946 (7). Le public concerné provient d'horizons multiples : Europe Centrale, Orientale, Pays Baltes, Balkans, Afrique de l'Ouest.

La situation des deux jeunes filles est caractéristique du public de l'atelier : elles sont sans papiers, arrivées en France sous la contrainte (réseaux de prostitution, famille) ou en situation d'errance. L'une tente d'échapper à la prostitution, l'autre à la violence de son pays et à des contraintes familiales. L'atelier représente un véritable « cadeau du ciel » dans leur situation de

(5) La ville de Bourg-Saint-Andéol a reçu un prix pour l'entretien de ses jardins.

(6) Ex CAVA, Action d'Adaptation à la Vie Active.

(7) L'association s'occupe prioritairement de la réinsertion sociale et professionnelle des victimes de réseaux internationaux de prostitution, mais aussi de ceux qui connaissent des « galères diverses et variées ».

demandeuses d'asile, qui leur interdit toute activité professionnelle durant l'instruction du dossier. « L'Atelier nous permet d'être véritablement plongées dans le monde du travail : horaires, hiérarchie, tâches à réaliser, équipe, règles de vie ». Elles ressentent cette structure comme très souple : « elle tolère absentéismes et retards en fonction des problèmes de chacun ». Elle est reconnue pour ne pas mettre les stagiaires en situation d'échec, mais pour les inciter à la réintégration dans un cadre de vie structuré : « le travail qu'on fait ici est plus une manière de retourner à une vie sociale que professionnelle ». Les parcours des stagiaires sont singuliers, mais la démarche est commune : elle reste volontariste pour chacune, dans son désir de changement, dans sa soif de tourner la page par rapport au passé.

Le milieu de travail est ressenti comme neutre : « on n'est pas jugée, on se sent reconnue de tous, on oublie un peu ses problèmes ». Le vécu relationnel avec les autres stagiaires reste un peu délicat car l'atelier n'est pas considéré comme un lieu « occupationnel » où on vient parler de soi. Elles se sentent ainsi revalorisées : le travail, qu'il corresponde ou pas à leurs attentes, est apprécié par les responsabilités qui leur sont données dans la chaîne de production : « se faire confier des tâches est un moyen de retrouver confiance en soi, par le sentiment d'être capable... ». La structure a l'avantage de s'adapter aux différences et aux capacités de tous : « elle laisse la possibilité de travailler de manière autonome ou en groupe, assise derrière une machine ou en déplacement ». Un éducateur spécialisé est toujours présent dans l'atelier. Sa présence est perçue comme réconfortante dans les situations d'affrontement ou de crise entre des personnes qui se laissent submerger par leurs difficultés et explosent dans leur lieu de travail. Les relations avec les animateurs restent simples, car elles se limitent à de l'encadrement de travail et ne sont pas un suivi socio-éducatif et psychologique.

Force est de constater que, pour ces femmes, se retrouver dans cet atelier de travail est une manière de couper avec le milieu familial et « prostitutionnel », d'être sécurisées et de reprendre une certaine liberté dans leurs projets de vie. La possibilité de se former, d'apprendre la langue du pays d'accueil, d'apprendre à compter et à écrire des lettres... permet à ces femmes de se débrouiller et se responsabiliser dans la vie de tous les jours (payer ses factures, gérer un budget, démarcher dans le milieu institutionnel...).

Elles sont très humbles dans leur discours, admettent leur différence (faible qualification) et réalisent que, dans le contexte actuel de la précarité d'emploi, elles doivent s'armer de courage et surtout de volonté. Le fait de savoir qu'il existe dans leur vie une alternative à la prostitution et à leur milieu leur donne à nouveau cette envie de revivre dans la dignité.

Marie-Gabrielle Jeannette *

* *Chargée d'études à
Economie & Humanisme*

(6) Ex CAVA, Action
d'Adaptation à la Vie Active.

(7) L'association s'occupe
prioritairement de la réinsertion
sociale et professionnelle
des victimes de réseaux
internationaux de prostitution,
mais aussi de ceux
qui connaissent des « galères
diverses et variées ».

**L'INSERTION
PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE,
QUELLE ORIENTATION,
QUEL PROJET ?**

*L'aide à l'intégration
sociale basée sur un travail productif
met ses responsables au défi. Elle a besoin
de structures... mais les bouscule
sans cesse.*

Trente ans d'insertion par le travail **QUEL PROJET ? QUELLE IDENTITÉ ?**

*par Bernard Eme **

*Différents types d'organisations sociales d'insertion
par le travail (1) se sont créés et développés
en France depuis 1965-1970.*

*Elles dévoilent au cours des trente dernières années
la poursuite d'une multiplicité de logiques d'action.*

Cette tension entre la multiplication des finalités d'insertion et l'homogénéisation politico-administrative s'est traduite tout d'abord dans l'accentuation progressive constante du caractère entrepreneurial et économique de ces organisations au détriment de l'accent porté sur le travail concret des personnes accueillies. D'autre part, des systèmes administratifs locaux qui associent l'ensemble des acteurs concernés se sont mis en place, de manière de plus en plus sophistiquée, afin de réguler les fonctions respectives de ces entreprises sociales les unes par rapport aux autres, autour d'un référent normatif central, celui de la production de « parcours individualisés d'insertion » pour les personnes en difficulté. Les tensions qui se déploient dans ce cas sont celles qui existent entre ce référent commun et la diversité des régulations locales.

Des dispositifs négociés

Les tensions entre la société civile et la sphère publique ne furent guère conflictuelles, sinon de manière très épisodique. Dans le registre de la sociologie des organisations, l'émergence de ces organisations sociales et leur institutionnalisation progressive furent l'objet de négociation avec des périodes de forte alliance entre des fonctionnaires « modernistes » et des acteurs sociaux en quête d'innovations dans leurs champs d'intervention professionnels ou militants. Cette tension négociatrice entre la société civile et l'Etat ne permet guère de les ranger dans de « nouveaux mouvements sociaux » dont le moteur serait l'appropriation historique et conflictuelle de biens culturels ou sociaux.

Si conflictualité il y eut, elle se restreignit à la critique, par des acteurs militants et professionnels, des limites des pratiques professionnelles et institutionnelles d'intervention à l'égard des personnes exclues du marché du travail dans les différents champs de l'action publique concernés par ce problème. Il en résulte que l'on ne peut comprendre ces inventions socio-économiques et leur processus d'institutionnalisation qu'en les réfère-

** Sociologue, membre
du CRIDA-LSCI
et Maître de
Conférences associé
à l'Institut d'Etudes
Politiques de Paris.*

(1) Voir leur définitions
respectives en tête de ce dossier.



rant aux champs professionnels et institutionnels d'appartenance des acteurs qui les imaginèrent, les élaborèrent et les mirent en place.

Quatre grands champs institutionnels sont apparus successivement, ou conjointement selon les périodes. Le premier fut celui des pratiques du travail social dans l'action sociale, pratiques remises en cause au nom du refus de leur caractère assistantiel, pour dessiner des politiques d'emploi dites actives en voulant faire du social un secteur de développement économique (2). Puis les champs de la formation, et ensuite de l'emploi, dans la relation formation-emploi, sont devenus l'espace principal de déploiement de ces entreprises, au nom de pédagogies plus actives et appropriées à la situation des personnes en difficulté. Ces entreprises sociales ont ainsi anticipé, avec des pratiques de socialisation formative en situation de travail, le renouvellement du champ de la formation professionnelle, davantage centrée sur l'alternance dans les années quatre-vingt. Ensuite, à partir de 1984-1986 c'est le champ de la création d'activités et d'emplois dans le développement local, qu'il soit urbain ou rural, qui a constitué le terrain d'émergence de nouvelles entreprises sociales d'insertion par le travail.

Mais, fondamentalement, quel que soit le type d'organisation, les processus d'institutionnalisation ont privilégié une logique d'hétéro-insertion au détriment d'une logique d'auto-insertion, qui fut qualifiée en son temps par la Délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de « créations d'activités par-pour-avec des populations en difficulté ». Ce sont les initiatives des acteurs professionnels et militants (travailleurs sociaux, formateurs, animateurs de développement local, militants syndicaux de base, associations caritatives, etc.), dont la fonction visait l'insertion de populations en difficulté, qui furent légitimées, alors que les initiatives provenant de ces populations, ou celles visant leur propre prise en charge, se trouvaient pour une grande part délaissées.

Par rapport aux politiques publiques, ces entreprises se sont toujours constituées au moment de leur création en opposition aux pratiques et aux normes en vigueur dans ces quatre champs. Selon la lecture qui peut en être faite, elles s'inscrivent comme un moment de rupture conflictuelle, d'innovation par lequel elles se démarquent des logiques professionnelles et institutionnelles antérieures qui renvoyaient à un « référentiel » de l'action publique (3). Mais ces initiatives furent très vite l'objet de sollicitations de la part des pouvoirs publics. Deux logiques de reconnaissance ont conduit à deux processus d'institutionnalisation différents. Pour les unes, et en négociation avec celles-ci, les pouvoirs publics les ont peu à peu encadrées de manière réglementaire et législative, jusqu'à les inscrire dans le Code du travail (4). Pour les autres, les pouvoirs publics ne les ont légitimées

(2) L'une des premières expérimentations de ce type est celle de l'Atelier 13 qui démarre en 1965 dans le quartier de la Butte aux Cailles à Paris et qui est menée par un éducateur de la Fédération Equipes Amitiés. Antérieures de dix ans, les réalisations des Compagnons d'Emmaüs ont un certain nombre de points communs avec ces initiatives, mais leur approche communautaire les différencie de ces structures centrées sur le travail.

(3) **A. Faure, G. Pollet, P. Warin** (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995. **B. Jobert, P. Muller**, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987.

(4) Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998.

que de manière indirecte, en reconnaissant leur existence dans des politiques diverses. Dans ce dernier cas, une logique de « labellisation » des entreprises sociales par des regroupements autonomes (5) permettra la construction de rapports contractuels entre la puissance publique et les entreprises sociales. Par des conventions entre les ministères et les regroupements, les pouvoirs publics reconnaissent la valeur et la légitimité du label accordé par les regroupements en référence à une charte.

C'est que d'une manière générale, ces entreprises sociales sont adhérentes de regroupements ou de réseaux nationaux qui, sous une forme associative, se sont constitués en acteurs de négociation avec les pouvoirs publics. Instruments de capitalisation des savoirs et des réflexions collectives, de mutualisation des moyens, de formation des responsables, de soutien à des expérimentations, ces regroupements ont joué un rôle indéniable dans la consolidation des entreprises sociales, mais aussi dans leurs processus d'institutionnalisation cloisonnés. Ces regroupements sont demeurés dans une logique corporatiste en ne raliant la plupart du temps qu'un type de structure et en défendant principalement l'intérêt et la spécificité de ce type de structure (6). Seule la F.N.A.R.S. accueille différents types d'entreprises sociales.

Ambivalences

Concernant le projet de ces structures vis-à-vis de leurs usagers, tout un jeu de controverses n'aura cessé dès les origines d'animer les acteurs de l'insertion autour du couple de notions que sont l'assistance et l'autonomie, le travail étant conçu comme l'un des ressorts de l'autonomisation des bénéficiaires de l'action sociale. Celui-ci est vu comme l'élément premier et structurant d'un nouveau rapport pédagogique entre les éducateurs et les jeunes, mais aussi de la construction de l'identité des jeunes à travers les contraintes qu'il impose et des espaces de liberté qu'il engendre. Le travail y est représenté comme un outil psychopédagogique et symbolique de changement des personnes, comme un levier pour ouvrir « une histoire de vie » dans des espaces nouveaux de socialisation sans que les jeunes soient contraints par leurs situations socio-économiques de vulnérabilité, de précarité ou de marginalité ; il n'est pas conçu, au départ, comme un outil pour accéder au marché du travail ou engendrer un itinéraire professionnel, un « parcours d'insertion » vers ce marché du travail.

Cette problématique constitue les premiers sédiments des pratiques d'insertion sur lesquels d'autres pratiques vont venir se déposer successivement, et de manière conflictuelle ou contradictoire. Cette conception de l'insertion par le travail sera considérée par d'autres acteurs comme une reproduction déguisée

(5) Les régies de quartier par le comité national de liaison des régies de quartier, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification par le comité national de coordination et d'évaluation des G.E.I.Q.

(6) La création en octobre 1993 de la Coordination Inter-Réseaux de l'Insertion par l'Économique (C.I.R.I.E.) par les divers regroupements, aidés par la Caisse des Dépôts et Consignations, n'a jamais réellement abouti à des actions communes d'envergure.



des pratiques d'assistance du social, comme une économie d'assistance qui ne fait que prolonger les pratiques tutélaires du social. Ces autres acteurs sont des militants (ATD Quart Monde) qui revendiquent les pratiques d'insertion comme outil du « droit au travail pour tous » (7).

Mais au moment où ces expérimentations émergent – les années soixante-dix –, le social est l'objet de discours, d'analyses, d'interprétations qui conduisent à une représentation administrative des bénéficiaires de l'aide sociale qu'à la suite de Robert Castel on peut qualifier d'handicapologique (8). Cette représentation qui ne pouvait que stigmatiser ces bénéficiaires va se trouver validée par une loi de 1974 sur les handicapés sociaux (9) : dans le droit fil de cette loi, le premier texte qui reconnaît les entreprises sociales d'insertion par un travail est la fameuse circulaire 44 du 10 septembre 1979 « relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux ». Cette circulaire sera pendant des années, jusqu'en 1985, le principal point d'appui des entreprises intermédiaires alors même que nombre d'acteurs de ces entreprises refusent la notion de handicap social et se battent contre elle.

L'un des fondements des structures d'insertion par le travail repose ainsi sur une ambivalence paradoxale profonde, plus ou moins aiguë ou latente selon les périodes. D'un côté, un discours fondé sur l'autonomisation des personnes grâce à la conjonction de l'économique et du social dans des entreprises sociales dont la performance tient justement à leur spécificité socio-économique ; d'un autre côté, un discours approfondissant les caractéristiques stigmatisantes du social qui sont fondées sur une approche handicapologique des bénéficiaires de l'aide sociale.

Des travailleurs sociaux n'ont cessé de combattre cette représentation « handicapologique » : accepter la notion de handicapé social, ce serait déjà préfabriquer des personnes dans le manque et induire des types d'entreprise correspondant à cette représentation. En contestant ce modèle correcteur et éducateur, ces travailleurs sociaux vont créer des entreprises sociales de travail (10) qui sont fondées sur une gestion collective des contraintes de production. Il s'agit d'impliquer les personnes non seulement par le travail, mais par leur participation à l'organisation de la structure, à l'élaboration des règles de fonctionnement, à la mise en œuvre de la stratégie commerciale. Ces travailleurs se réfèrent à une « économie alternative », « différente », plus démocratique.

Des « entreprises alternatives » vont être créées qui vont se revendiquer des coopératives et de l'autogestion. Ici l'insertion par le travail ne se donne pas seulement comme finalité la dignité par le travail et le retour sur le marché de l'emploi, elle vise plus fondamentalement et radicalement la création d'une éco-

(7) **Xavier Godinot** (dir.), *On voudrait connaître le secret du travail*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Les Editions Quart Monde, 1995.

(8) **R. Castel**, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

(9) Loi n° 74-955 du 19 novembre 1974.

(10) L'une de ces expériences fut celle de l'Araignée, créée à Marseille en 1975, qui se situait sur le créneau de la construction navale et de la charpenterie de marine.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (C.N.I.A.E.)

L'insertion par l'activité économique est le fruit d'expériences associatives locales et militantes pour mieux répondre aux besoins des publics en situation ou en risque d'exclusion.

Elle s'appuie sur des dispositifs créés par les pouvoirs publics au niveau national et territorial. Elle s'inscrit dans l'activité générale en relation étroite avec tous les partenaires économiques et sociaux.

Le C.N.I.A.E., créé par le gouvernement Rocard en 1991, est un lieu d'échange et de concertation entre tous ces différents acteurs. Placé auprès du premier ministre, il est composé de quatre collèges de dix membres chacun : administrations concernées, élus nationaux et locaux, représentants des grandes organisations professionnelles et syndicales, personnes qualifiées émanant des réseaux associatifs.

Le Conseil est consulté par le gouvernement sur toute question relative à l'I.A.E. De fait, le C.N.I.A.E. a pris une part importante dans l'élaboration des lois et décrets, notamment de la loi de 1998 contre l'exclusion, du nouveau programme de 2001 et de l'ensemble des textes qui en relèvent.

Il propose également toute étude, initiative, réglementation et il exerce une fonction de veille sur les conditions de mise en œuvre des dispositifs d'insertion. Sur ce plan, on doit regretter que le CNIAE ne dispose pas de moyens suffisants de fonctionnement, d'investigation et de communication pour faire aboutir ses propositions et les inscrire dans une ambitieuse politique de l'emploi.

Il développe les liens, les échanges, la solidarité, les transferts de savoir-faire entre les structures d'I.A.E., entre les porteurs de projets, en vue d'améliorer le parcours vers l'emploi de ceux qui en sont rejetés.

Il s'appuie à cet effet sur les grands réseaux associatifs, mais aussi sur les Conseils départementaux (C.D.I.A.E.) qui, depuis la loi de 1998, sont en charge de l'I.A.E. sur leur territoire et dont la composition en collèges reflète celle du C.N.I.A.E.

Ce rôle de lien entre les divers acteurs, et notamment entre les réseaux d'insertion, n'a pas toujours été facile : chacun d'entre eux se situe de façon privilégiée à un moment d'un parcours parfois long, prend en charge des publics frappés à des degrés divers par l'exclusion et peut avoir tendance à marquer sa différence.

Le CNIAE s'est attaché depuis douze ans à maintenir leur unité. Et l'émergence dans les départements, autour des conseils départementaux (CDIAE), et dans les régions de collectifs regroupant l'ensemble des organisations permet aujourd'hui de mieux mobiliser tous les acteurs de l'insertion dans un même combat contre l'exclusion.

Claude Alphanéry
Président du C.N.I.A.E.



nomie démocratisée produisant des biens et des services socialement utiles par un travail producteur de solidarité. Progressivement, dans les années 1979-1982, ces pratiques vont se diluer dans la mouvance de ce qui fut appelé « les nouveaux entrepreneurs », mouvance qui se fonde davantage sur une idéologie pragmatique du changement par l'expérimentation sociale, l'innovation et l'initiative (11).

Par la suite, certaines structures d'insertion par le travail gardent quelque chose de cette dynamique d'initiatives collectives en la transférant sur des réalisations inscrites dans le développement local (Régies de quartier...) ; si la logique principale de la relation avec leurs usagers est celle d'un appui promotionnel individualisé, elles visent en même temps une appropriation collective et démocratique de l'espace local.

Gestion de la pauvreté ou transformation sociale ?

Sans doute, dans le rapport entre les politiques publiques et ces entreprises sociales, peut-on entrevoir des éléments de changement et d'innovation. Les entreprises sociales d'insertion par le travail ont toutes été créées de manière indépendante par des acteurs de la société civile. Elles traduisent d'une certaine façon les limites du fonctionnement et de l'organisation des institutions publiques traditionnelles chargées des problèmes de l'action sociale, de la formation et de l'emploi, et du développement territorial. Leur démultiplication au cours des deux dernières décennies montre la nécessité de nouveaux intermédiaires entre les personnes en situation de précarité et des champs d'activité concernés par les pratiques d'insertion. Elles ont inventé à cet égard des organisations originales articulant des moyens économiques et des finalités sociales de formation et de socialisation, des pédagogies spécifiques fondées sur la redécouverte du compagnonnage, des réseaux locaux d'appui et de soutien.

A cet égard, ce qui fonde la spécificité et la pertinence de ces entreprises sociales est sans doute les « ponts » qu'elles créent entre des champs d'activité auparavant cloisonnés selon le principe d'une rationalisation de la division du travail. Cette division du travail qui s'est traduite par une rationalisation sectorielle des appareils administratifs tant de l'Etat que des collectivités locales ne fait que suivre la division du travail à l'œuvre dans des secteurs professionnels d'activité (formation, emploi, action sociale, santé, logement, etc.). Comme en négatif, leur organisation nouvelle tente de répondre aux dysfonctionnements auxquels aboutit une telle rationalisation sectorielle de l'intervention administrative ; au contraire de cette rationalisation, elles cherchent à réarticuler ce qui a été séparé et cloisonné, le social et

(11) La revue *Autrement* portera ce mouvement tout en y puisant une forme de légitimité (*Autrement* 1980, 1982).

l'économique, la formation et le travail, la formation et l'éducation globale des hommes, la théorie et la pratique, la réflexivité et l'expérience des situations concrètes de contrainte.

Mais des questions demeurent sur leur rôle dans la société : considérée depuis les théories de l'économie sociale, une telle perspective n'est pas en effet sans interroger le rôle et la place des entreprises sociales dans leurs rapports à l'économie de marché capitaliste et à l'Etat. Les entreprises sociales d'insertion par le travail ne se revendiquent pas explicitement d'un mouvement de l'économie sociale œuvrant pour une transformation des rapports sociaux de production ou de consommation qui remette en cause ceux que l'économie dominante crée ; elles appartiennent à des regroupements corporatistes divisés qui n'ont pas su peser de manière durable sur les politiques successives des pouvoirs publics par des alliances fortes. Si elles ont joué un rôle considérable dans la constitution d'un filet de sécurité pour les personnes en précarité en faisant preuve d'innovation organisationnelle et pédagogique, elles pourraient, selon une interprétation globale plausible, n'avoir constitué que des outils de gestion de l'exclusion et de la précarité sans mettre en question les mécanismes de production de cette exclusion et de cette précarité, sans interroger politiquement, socialement et culturellement les effets de l'économie marchande concurrentielle et les politiques étatiques qui se sont données comme des formes de régulation de cette économie.

Le rôle, la place et la performance des organisations de l'économie sociale sont dès lors posés au regard des prémices de cette dernière : est-elle le champ d'innovations et d'expérimentations qui régulent les dysfonctionnements et les pathologies de l'Etat et de l'économie capitaliste ou bien produit-elle des organisations de contre-pouvoir capables d'imaginer et de mettre en œuvre une démocratisation des rapports sociaux tout en contestant les formes de régulation étatiques et les conséquences inégalitaires du fonctionnement de l'économie capitaliste dans la répartition des multiples biens auxquels ont droit les hommes vivant en société ? Dit autrement, la solidarité - principe premier de l'économie sociale - n'est-elle qu'un aménagement secondaire des inégalités croissantes ou une remise en cause première des fondements politiques et économiques de ces inégalités ?

Bernard Eme

CHANTIERS D'INSERTION :

quelles activités pour quel public ?

Au regard de la définition que les chantiers d'insertion donnent d'eux-mêmes (1), il est bien difficile de saisir la spécificité du projet de chacun. Pourtant les chantiers d'insertion recouvrent concrètement des réalités très diverses. Non seulement la nature de l'activité varie d'un chantier à un autre, mais plus encore le type d'encadrement et d'accompagnement social qu'ils pratiquent. Afin de répondre efficacement aux besoins des publics, leur orientation vers les chantiers devrait se faire en fonction de ces aspects qui les différencient. Cependant, la prescription est encore largement dominée par un principe de proximité géographique.

De leur côté, les partenaires institutionnels appréhendent les chantiers au travers de la nature de l'activité, qui en est l'aspect le plus lisible (espaces verts, tri-débarras, activités culturelles, sous-traitance industrielle), ce qui conduit la plupart des chantiers à réagir : ces activités ne sont conçues à l'origine des chantiers, rappellent-ils, qu'en tant que support de l'insertion socioprofessionnelle. De là à occuper ces publics avec n'importe quelle tâche, il n'y a peut-être qu'un pas... C'est pourquoi il serait intéressant de savoir comment les personnes concernées perçoivent les tâches qui leur sont confiées.

Ceci dit, les chantiers ont aussi, pour la plupart, engagé des réflexions sur les compétences acquises en cours de chantier, et leur « transférabilité » vers des secteurs professionnels. Il est bien rare

que les travailleurs des chantiers, lorsqu'ils trouvent à leur sortie un travail, aussi précaire soit-il, aboutissent dans le secteur d'activité du chantier, et tel n'est pas le but des chantiers d'insertion. Mais mieux connaître les parcours qu'ils suivent permettrait sans doute de concrétiser cette notion de « transférabilité » des compétences et d'établir un lien plus tangible entre les chantiers d'insertion et le « monde du travail », ce dernier représentant en effet « tout un monde », fort distant, pour ces publics...

C'est ainsi qu'émerge la nécessité de définir avec précision la nature des postes qu'ils occupent, en y faisant entrer de nombreux critères allant bien au-delà de la nature de l'activité : l'utilité sociale (vis-à-vis de qui, en quels termes,...), l'environnement (activité en extérieur, sur un poste isolé, en contact avec un public,...), l'autonomie (intégration dans une équipe,...), le type de produit ou de service, la technicité du geste, l'accompagnement (qualification des encadrants, méthode spécifique d'accompagnement,...), etc.

Ce travail de redéfinition des postes et des activités des chantiers et ateliers d'insertion est, en soi, tout un projet... Plus simplement, c'est avant tout une attention à porter aux personnes concernées et à ce qu'elles deviennent.

Sophie Ebermeyer
Chargée études

à Économie & Humanisme (2)

(1) Dans les fiches bilan communiquées à la DDTEFP et à la CLI, ou lorsqu'on les interroge.

(2) D'après l'étude réalisée par **Economie & Humanisme** à la demande de la DDTEFP et de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, dont la commande avait une visée très pratique : fournir des pistes d'actions concernant les activités proposées, l'accompagnement social et professionnel, la prescription et le financement.

UNE DIMENSION EUROPÉENNE EN SOUFFRANCE

*par Jacques Dughera **

*Existe-t-il une « Europe de l'insertion par l'emploi » ?
Rien n'est moins sûr.*

Ce qui s'est joué depuis les années 1990 en ce domaine l'a été sur deux terrains : celui du soutien des institutions européennes, et de leurs concours financiers, aux structures d'insertion ; celui de leurs relations mutuelles par delà les frontières. Sur ces deux plans, les avancées sont partielles, voire sujettes à interrogations.

Une marginalisation

En ce qui concerne la politique et l'« appareillage institutionnel » de la Commission européenne en direction de ces initiatives, au demeurant très hétérogènes dans l'Europe des Quinze, le début des années 2000 a été marqué par la suppression de la Direction Générale chargée, parmi d'autres dossiers, de l'économie sociale (DG XXVIII). Avec elle a disparu un aiguillon des institutions de l'Union, un sous-ensemble de la Commission favorable à une certaine inventivité socio-économique, notamment à partir des attentes et des potentiels des citoyens en difficulté. Le discours dominant qui consistait à argumenter que l'économie sociale devait désormais être transversale au sein des programmes et fonds structurels européens produit la marginalisation de cette thématique. La mesure 10 du FSE ainsi, lorsqu'elle est mise en application dans les États membres, comporte très peu de projets.

Le contexte de l'élargissement de l'Union à de nouveaux membres, avec son immense complexité et les turbulences qu'il génère, conduit aussi l'administration européenne à appuyer davantage qu'en d'autres périodes ce qui correspond pour elle à des repères familiers et stables. Ses capacités de soutien aux innovations sociales des divers pays-membres en sont relativement inhibées. Seules se trouvent donc relayées ou dotées de moyens par la Commission et sa Direction Générale des Affaires Sociales des pratiques d'appui à l'insertion inscrites dans les politiques publiques, tant celles des États-membres que des collectivités territoriales. Cette nationalisation ou municipalisation des initiatives ne peut que marginaliser, à l'échelle de l'Union, l'approche française de l'IAE, très fortement imprégnée d'initiatives privées d'entrepreneurs sociaux, qui n'existe à l'identique dans aucun autre Etat, sauf en Belgique.

** Secrétaire Général
du CNIAE*



De plus, un certain nombre de signes permettent de percevoir le poids pris dans plusieurs États-membres, et dans les débats des « Quinze », par une tendance de fond : celle d'une progressive privatisation de la composante « placement » des services publics de l'emploi. En Italie, l'opposition syndicale aux réformes de la politique de l'emploi et de la législation du travail, proposées par le gouvernement Berlusconi début 2002, porte en filigrane sur ce point, au-delà de la modification symbolique de l'article 18 du statut des travailleurs. En Espagne ou en Belgique, des propositions sont émises en ce sens. Cette tendance correspond à la crise plus globale en Europe du concept de service public et à l'acharnement ultra libéral contre tout ce que peut encore signifier l'État providence.

Mais cette tendance à la privatisation du service public de l'emploi ne peut être que menaçante pour les pratiques d'IAE. Ces dernières, pour se développer et réussir, ne peuvent se passer à la fois d'un partenariat fort avec le service public de l'emploi, préoccupé du sort des plus faibles sur le marché du travail et d'un co-financement de l'Etat à travers sa politique d'emploi. À l'échelle de l'ensemble de l'IAE en France, celui-ci est d'ailleurs assez réduit (150 millions d'Euros), ce qui automatiquement pénalise ce secteur dans l'accès aux ressources européennes, évaluées en contrepartie de l'engagement public national.

Un appui financier sélectif

C'est sur cette toile de fond que s'est progressivement mis en place un soutien financier du Fonds Social Européen à certaines structures et initiatives d'insertion. Celui-ci s'est accéléré durant la programmation en cours qui se termine en 2006. Ainsi plus de 27 millions d'Euros sont apportés par le Fonds Social Européen aux Entreprises d'Insertion. Mais ce dispositif est très lourd sur le plan comptable et administratif pour ces entreprises, avec son exigence de « traçabilité » des financements européens et ses exigences de rapports de bonne utilisation. Seules des structures d'insertion titulaires d'un volume d'affaires et de trésorerie importants peuvent donc assumer le traitement et les délais de paiement de leurs subventions européennes. L'attribution de ces financements européens pour le lancement d'une structure ou d'une activité, de façon décroissante et sans assurance quant au relais pris par des financements nationaux, est un risque pour l'entrepreneur social que le service public de l'emploi ne devrait pas faire supporter à ces initiatives. Cette « sélection par la taille » et cette difficulté d'aider au démarrage de structures sont inévitablement défavorables aux initiatives les plus innovantes. La mécanique administrative vient en quelque sorte renforcer le « conformisme » actuel des soutiens de l'Union européenne aux organisations d'insertion. Et ce n'est pas le programme EQUAL, qui place la barre des partenariats de dévelop-

pement à des niveaux tels qu'il élimine les petites associations, qui rééquilibre cette tendance.

Il est à relever, également, que les « têtes de réseaux » de l'IAE (Comité de Liaison des Régies de quartier, Coordination des Associations Intermédiaires, Comité national des Entreprises d'Insertion, FNARS), de même que les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) bénéficient d'un co-financement européen croissant. Mais là aussi, le retrait programmé du FSE après 2006 ne risque-t-il pas de porter un coup fatal à plusieurs de ces structures, alors que, confrontées aux mêmes exigences au plan comptable et administratif, elles ont dû recruter en conséquence ? Il faut toutefois ajouter que, sur l'initiative du CNIAE, l'État a récemment accepté de se réengager dans le soutien aux têtes de réseau de l'IAE.

Une concertation fragile

Il faut aussi préciser, qu'à l'initiative des réseaux de l'IAE, des concertations ou regroupements européens se sont mis en place ces dernières années. La liaison entre Entreprises d'Insertion au plan européen et l'Association européenne des Régies de quartier sont des exemples, certes limités mais relativement solides, d'une dynamique européenne autour des principes et des pratiques d'IAE. Ceci étant, les acteurs français de l'IAE tendent trop souvent à juger leurs dispositifs comme des acquis positifs. La précarité dans laquelle l'attitude des pouvoirs publics les a très souvent tenus, ainsi que la complexité, pour ne pas dire la rugosité, du dialogue entre organisations nationales diverses ont entreteenu ce repli. De fait, les SIAE françaises se sont rendues assez peu présentes aux travaux et aux actions de lobbying des deux organisations, dont on peut penser qu'elles rejoignent les finalités de l'IAE : la « Plate-forme européenne des Organisations Sociales » et le « Réseau européen contre la pauvreté » (EAPN).

Cela ne doit pas conduire à oublier les difficultés intrinsèques de constitution d'un mouvement européen de l'IAE. Ces difficultés renvoient en premier lieu à la dissemblance entre les situations nationales, tant au niveau des « cultures de la solidarité » qu'à celui des modes d'intervention des Etats, ou du secteur privé, face au chômage. Ainsi tel Etat aura-t-il tendance plus facilement à considérer comme handicapé toute personne en difficulté personnelle durable vis-à-vis de l'accès au travail. Tel autre ne fera aucune part, dans sa politique de l'emploi, au partenariat avec des organisations associatives... (voir encadré)

De fait, c'est la question du modèle de développement de l'IAE qui est désormais posée, avec l'échéance politique de 2004 au niveau européen, puis l'échéance financière en 2006, avec la fin de la programmation actuelle du FSE. De deux choses l'une :



VARIATIONS

Le dialogue franco-italo-néerlandais animé par le COORACE au cours de l'année 2000 à propos de l'intérim d'insertion a démontré des approches différentes. Pas plus les chômeurs de longue durée que les immigrés en difficulté d'insertion ne figurent par exemple comme publics-cibles des coopératives sociales italiennes ; le dispositif d'« intérim social » des Pays-Bas (START Réintégration) est ouvert explicitement aux « personnes désadaptées à leur poste de travail ou demandeurs d'emploi de longue durée », sans mention d'autres difficultés d'ordre social.

En ce qui concerne les intervenants des structures d'insertion, en particulier les bénévoles, les variations sont également importantes.

Les réglementations en matière d'intérim sont également différentes :

Aux Pays-Bas, la loi de janvier 1999 impose à l'entreprise, après trois missions d'intérim d'une certaine durée de travail temporaire, une embauche en contrat à durée indéterminée. Les droits des intérimaires sont liés à la phase dans laquelle ils se situent. Plus on reste dans le travail temporaire, plus la personne employée acquiert de droits, y compris celui de la sécurité juridique. L'entreprise de travail temporaire sous statut de fondation Start (1) emploie ainsi 16 000 salariés en contrat à durée indéterminée sur ses 50 000 employés.

En Italie, la double qualité de salarié coopérateur dans les quatre-vingt dix agences d'Obiettivo Lavoro donne une sécurité plus importante que le seul contrat de mission des entreprises de travail temporaire d'insertion françaises.

(1) Depuis 1997-1998, au titre de son activité « ordinaire » de travail temporaire, START a ouvert un certain nombre d'agences dans plusieurs autres pays d'Europe.

Ou l'Etat français, avec le soutien d'autres pays membres et de l'ensemble des acteurs de l'IAE, fait prendre en compte l'IAE comme partie intégrante du modèle social européen, et, dans ce cas, il pourrait y avoir un ajustement financier possible au niveau européen, en fonction des évolutions politiques de l'Europe.

Ou la politique d'IAE demeure une politique franco-française et dans ce cas il convient de poser la question du réengagement financier de l'Etat et des collectivités territoriales, l'apport européen ne pouvant être que subsidiaire et additionnel.

Jacques Dughera

L'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté requiert l'existence d'équipes de professionnels : dirigeants, encadrants technico-éducatifs, chargés de mission « insertion »...

Être dirigeant d'une SIAE, en particulier, suppose d'être capable de gérer les paradoxes de l'insertion de personnes en difficulté en lien avec les exigences du monde économique. Comment définir le profil de ce dirigeant ? Quel type de professionnalisation lui proposer ?

Un rôle composite et exigeant

Jean-François Raux, Directeur de l'Institut de Management d'EDF-GDF, constate que « diriger est une activité complexe, qui comprend un « changement de postures intellectuelles » ; celui-ci ne peut être acquis que dans le cadre d'un processus de professionnalisation lui-même complexe et impliquant pour le dirigeant. Le dirigeant a à intégrer des facteurs multiples : technique, commercial, financier, *know how*, qualité, social, environnemental... Il n'a pas à être un spécialiste, mais à maîtriser ce que chacun peut apporter dans la formation et le déploiement de la stratégie, leur articulation, les modes de résolution de conflit entre logiques ».

Certains dirigeants de SIAE définissent leur activité de la manière suivante :

■ Une structure est un ensemble de moyens humains, logistiques et financiers qui peut exister sous différentes formes juridiques. Son activité économique a une valeur marchande et une valeur sociale.

■ Le dirigeant d'entreprise est celui qui définit, organise, conduit, contrôle, adapte ou anticipe la politique de l'entreprise à

court ou moyen terme. C'est un animateur, un stratège, un gestionnaire.

■ Le dirigeant de structure d'insertion possède alors :

- plusieurs savoirs : connaissance des publics, des différents dispositifs, des problématiques des publics ; connaissances juridiques, en gestion, en comptabilité, en management, sur le plan commercial...

- plusieurs savoir-faire : prendre des risques réfléchis, anticiper, pérenniser, organiser, cadrer, décider, déléguer, contrôler, analyser, communiquer, gérer les conflits...

- plusieurs savoir-faire comportementaux (ou savoir-être) : en étant responsable, cohérent, équitable, rationnel, disponible, tolérant, respectueux, visionnaire, avec un « self control », un sens de l'écoute et de l'accueil-, le dirigeant donne vie à ses savoir-faire.

Pourraient être ajoutés le goût de l'action, le « vouloir entreprendre », l'esprit de décision et l'énergie de gagner.

Sur cette toile de fond, il est bon d'avoir à l'esprit le fait que les dirigeants de SIAE sont en majorité des personnes issues d'une formation sociale (Bac + 3, éducateurs spécialisés...) donc peu formés à la gestion d'entreprise. D'autre part, la population des dirigeants de structures d'insertion est (déjà !) vieillissante, avec un besoin de remplaçants à moyen terme.

De là, est venue l'idée d'une formation axée sur la gestion, avec une orientation sur l'IAE, et en alternance, chaque apprenant conduisant simultanément un projet de développement d'une structure. Ainsi, la formation de dirigeants de SIAE – telle qu'elle est mise en place par l'IRUP (1) – a pour objectif de développer les compétences en proposant un parcours innovant alliant la théorie et la pratique.

(1) L'IRUP a été créé par le Conseil Régional Rhône-Alpes. Il met en place des formations diplômantes en alternance non délivrées par le tissu des universités et centres de formation existant dans la région. Le DESS « direction des structures d'insertion par l'économique » qu'il propose est sanctionné par le diplôme analogue délivré en formation « initiale » par l'Université de Marnes-la-Vallée. Dans la région Centre, la Coordination des Réseaux de l'Insertion par l'Économique a innové, avec un diplôme (niveau IV) d'encadrant technique, homologué en mai 2002.

CTURES D'INSERTION atypique ?

Se professionnaliser par la formation

En fonction des compétences attendues d'un dirigeant de structure d'insertion, l'intérêt d'une formation de niveau Bac + 5 s'éclaire, à travers notamment son articulation entre la partie « théorique » et la partie « pratique ».

Chaque apprenant est amené, à travers un projet de développement, à prouver sa capacité à conceptualiser des situations données dans un contexte particulier, au sein d'une structure qui a ses propres valeurs quant à l'insertion de personnes. Une partie de la validation de la formation s'appuie sur la réussite de la conduite de ce projet de développement inscrit dans la stratégie d'une SIAE. Cette mise en œuvre de compétences participe à la professionnalisation des divers responsables des structures. Ces projets conduisent à des résultats qualitatifs et quantitatifs. Ils permettent en interne de professionnaliser le mode d'organisation, avec souvent des retombées sur l'image de la structure en externe.

Par ailleurs, pour que cette expérience soit réellement un parcours d'acquisition de compétences, un accompagnement particulier de la mise en situation est proposé ; l'apprenant est accompagné par deux tuteurs : un tuteur interne à sa structure et un tuteur IRUP.

Organiser un parcours de formation de ce type vise donc à professionnaliser les apprenants concernés, à les accompagner dans leur évolution vers un profil de professionnel. Se professionnaliser serait, à partir de sa pratique, se construire des savoirs utiles à celle-ci. La professionnalisation renvoie aussi à l'inscription de la personne dans une culture, une manière d'être, des valeurs partagées qui créent un sentiment d'appartenance à une profession.

La réussite de ce pari repose sur plusieurs conditions :

- la volonté de progresser et l'acceptation de se remettre en cause en tant que dirigeant ou futur dirigeant en formation ;
- l'existence d'un réel projet de développement, pour la structure et pour l'apprenant ;
- la nécessité d'une formalisation de la situation professionnelle et de la conduite du projet pour prendre suffisamment de recul ;
- le fonctionnement gagnant-gagnant au sein du trio « apprenant – tuteur structure – tuteur institut » ;
- la valeur formative d'une formation supérieure en alternance qui conjugue une assez forte exigence de conceptualisation avec des applications concrètes.

La mobilisation des SIAE dans la formation de leurs dirigeants actuels ou à venir induit une professionnalisation à différents niveaux :

- professionnalisation du dirigeant qui prend du recul par rapport à sa pratique, développe des compétences globales de gestion et d'accompagnement social ;
- professionnalisation des différents partenaires de la formation pour la transmission de connaissances, l'échange d'expériences, l'accompagnement d'apprenants ;
- professionnalisation de la structure qui va bénéficier des résultats obtenus par l'apprenant dans la conduite du projet de développement. Parfois même, la formation des dirigeants les conduit à avoir une réflexion plus globale sur la formation de leurs équipes. Ainsi certains mettent en place une véritable politique de formation au sein de leur équipe et professionnalisent ainsi ses encadrants.

Nadine Dubruc
Tuteur Institut IRUP
(Institut Régional Universitaire
Polytechnique, Rhône-Alpes)

FACE AUX PUBLICS LES PLUS MARGINALISÉS

Quelles réponses de l'IAE ?

Entretien avec Serge Paugam *

Serge Paugam est l'auteur, avec Mireille Clemençon, du rapport « Détresse et rupture sociale » (1)

Economie & Humanisme : *Votre étude s'est intéressée aux personnes en détresse dont beaucoup ne bénéficient pas des SIAE. Pouvez-vous préciser rapidement sur quelles personnes a porté l'enquête ?*

Serge Paugam : L'enquête a porté sur un échantillon représentatif de l'ensemble des personnes qui s'adressent à tous les services présents dans les activités fédérées par la FNARS. À gros traits, on peut dire qu'il s'agit d'une population qui n'est pas très éloignée de la population globale des allocataires du RMI, laquelle est très hétérogène. Il faut toutefois relever une différence notable : 25,3 % des personnes interrogées sont des 18-24 ans.

E. H. : *Votre étude met en relief les ruptures anciennes et récentes dans la vie des personnes en détresse. Peut-on en induire que l'impossibilité de vivre une insertion professionnelle tient à ces ruptures, à leur enchaînement, plus qu'à un manque de qualification ou de savoir-être immédiat ?*

S. P. : Les populations qui ont des difficultés d'insertion professionnelle sont très hétérogènes. On ne peut pas dire : « Tout vient de l'enfance ! ». Inversement ces personnes ne sont pas de simples victimes du marché de l'emploi. Dans l'enquête, on a donc voulu mieux connaître les trajectoires des personnes en grande difficulté. On s'aperçoit que les problèmes ne sont pas seulement financiers, mais aussi familiaux. Ce qui nous a beaucoup frappés c'est la rupture du lien de filiation, lequel est essentiel pour l'individu. On constate que beaucoup de personnes en grande difficulté ont connu des ruptures de ce lien : placements, mauvaise entente entre les parents, mauvais traitements... Ce contexte familial de l'enfance va fortement peser sur la socialisation et l'intégration à l'âge adulte.

Les difficultés d'insertion professionnelle ne tiennent pas simplement à un manque de qualification. Si ce n'était que cela, les solutions seraient simples. En fait, les personnes en détresse sont à la recherche d'elles-mêmes, d'un nouvel équilibre. Les plaies de l'enfance sont encore ouvertes. Beaucoup de personnes en grande difficulté ont le sentiment d'être inutiles, elles ne se font pas confiance. Ce manque d'estime de soi est capital pour l'insertion professionnelle. S'y ajoutent souvent des angois-

** Directeur de recherche au CNRS et Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*

(1) Ce rapport repose sur une large enquête, auprès de 1160 personnes, réalisée par l'Observatoire sociologique du changement en partenariat avec la FNARS, et avec le concours de plusieurs institutions.



ses, des troubles psychosomatiques et une difficulté à surmonter les épreuves, à assumer sa vie au quotidien. Sans y voir un déterminisme, ce sont des facteurs qui prédisposent à des difficultés d'insertion professionnelle et plus largement à des fragilités face aux aléas de l'existence. En particulier, lorsque le lien de filiation est fragilisé dès l'enfance, il y a de forts risques que les autres liens (école, vie associative...) soient faibles ensuite. Au moment de l'insertion professionnelle, ces personnes ne sont pas capables de puiser suffisamment dans leurs ressources personnelles et leur capital social.

E. H. : *Certaines ruptures paraissent donc avoir un impact direct sur l'éloignement des personnes vis-à-vis du travail. Dans quelle mesure peut-on en déduire des suggestions ou préconisations pour les types d'emploi à proposer dans les SIAE ?*

S. P. : Une manière de répondre est de prendre en compte les trois grands domaines de détresse psychologique, très souvent imbriqués, qu'a mis en évidence l'enquête.

■ D'abord le manque de confiance en soi. Cette dimension est importante. Si on veut refaire de la socialisation par le travail, il est essentiel de trouver des structures et des manières de faire qui permettent aux personnes de reprendre confiance en elles-mêmes. Cela suppose que la personne puisse réaliser une activité dans laquelle elle se reconnaisse et qu'elle puisse se dire : « C'est moi qui l'ai fait..., je ne me croyais pas capable et je le suis ! ». Il faut aussi que la personne soit dans un environnement qui la reconnaisse. Les encadrants doivent être susceptibles de donner des encouragements, des signes de reconnaissance de ce qui est accompli.

■ Une autre forme de détresse est l'anxiété et les troubles psychosomatiques liés à l'angoisse. Les relations entre les personnes et les accompagnants sont souvent fortement marquées par leur angoisse. Elles ont peur de ne pas y arriver. Dès lors, elles préfèrent ne pas essayer plutôt que de risquer d'échouer. C'est le paradoxe de l'insertion par l'activité professionnelle. On propose souvent aux personnes des activités qui ont un contenu anxiogène au-delà de leurs capacités à l'assumer. Dès lors on risque de produire l'effet inverse, de renforcer une spirale de l'échec et une méséstime de soi. Il est donc souhaitable de faire une réelle confiance aux possibilités des personnes tout en ne mettant pas la barre trop haut. Aujourd'hui, on fixe souvent des objectifs d'insertion chiffrés des allocataires du RMI. On leur propose donc des emplois, mais qui se trouvent être souvent ceux que presque personne ne veut assumer, en tout cas dans ces conditions et avec ces rémunérations. Combien de personnes en CES ont ainsi l'impression d'être des bouche-trous ! La prise en compte des risques d'angoisse est donc nécessaire. Or les emplois précaires favorisent l'angoisse. Les objectifs de

rapidité et d'adaptation rapide en font souvent des emplois psychologiquement épuisants. Il ne suffit pas de sortir du chômage pour trouver la confiance en soi. Il est des cas au contraire où une mauvaise entrée dans l'emploi perturbe plus encore les personnes. Une certaine vigilance en termes de qualité des emplois s'impose donc. Les personnes en détresse ont besoin d'atteindre réellement des objectifs à leur portée.

■ La troisième dimension apparue dans l'enquête est la capacité à faire face au quotidien. Beaucoup de personnes ont besoin d'un environnement de travail qui soit sécurisant : savoir où sont les outils, comment les utiliser, pouvoir trouver les produits nécessaires, etc., cela contribue à faciliter l'activité. Or les environnements de travail aujourd'hui sont rarement sécurisants. Les relations de travail ont beaucoup d'importance à cet égard. Une bonne ambiance de travail permet de pouvoir demander aux collègues comment s'y prendre sans être considéré comme quelqu'un de « nul ». Être ainsi capable d'affronter ses difficultés en adulte, de les reconnaître et d'oser faire appel à d'autres, ouvre à la confiance et à une meilleure estime de soi.

E. H. : *Ce que révèlent les enquêtes ne s'inscrit-il pas en faux contre une conception qui aurait tendance à trop valoriser la place du travail comme levier d'intégration sociale ?*

S. P. : Une chose nous a frappés dans les réponses. Lorsque les personnes en détresse parlent de leurs ruptures et qu'on leur demande : « Qu'est-ce qui vous a fait basculer ? » les réponses ne correspondent pas exactement à ce à quoi on s'attendrait. Ce qui vient en premier c'est la rupture du couple (11,8 % des hommes ; 15,4 % des femmes) avant la perte du logement (H : 9,5 % ; F : 10,9 %), la perte d'emploi (H : 9,7 % ; F : 5,8 %), les difficultés dans l'enfance, les ennuis de santé, la chute des ressources, etc. La rupture du couple est à la fois la difficulté éprouvée comme la plus importante par le plus grand nombre (H : 15,3 % ; F : 23 %) et celle qui a le plus souvent fait basculer.

La rupture du couple renvoie au lien familial. La stabilité d'une personne n'est pas assurée seulement par un emploi même de qualité. Ce qui fait tenir debout une personne, ce sont les liens avec la famille, avec autrui. Il est très important de pouvoir compter sur telle ou telle personne. Cela ne veut pas dire que l'emploi n'ait aucun sens. L'intégration professionnelle reste essentielle. Mais les deux intégrations sont nécessaires, professionnelle et familiale. Les choses se défont en même temps ; une rupture entraîne d'autres.

Les chemins de restructurations sont eux-mêmes complexes et multiples. Dire qu'il suffirait d'un emploi est utopique. Les psychologues ont bien mis en évidence combien les souffrances de l'enfance peuvent rester vives à l'âge adulte et se traduire par des difficultés persistantes d'intégration. Beaucoup de formes



de névroses sont liées à des causes affectives. Il n'est pas rare de rechercher chez le conjoint soit la compensation, soit la reproduction des difficultés de l'enfance. Ce sont les enfants battus qui ont le plus tendance à battre leur conjoint. Les personnes qui ont beaucoup de difficultés parlent souvent de leurs parents soit en termes très distants, soit au contraire dans une attitude passionnée, fusionnelle. Elles ont de la peine à se situer entre l'impossibilité de se séparer des parents et la rupture sévère avec les parents.

E. H. : *La précarité des postes dans les SIAE ne condamne-t-elle donc pas en partie leur efficacité d'intégration sociale ?*

S. P. : Les deux choses jouent : l'emploi précaire et la précarité des emplois. L'emploi précaire ne permet pas, du point de vue du contenu du travail, à la personne de se réaliser et d'exister face à autrui (2). Les emplois souvent incertains, temporaires, sans parler de la rémunération qui reste précaire, contribuent à la détresse des personnes. Pour autant, on n'avancera pas en supprimant les emplois peu qualifiés. L'essentiel est que la personne puisse percevoir une amélioration pour elle. Elle s'investira d'autant plus. L'objectif n'est pas nécessairement de supprimer les tâches dites inférieures mais d'offrir la possibilité à la personne d'accéder à des activités plus qualifiées. C'est une forme d'espoir.

Le plus grave serait de bercer d'illusions les personnes en détresse. Il y a beaucoup de mensonges dans les promesses de l'insertion professionnelle : « Acceptez un CES, ensuite vous aurez un emploi définitif. » On ne doit jamais mentir à des personnes en difficulté. Peu d'institutions sont capables d'avoir un langage de vérité et de reconnaître qu'elles ne sont pas en capacité de proposer une suite à la période provisoire. Il faut donc se battre pour obtenir cette continuité. Mais les personnes doivent entendre une parole qui correspond à la réalité. On est dans des sociétés où les individus doivent se prendre en charge. Ce qui veut dire que la personne doit faire des efforts, s'investir, mais avec des perspectives : « Je fais cette formation, mais ensuite j'obtiendrai tel résultat ». Ne pas avoir peur de dire dès le départ : « Vous avez de grandes chances d'améliorer votre sort, mais vous n'êtes pas sûrs de réussir ». Le mensonge est pire que tout.

E. H. : *Beaucoup de jeunes ont répondu aux enquêtes. Les jeunes ont-ils plus de difficultés d'accès au SIAE ? Comment faire place aux jeunes ?*

S. P. : Les jeunes ont besoin des SIAE, et plus généralement de structures nécessaires à la resocialisation. Aujourd'hui, ils sont très touchés par ces problèmes d'insertion professionnelle. En France, on a écarté les jeunes du droit au RMI, ce qui pose de nombreux problèmes. Beaucoup de jeunes sans ressources sont confrontés à des difficultés très graves. L'engrenage de la préca-

(2) Cf. **Serge Paugam**, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.

rité commence très tôt. Beaucoup de jeunes vivent aujourd'hui dans la rue. C'est une erreur d'avoir écarté les jeunes de la protection sociale donnée par le RMI. Si le RMI est un droit, il n'y a aucune raison de commencer par en écarter les moins de 25 ans. On considère que les jeunes deviendraient des assistés, ce qui n'est pas du tout démontré. Aucune enquête n'a permis de constater un effet sensible de « désincitation » au travail des chômeurs ou des assistés. On sait aussi, à partir des enquêtes européennes, que les chômeurs les plus actifs pour une recherche d'emploi sont ceux qui sont les mieux indemnisés. Les jeunes au chômage font de nombreuses démarches pour trouver un emploi.

JEUNES EN ERRANCE

Beaucoup de jeunes sont inconnus de tout dispositif institutionnel. Ils résistent parfois à tout contact avec une institution. Ils se rencontrent dans les grandes villes, mais également en milieu rural. Ces jeunes vivent souvent un cumul d'échecs qui contribue à leur auto-dévalorisation.

Comment permettre à ces jeunes de trouver des sas d'accès aux dispositifs aux-

quels ils ont droit ? Les initiatives se multiplient pour aller au devant d'eux dans les quartiers périphériques ou les petits villages, pour proposer des lieux d'écoute et de parole. Actions d'informations, relais de proximités, bus itinérants, lieux d'accueil..., toutes ces initiatives visent à jouer un rôle de sas d'accès qui puisse conduire de l'écoute indispensable à un accompagnement personnalisé et, finalement, à l'orientation vers tel ou tel dispositif.

E. H. : *L'IAE a-t-elle ses exclus parce que, par exemple, elle n'est pas assez un lieu de parcours personnalisé, pas assez alternative par rapport au marché du travail, ou bien des personnes ont-elles vécu des ruptures telles qu'elles ne puissent exprimer un projet et trouver leur place dans les SIAE ?*

S. P. : Dans ce secteur comme dans d'autres les structures génèrent du tri. L'enquête montre que les plus proches de l'insertion par l'emploi sont les moins en difficulté. On a destiné à cette insertion une partie du public. Le tri se fait à tous les niveaux : structures d'hébergement, d'orientation, d'accueil, de formation... On est devant un problème économique. On pense que tout le monde ne peut pas entrer dans ce type de structure. Il faudrait élargir les possibilités d'insertion en élargissant les offres. Le gros problème est celui des quotas. Une fois qu'une structure a rempli ses quotas elle s'en tient là. Cette question soulève le problème de l'approche catégorielle dans les politiques publiques. Ce qui revient à créer des profils, puis à accueillir ou aller chercher des personnes correspondant à ces profils. Il en va de même pour le logement. Chaque acteur de terrain a envie de bien gérer sa structure. Aujourd'hui la façon de gérer dépend en grande partie des financements.

Dans les politiques sociales, on ne fait pas assez référence aux



besoins des personnes. Le mode de fonctionnement est à la fois catégoriel et bureaucratique. Une autre attitude serait de se demander quels sont les besoins des personnes sur un bassin d'emploi : « Si on parlait de rien, qu'est-ce qu'on ferait ? Ou'est-ce qu'on financerait ? » Une politique sociale vraiment ambitieuse est une politique universelle, qui ne fait pas de distinctions. Les personnes ont des droits, ils doivent donc être pris en compte par les politiques publiques. On ne s'interroge pas assez sur les besoins des personnes, en tout cas on en a un mode d'appréhension trop catégoriel.

Serge Paugam

« SEULEMENT DES PORTUGAISES, SVP ! »

La discrimination des candidats au travail en fonction de leur « race » : voilà par excellence, presque par caricature, une situation dans laquelle l'« inemployabilité » d'un demandeur d'emploi ne renvoie en rien à ses éventuelles lacunes, mais bien à la pratique d'exclusion d'un employeur.

De ces actes discriminatoires, avoués ou occultés, directs ou indirects, les SIAE sont en premier lieu des témoins privilégiés. Selon une étude de 2002 (1), les Associations Intermédiaires et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion enregistrent fréquemment des offres d'emploi discriminatoires de la part d'entreprises, de particuliers, de collectivités locales. Et la « sortie vers l'emploi ordinaire » après un parcours dans une SIAE est, elle aussi, entravée par les pratiques discriminatoires.

En ce domaine, plusieurs témoignages reflètent, en parallèle avec les dérives très traditionnelles de la charité sélective, une perversion dans l'attitude de certains employeurs : leur coopération avec des structures d'insertion ou des organismes d'aide aux chômeurs devient l'alibi du droit à discriminer qu'ils s'octroient. « Par

ses recrutements, la mairie fait déjà beaucoup pour des "cas sociaux" français. Ne chargez pas la barque en nous demandant d'embaucher ou de prendre en formation des étrangers », réclame, par exemple, en ce sens le maire d'une ville importante de la Loire.

Face à ces discriminations dont elles sont la caisse de résonance, les SIAE (2) sont partagées. Dans un certain nombre de cas, leur option est d'accepter toutes les offres d'emploi, dans l'espoir que des employeurs, a priori hostiles aux travailleurs non-français de souche, pourront changer d'avis une fois que des relations solides seront nouées avec eux. D'autres persistent à introduire coûte que coûte des travailleurs de toutes origines, en renforçant leur accompagnement pendant les premiers contacts avec les employeurs. Il arrive aussi que des SIAE relaient sans réaction des propositions d'emploi discriminatoires.

Vincent Berthet

(1) « Le secteur de l'insertion par l'activité économique et les discriminations raciales à l'emploi : vers un diagnostic partagé pour agir », Etude-action réalisée par Lasaire-SCOP pour le FAS, la DGEFP, le CNIAE.

(2) Comme bien d'autres « intermédiaires de l'emploi » (ANPE) ; cf. l'article de **O. Noël** in **Economie & Humanisme** n° 353, juillet 2000 (dossier « Emploi et discriminations raciales, le dégel ? »).

Au cœur du métier de l'Insertion par l'Activité Économique, les Associations Intermédiaires ont pour rôle d'accompagner des personnes dans leur parcours spécifique d'intégration socioprofessionnelle. Cet accompagnement est source de dynamique personnelle pour l'adaptation des compétences et de la qualification.

Accompagnement professionnel, gestion des savoir-être

L'accompagnement recouvre un ensemble de domaines de compétences tels que : l'accueil de demandeurs d'emplois ; le recrutement ; l'intégration dans une structure ; l'évaluation en milieu de travail ; l'organisation de formations ; l'orientation professionnelle ; l'administration et la rémunération du personnel. Ces domaines de savoir-faire ne sont pas spécifiques au métier des Associations Intermédiaires. Ils structurent également le travail réalisé par les entreprises d'intérim, ou par les sociétés de reconversion professionnelle, voire une partie significative des missions confiées aux services Relations Humaines de n'importe quelle entreprise ou organisation. Néanmoins ces domaines génériques de savoir-faire constituent des variables d'action sur lesquelles l'Association Intermédiaire peut forger son identité socio-économique, compte-tenu des personnes accompagnées et des emplois visés.

Les personnes accompagnées par l'Association Intermédiaire ne rassemblent pas a priori tous les atouts majeurs d'âge, diplômes, expériences, compétences, comportements professionnels... requis couramment par les employeurs. Cette caractéristique distin-

gue l'Association Intermédiaire par rapport à l'accueil tous azimuts effectué en amont par des structures telles que l'ANPE, et par rapport à la sélection forte opérée par les agences d'intérim, dont le rôle est de mettre à disposition en entreprises les personnes les plus promptes à s'adapter efficacement à des besoins urgents...

Ce positionnement spécifique de l'Association Intermédiaire entre l'accueil grand public et la sélection des vedettes permet de développer un professionnalisme sur l'accompagnement de personnes qui ont besoin d'un soutien individualisé dans leur démarche d'insertion. Ce professionnalisme commence par la capacité à diagnostiquer le potentiel de chacun à intégrer tel ou tel dispositif d'insertion existant. Certaines personnes ont seulement besoin d'une main tendue pour accéder à des postes de travail dans des structures jouant le jeu de l'économie solidaire. D'autres voies d'intégration sont plus chaotiques, car elles commencent par le pari d'un accès à l'emploi sur quelques heures, afin que la personne découvre le monde du travail après des années de galère marginalisante.

Les emplois visés par l'Association Intermédiaire comme par l'ensemble des SIAE sont en grande majorité des emplois peu qualifiés, c'est à dire des emplois qui exigent peu de connaissances préalables, peu de créativité et peu de prise de responsabilités. Il en existe beaucoup dans les secteurs de services tels que le nettoyage, la manutention, la restauration, la distribution..., au total près de 3 millions en France, soit 13 % de la population active.

Les problèmes rencontrés sur ces emplois proviennent rarement des niveaux requis de savoirs et de savoir-faire. Ils proviennent plutôt de paramè-

E DYNAMIQUE

ent personnel

tres personnels qui les empêchent d'intégrer durablement, et sans se trouver en échec, des exigences de base telles que la maîtrise de soi dans les relations de travail au quotidien, l'assiduité, la ponctualité, le respect des consignes reçues, la persévérance dans la qualité de service... En ce sens, il est souvent bien plus difficile, surtout si l'on a été à proprement parler exclu précédemment par un ou plusieurs employeurs, d'apprendre (ou de réapprendre) à travailler que d'apprendre un travail.

On atteint ici le cœur de métier des SIAE. La gestion des savoir-être constitue le moteur central de la gestion des ressources humaines en insertion. Elle inspire l'ensemble des étapes d'accompagnement individuel dans le parcours d'intégration socioprofessionnelle. Elle stimule une certaine forme d'écoute de la personne, pour comprendre sa situation, ses besoins et ses attentes. Elle alimente le référentiel de compétences pour optimiser les recrutements et placements. C'est encore cette attention aux savoir-être qui incite à un dialogue adulte-adulte pour parler le plus objectivement possible des freins personnels vécus dans les situations de travail ; elle consolide l'identification des besoins de formation, simplifie le repérage d'emplois intermédiaires accessibles et prépare la recherche de nouveaux débouchés professionnels qualifiants.

Faciliter le développement personnel et professionnel

Quelle que soit la voie utilisée, l'accompagnement individuel prend toute son envergure lorsque le collaborateur est placé en situation réelle de travail. Tous les moyens possibles doivent être mis en synergie pour que l'intégration socioprofessionnelle soit une réussite. L'objectif

final est que la personne trouve de nouvelles opportunités de professionnalisation au delà du cadre de la structure. Tout le travail de l'Association Intermédiaire, en particulier, est donc tourné vers l'extérieur. Le principal indicateur de performance collective est le taux de sorties qualifiantes positives. Le *turnover* n'est pas synonyme de dysfonctionnement, mais plutôt signe de vitalité. L'annonce d'un départ vers d'autres horizons professionnels est perçue comme un succès à féliciter, même s'il perturbe le fonctionnement interne d'associations soumises à des contraintes économiques comme toute entreprise.

Derrière cette notion d'entreprise se cache un des paradoxes imposés aux Associations Intermédiaires depuis la loi de 1998 contre les exclusions, le paradoxe de l'exclusion de l'insertion. Les Associations Intermédiaires dont le métier est d'accompagner des personnes dans leur parcours d'intégration socioprofessionnelle n'ont quasiment pas la possibilité de mettre à disposition durablement des personnes dans les entreprises du secteur marchand. Elles sont cantonnées juridiquement sur certains marchés d'emplois tels que les associations, les particuliers, les collectivités... Elles laissent ainsi le marché des entreprises, et ses potentialités d'intégration professionnelle, à d'autres acteurs tels que les entreprises d'intérim. La reconnaissance du professionnalisme des Associations Intermédiaires passera utilement par la remise en cause de cette exclusion qui limite juridiquement les possibilités d'accès à l'emploi pour des dizaines de milliers de personnes.

Philippe Bonnefond

Vice Président

de l'Association intermédiaire REED,

DRH de Technic Aviation,

Consultant pour la CEGOS

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU DROIT

*par Jean-Pierre Willems **

L'aide à l'insertion par la voie de l'emploi est objet de droit, du côté des structures et du côté des travailleurs concernés. Avec des changements récents, et les interrogations qu'ils suscitent.

Le droit a vocation à tracer des frontières : ce n'est que par l'intermédiaire de catégories juridiques prédéfinies que le droit appréhende la réalité. La qualification des faits, autrement dit leur rattachement à une catégorie juridique, est la condition impérative de l'analyse juridique.

Comprendre le droit, sa logique et ses objectifs, c'est avant tout s'interroger sur les principes selon lesquels ont été arrêtées les catégories juridiques et établies des frontières entre elles. Le questionnement sur la définition de chaque catégorie (1) est donc fondamental pour saisir l'intention du législateur et appréhender la construction, offerte par le droit, de la réalité qu'il se propose de traiter.

Le droit de l'insertion par l'activité économique peut être questionné à travers deux déplacements récents de frontières : la première concerne les SIAE, la seconde les personnes.

Le principe de spécialité des structures

La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 fait entrer l'IAE dans le code du travail (2). Elle y est définie de manière générique par son objet : permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en mettant en oeuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Cette définition, par l'objectif, pouvait faire espérer que le droit de l'IAE cesse d'être un droit de structures, régissant l'activité d'entités agissantes au sein de l'IAE, pour se centrer davantage sur le droit des personnes. Espoir déçu. Le second alinéa de l'article L. 322-4-1 restreint immédiatement la portée de cette définition en indiquant que l'État peut conclure des conventions avec des employeurs dont l'activité a spécifiquement cet objet. Si la finalité même de l'entreprise ou la structure n'est pas l'IAE, alors il n'y a pas d'IAE.

** Juriste, Willems-Consultants, collaborateur de l'unité de recherche sur l'emploi, Université Toulouse 4*

(1) Qu'est-ce qu'un salarié ? qu'est-ce qu'un chômeur ? qu'est-ce qu'un emploi ? etc.

(2) C. trav., art. L. 322-4-16 et s.



En d'autres termes, l'opérationnalisation de l'IAE, par la possibilité pour l'État de conclure des conventions destinées à favoriser sa mise en œuvre, vient contredire la définition initiale qui ne porte pas trace de ce principe de spécialité imposé aux structures d'IAE.

On cherche en vain la logique juridique qui préside à cette condition d'activité exclusive imposée comme condition de rattachement à l'IAE. Pourquoi une telle frontière qui ancre l'idée que l'IAE ne peut exister dans une entreprise dont ce n'est pas la finalité principale ? Elle légitime le discours suivant lequel la finalité d'une entreprise est exclusivement économique et non sociale, alors que la finalité du contrat de société dépend des associés (3) et que l'économique n'est qu'un moyen d'atteindre l'objectif que se sont donné les associés.

Dès lors que le Code du travail reconnaît la possibilité d'intervenir sur des activités concurrentielles, que le Conseil National de la Concurrence (4) indique que l'aide financière publique à l'accompagnement ne crée pas une distorsion de concurrence, dès lors que des exonérations sociales ciblées sur certains salariés (temps partiel, bas salaires, premier embauché, zones de revitalisation rurale, ...) ne constituent pas plus des aides discriminantes, la logique juridique qui conduit à créer des structures spécifiques d'IAE n'existe plus.

Plutôt que de singulariser des structures ayant pour objet l'insertion de personnes en grande difficulté, ne faudrait-il pas généraliser les aides à l'insertion pour toute entreprise qui prend les mêmes types d'engagement en matière d'insertion sociale, ce qui n'exclurait nullement que des entreprises se donnent pour vocation une modalité particulière d'insertion ? Il est sans doute des explications à cette frontière : le souci de l'administration de segmenter pour mieux contrôler, logique agissante déjà au sein même des catégories d'exclus, ou encore le souhait de certains professionnels du monde des SIAE de légitimer une action spécifique qui ne pourrait être exercée par tous, un certain corporatisme pouvant trouver son compte dans la réglementation actuelle.

Il convient de revenir sur cet objectif de contrôle : à concevoir des textes qui sont rédigés avec comme souci premier d'éviter les excès, dérives ou détournements, on commet deux erreurs. La première est de penser que les textes peuvent limiter les contournements. En ce domaine, l'imagination du terrain est toujours plus féconde que celle du législateur. La seconde est de développer une culture du détournement dès lors que tout acteur sera confronté à une situation qui, dans l'esprit, justifie ce contournement de règles qui ne s'en tiennent pas aux principes mais veulent régir le détail de toute activité. Et bien souvent, après avoir multiplié les précautions, les textes eux-mêmes s'emploient à prévoir des exceptions (5). Le résultat de cette

(3) Ainsi, la finalité principale d'une société coopérative ou d'un GIE se trouve par nature dans l'intérêt des membres et non dans une finalité propre à la structure juridique.

(4) Conseil de la concurrence du 5 janvier 1994 (avis n° 94-A-01).

(5) Ainsi la circulaire relative à la mise en œuvre de l'IAE suite à la loi du 29 juillet 1998 re-catégorise administrativement les publics bénéficiaires de l'IAE alors que la loi elle-même s'en tient à une définition très générale (Circulaire DGEFP n° 99-17 du 26 mars 1999), pour expliciter in fine que l'ANPE conserve un pouvoir d'appréciation des situations.

RMI ET TRAVAIL

des espaces non clos...

Pour l'opinion publique comme dans l'esprit de beaucoup d'acteurs professionnels de l'insertion et de politiques, le Revenu Minimum d'Insertion est un dispositif devant faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées. Selon l'image souvent utilisée pour l'insertion par l'activité économique, le RMI serait un sas privilégié du non-emploi vers l'emploi, grâce à une démarche renforcée d'accompagnement intégrant appui social, formation, accès à la santé... Ces différentes composantes constitueraient autant de premières marches nécessaires pour, à l'issue d'un parcours réussi, et contractualisé, aboutir à une activité professionnelle, source de revenu, de stabilité, de statut.

Pourtant, plusieurs études régionales et nationales publiées fin 2001 (1) montrent clairement qu'un nombre conséquent de bénéficiaires du RMI sont, temporairement ou plus durablement, en activité professionnelle (2). De même, une proportion non négligeable de personnes « sorties du RMI » n'a pas d'activité rémunérée (3). Les allocataires ne sont donc pas si loin de l'emploi, ils sont même souvent dedans ! Cependant cet emploi n'est pas, en général, une situation stable, durable ou enviable. Et la situation de salarié précaire n'est pas forcément plus aisée que celle de l'allocataire du RMI au chômage.

Si des emplois même précaires peuvent jouer un rôle significatif dans la réinser-

tion sociale, l'usage généralisé de l'intérim ou des contrats à durée déterminée peut constituer pour les sortants du RMI une forme d'enfermement dans la pauvreté. Accéder à un emploi n'est plus dans ces cas-là un objectif suffisant pour garantir la bonne insertion socio-professionnelle des personnes : la qualité de cet emploi doit être plus directement interrogée. Quelles sont les formes d'emploi accessibles aux bénéficiaires du RMI et en quoi leur permettent-elles vraiment d'entamer des carrières professionnelles et salariales ? En quoi les courtes période d'activité peuvent-elles constituer des étapes plus efficaces vers une insertion professionnelle durable, ouvrant notamment des perspectives nouvelles de formation et de qualification ?

Prendre acte du fait que bien des allocataires sont en emploi, c'est aussi constater que l'entreprise doit être sans aucun doute un des partenaires essentiels de l'accompagnement du RMI. Tutorat, parrainage, formations en situation d'emploi, appui à la résolution de problèmes sociaux dans l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants...) sont des leviers à promouvoir plus fortement au sein des Commissions Locales d'Insertion, qui doivent elles-mêmes s'ouvrir plus directement aux acteurs économiques.

Cyril Kretzschmar

Délégué général

d'Economie & Humanisme

(1) Le devenir professionnel des bénéficiaires du RMI en Rhône-Alpes, DRTEFP-DRASS Rhône-Alpes, étude réalisée par **Economie & Humanisme**. Voir également les études de la DARES publiées en 2000 et 2001 sur le devenir des personnes sorties du RMI, à partir d'une enquête nationale 1997-1998.

(2) Selon l'étude Rhône-alpine citée précédemment, 30 % des allocataires du RMI sont en situation professionnelle (échantillon de 812 personnes inscrites au RMI en janvier 2000).

(3) Selon cette même étude, 45 % des ex-allocataires du RMI sont sans emploi.



volonté de contrôle par l'administration, et de la croyance que l'on peut administrer la réalité par circulaire, est une inflation du droit de circulaire qui conduit à l'absence de véritable droit (6)

Bénéficiaires de l'insertion : vers le droit commun

Le débat est récurrent : face à des inégalités de situation convient-il de refonder le droit commun pour lui permettre d'appréhender l'ensemble des situations, ou bien un droit spécifique est-il nécessaire pour corriger les situations et reconnaître des droits particuliers à des catégories de personnes qui accèdent peu, mal ou pas du tout à l'exercice des droits reconnus à tous ?

En matière d'insertion, ce débat trouve sa traduction dans la politique de contrats particuliers dits « d'aides à l'emploi » mais aussi dans la question relative à la reconnaissance systématique d'un contrat de travail entre les structures d'insertion et les bénéficiaires. Sur ces deux points, les zones frontalières ont récemment évolué.

S'agissant des contrats qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'emploi, la jurisprudence a eu l'occasion d'affirmer l'égalité des droits entre un salarié recruté en contrat emploi-consolidé et les autres salariés de l'entreprise (7). Le salarié doit donc bénéficier des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise. La même solution est applicable à un salarié en contrat emploi-solidarité qui doit bénéficier du treizième mois prévu par la convention collective dès lors que celle-ci est applicable à tout salarié sans restriction expresse (8). Cette position des juges a parfois été contestée par la doctrine, qui voyait dans cette égalité de droits un découragement possible des entreprises (9) dans leur activité d'insertion. On ne peut que plaider pour une égalité intégratrice et pour le caractère profondément « non-intégrant » de l'insertion dans une collectivité avec des droits différents de ceux reconnus à ses autres membres (10).

Toutefois, les juges n'ont pas été, à ce jour, au bout de cette logique d'assimilation. La Cour de cassation a en effet décidé qu'un contrat à durée déterminée, contrairement au texte et à l'esprit de la loi (11), pouvait être conclu dans le cadre de l'activité normale et permanente de l'entreprise dès lors que ce contrat avait pour objectif l'insertion (12).

Sur le second point, c'est-à-dire l'existence d'un contrat de travail pour toute activité s'inscrivant dans le cadre de l'IAE, la Cour de cassation a récemment jugé qu'un compagnon d'une communauté Emmaüs qui fait le choix de se soumettre à des règles de vie communautaire qui définissent un cadre d'accueil comprenant la participation à un travail destiné à l'insertion sociale

(6) De ce point de vue, le parallèle avec le droit de la durée du travail s'impose : la première loi Aubry, 16 articles, n'a guère posé de difficultés et a généré un large mouvement de négociation, la seconde loi Aubry, plus de 100 articles et des centaines de pages de décrets et circulaires pour l'application, est venue complexifier la question au point de la rendre ingérable dans le cadre ainsi tracé, ne serait-ce que parce qu'il n'est plus appréhendable dans sa totalité.

(7) Cass. soc., 15 juill. 1998, RJS n° 1260.

(8) Cass. soc., 1er juin 1999, Dr. soc. 1999, p. 834.

(9) C. Roy-Loustaunau.

(10) Ainsi, la question fondamentale de la qualification. Lorsque la qualification est niée (je suis un « CES »), l'intégration symbolique ne se réalise pas. La question de la reconnaissance effective d'une qualification indépendamment de la nature du contrat est fondamentale dans les dispositifs d'insertion.

(11) C. trav., art. L. 122-1.

(12) Cass. soc., 16 mars 1999, n° 97-40.271, SA France Télécom c/Lancelot et autres. Position confirmée par l'administration selon laquelle les dispositions de l'article L. 122-1 du Code du travail, qui interdisent le recours à un CDD pour l'activité normale et permanente de l'entreprise, ne s'appliquent pas aux contrats liés à la politique de l'emploi, contrats relevant d'une logique particulière (Circ. min. DRT 2002/08 du 2 mai 2002).



des compagnons, n'est pas lié à cette communauté par un contrat de travail(13).

Cette solution, déjà adoptée pour les membres d'une congrégation religieuse, marque une frontière entre les activités exercées dans le cadre d'une relation plus large que le seul travail avec intégration à une communauté de vie, et les activités qui relèvent d'un lien uniquement fondé sur l'activité, serait-ce dans un cadre spécifique visant à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle.

Encore un effort !

Les évolutions du droit de l'IAE ces dernières années montrent un rapprochement sensible entre le droit qui lui est applicable et le droit commun. La loi n'a pas souhaité créer des formes juridiques particulières pour l'IAE, elle tend à placer les salariés de ces structures dans le cadre du droit commun, ou bien à les exclure totalement de la qualité de salarié, ce qui paraît de meilleure politique que la multiplication des situations intermédiaires. Toutefois, la question de l'existence d'un « secteur » de l'IAE trouve encore deux réponses différentes. Du point de vue des structures, le principe de spécialité constitue une contrainte forte, peu justifiée, à la diffusion des pratiques d'IAE. Du point de vue des personnes, la question a été tranchée différemment : le droit commun doit s'imposer sauf lorsque la relation globalement considérée entre bénéficiaire et structure d'accueil va bien au-delà de la simple relation de travail.

Jean-Pierre Willems

(13) Cass. soc., 9 mai 2001, Communauté Emmaüs de la Pointe Rouge c/José Maria Miralles Barons.

UN LEVIER D'ACTION SUPPLÉMENTAIRE ?

Officialisée en 2001 par la loi française, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif permet, en complémentarité et à la différence des autres formes de coopérative, de « grouper dans un même sociétariat les diverses catégories de personnes physiques et morales intéressées par l'activité d'une coopérative ».

Ainsi, autour d'un projet de développement local à finalité économique et sociale, des associations, des mairies, des entreprises existantes, une banque coopérative, une fondation... pourront se donner une organisation unique, a priori plus solide.

Les SCIC pourraient permettre d'avancer plus vite et de façon plus partenariale dans la construction d'une réalisation de type SIAE.

Sous leur statut associatif, les Régies de quartier et leur fonctionnement à trois « collègues » (habitants, bailleurs de logements sociaux, municipalités) ont partiellement préfiguré ce nouveau montage institutionnel.

Mais la SCIC apparaît plus adéquate encore qu'une association à un fonctionnement d'entreprise, et permet aussi de dépasser avec les municipalités ou structures intercommunales la relation très contraignante entre SIAE subventionnée et bailleur de fonds.

Vincent Berthet

**L'INSERTION
PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE,
UNE QUESTION
À LA SOCIÉTÉ**

*Si performant soit-il,
le mouvement de l'insertion par
l'économique reste avant tout un symbole.
Il interpelle les comportements
collectifs et individuels.*

Entreprises : POUSUIVRE LES OUVERTURES RÉCENTES

*par Vincent Berthet **

Pour qui s'intéresse à la promotion de l'emploi, un acteur est incontournable : l'entreprise. A quelles conditions peut-elle, dans sa pratique, converger avec le projet social des structures d'insertion ?

Une forte minorité des usagers de l'insertion par l'économie, ceux des ETTI en particulier, prend pied tôt ou tard, ponctuellement ou durablement, dans des entreprises du tissu économique local. Pour autant, le partenariat entre les entreprises et les structures d'insertion n'est pas un exercice facile. Bien au contraire, cette rencontre revêt de prime abord un fort coefficient d'improbabilité. Les obstacles qu'elle soulève doivent être connus, assumés, pour prétendre aller au-delà.

Cette rencontre est aléatoire à sa source parce qu'elle renvoie à une différence de fondement entre ces deux types d'organisations. Pour les entreprises, le développement de l'emploi, quand il n'est pas considéré simplement comme un coût, est un levier d'action, ou un « bon » résultat ; elles ne sont pas construites autour de cette intervention sociale directe ou indirecte, qui à l'inverse, est le fondement commun des actions d'IAE. À des degrés divers les responsables des entreprises sont vecteurs d'une logique économique qui a conduit au chômage de longue durée, à l'élimination des moins qualifiés, etc. La visée d'un partenariat avec les entreprises ne doit donc pas oublier que ces dernières, très largement, ont préféré se passer des travailleurs que les SIAE voudraient y réintroduire.

Des variables multiples

Ceci étant, des initiatives prometteuses existent, des évolutions sont possibles ; les variables qui influent sur le cours des relations entre structures d'insertion et entreprises locales sont nombreuses du côté des entreprises :

- situation locale de l'emploi, en particulier perspectives d'embauches ; sans contexte économique satisfaisant, sans éventualité de recrutement (pour un emploi ou un stage) des usagers des unités d'insertion, à quoi bon se côtoyer (1) ?
- autonomie de décision de l'entreprise, et faculté de ses dirigeants à se projeter dans le moyen terme ; les établissements bridés au sein d'un groupe qui ne sait assurer leur continuité que

** Directeur de la revue Économie & Humanisme*

(1) Les difficultés des ETTI étant comme des « verres grossissants » de ce problème. Cf. l'analyse des « risques de l'intérim d'insertion » réalisée par **S. Ter Ovanessian** et **M. de Sahb**, *Opus 3*, janvier 2002.



de six mois en six mois ne seront pas enclins à jouer la carte de l'embauche à objectif social, dans un premier temps coûteuse en énergies.

■ profils des dirigeants patronaux ; la concertation et la coopération font appel à leurs motivations personnelles. Les travailleurs sociaux n'ont pas le monopole du souci de la justice. Une coopération implique, au delà d'un minimum de respect mutuel, une ouverture à cette autre forme d'entreprise que sont les SIAE, à cet autre profil de responsable qu'elles abritent. On ne peut compter, en général, sur les diverses écoles de gestion pour éveiller les dirigeants des entreprises à l'« économie sociale d'insertion » ; c'est donc souvent de l'enracinement convictionnel des responsables d'entreprises et des démarches volontaires que les SIAE locales, ou les collectifs de chômeurs, ont engagées vis-à-vis du milieu économique que surgissent des possibilités de coopérer.

■ propension des personnels des entreprises à être impliqués d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce qu'en tant que collègues, dans l'intégration de salariés en processus d'insertion (2).

■ histoire des relations entre l'entreprise et son environnement ; l'entreprise qui a depuis longtemps donné son appui à des démarches culturelles locales, qui a réalisé des modules de formation longs avec divers porteurs locaux, ou dont les marchés sont majoritairement locaux (cas de la grande distribution) sera plus prompte à se rendre présente à une démarche d'appui à l'insertion sur son territoire.

Du côté des organismes d'IAE, on pourrait avancer trois variables principales : en premier lieu, la prise de conscience plus ou moins nette de leur identité d'acteur économique (3), celle-ci facilitant le dialogue avec les entreprises ; le profil des responsables et travailleurs de l'unité de production ; l'enracinement local de l'organisme et de ses responsables.

Comment coopérer ?

À partir des expériences de coopération entre SIAE et entreprises, plusieurs points d'insistance se sont fait jour, afin que les aléas dans la combinaison de toutes ces variables soient, en partie au moins, levés.

Le monde des entreprises doit être considéré à travers toutes ses composantes, qui sont liées : les directions, les personnels, leurs organisations, les syndicats, les chambres consulaires et patronales, les clubs et fondations d'entreprises, les associations inter-Comités d'entreprise... C'est l'ensemble de ces acteurs qui est plus ou moins étranger à la logique de l'IAE. Avec eux tous un tra-

(2) Plus leurs difficultés sont profondes, plus le facteur de la disponibilité relationnelle des personnels de leur entreprise d'accueil pèsera lourd.

(3) Au sens où cette organisation n'est pas inscrite dans la vie économique « par défaut », mais où elle construit son projet à travers une configuration d'échange économique.

ET LA RESPONSABILITÉ DES EMPLOYEURS PUBLICS ?

Il ne serait pas inexact, mais sûrement trop simple, de déduire de certaines pratiques objectivement excluantes un raisonnement général sur la passivité de l'Etat et des autres employeurs publics français face au défi de l'emploi pour tous.

Oui, « la machine à recruter » des administrations et des sociétés publiques est massivement sélective. Elle ne laisse qu'une place marginale, et quelquefois nulle, aux parcours parallèles d'accès à ses emplois, préférant l'embauche surqualifiée à l'organisation de cursus promotionnels bien plus ouverts (1).

Oui, l'application abrupte de la clause de nationalité française pour l'accès à tous les emplois publics crée une barrière. Même lorsque la réalité l'oblige (hôpitaux...) à employer des étrangers, la mère-patrie est une marâtre injuste, multipliant les sous-statuts.

Oui, les entreprises publiques (EDF, SNCF...), lorsqu'elles agissent pour l'insertion, sont davantage dans une logique d'« œuvres » (au demeurant bien financées et organisées) que dans une transformation de leur propre gestion des emplois et des compétences pour faire à nouveau place à des travailleurs très peu qualifiés.

Globalement, le primat accordé à la logique du « mérite » (sur des critères en partie discutables), et depuis peu à celle de la performance dans la gestion publique des ressources humaines, conduit la République à l'écrasement de la logique des « besoins ».

Cependant un certain nombre de constats permettent d'envisager une attitude progressivement plus positive des employeurs publics dans la lutte contre l'exclusion.

En premier lieu, on doit noter une certaine

force du système public dans la prévention de l'exclusion : employé de l'Équipement, aide-cuisinière à la cantine municipale, ou consul de France... un alcoolique ou un dépressif chronique risque moins que dans le secteur privé de perdre son travail et les relations qui en dépendent.

En second lieu, les collectivités locales, surtout les municipalités moyennes, et un certain nombre de services publics ont une pratique très volontariste d'accueil – à défaut d'emploi proprement dit – de personnels en difficulté. Le problème qui se pose par rapport à ces titulaires de « contrats aidés » est celui de la qualité de leur formation continue. On ne peut que remarquer, à ce titre, la faiblesse des moyens accordés, dans l'équation budgétaire arbitrée par l'Etat, à l'accompagnement de ces personnes. Quand politique « offensive » il y a, elle repose beaucoup sur l'engagement personnel d'un certain nombre de fonctionnaires ou salariés publics.

Il arrive, en troisième lieu, que l'Etat et les autres employeurs publics prennent l'option de s'impliquer eux-mêmes dans un programme d'envergure pour l'emploi et contre l'exclusion. Les programmes « emplois-ville », puis « nouveaux services-nouveaux emplois » (2) en sont deux illustrations. Mais pour des raisons de facilité, pour une volonté d'affichage de « résultats » rapides, leur mise en œuvre est souvent moins connotée « lutte contre l'exclusion » que cela n'a été annoncé au lancement des opérations. Le fait que des campagnes comme celle instituant les « emplois-jeunes » soient relayées « à reculons », pour des raisons politiques, par une partie des employeurs-élus montre bien à quel point l'insertion par l'économique est en France un enjeu secondaire.

V. B.

(1) Le comble de l'hypocrisie est atteint lorsque l'on entend des hauts fonctionnaires se réclamer de l'« égalité » de la devise républicaine pour justifier des concours administratifs radicalement inégalitaires, par refus de plafonner le niveau de formation antérieure exigé des candidats.

(2) A fortiori, lorsqu'il est prévu, pour les titulaires de ces emplois, une aide à la réussite des concours de l'administration.



vail de persuasion a été entrepris par certaines structures. Un travail de longue haleine, car celles-ci veulent échapper aux politiques d'image, sur lesquelles leur rapports avec certaines entreprises les ont rendues vigilantes. Les appuis ponctuels à telle ou telle de leurs réalisations plus ou moins festive, ou au simple démarrage de l'une de leurs interventions ne doivent être que secondaires. L'enjeu central du rapprochement, c'est l'embauche ou la qualification de personnels en parcours d'insertion, le partenariat sur de nouvelles opérations économiques, la réflexion commune sur les moyens dont dispose l'entreprise pour ne pas licencier ses personnels, voire pour développer l'emploi...

Certains de ceux qui pratiquent déjà cette complémentarité associations-entreprises mettent en relief l'importance des relations directes, construites indépendamment de toute retombée immédiate : les entreprises doivent savoir précisément, estiment-ils, ce qu'elles peuvent attendre des SIAE, et vice versa ; la confiance demeure le ciment principal de toute coopération. D'autres privilégient les relations à partir de situations concrètes, avec des objectifs limités ; elles ont l'avantage de permettre aux protagonistes de voir - ou de savoir un peu plus tard - l'impact de leur action. C'est sur leur timidité à risquer un premier pas, quelle qu'en soit la forme, avec les SIAE, que beaucoup d'entreprises peuvent être interpellées.

« UNE MISSION PARTICULIÈRE »

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification sont devenus l'un des organismes traits d'union entre les tenants de l'entreprise et les animateurs du social ou du socio-économique. Ils permettent la plupart du temps l'accès à une qualification ou à une première situation de travail.

Du point de vue législatif et réglementaire, rien ne distingue un GEIQ d'un autre Groupement d'employeurs : c'est un outil créé, piloté et géré par un collectif d'entreprises. Il embauche des salariés qu'il met à disposition de ses adhérents. Mais un GEIQ se donne une mission particulière : l'embauche de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Le GEIQ a pour objectif la qualification et l'insertion professionnelle de ces demandeurs d'emploi au moyen d'un parcours qui a pour support un contrat de travail (le plus souvent un contrat « aidé » (1)). Le GEIQ assume les formalités administratives liées à la signature et au déroulement de ces contrats. Il assure avec ses partenaires spécialisés l'accompagnement social souvent nécessaire mais que l'entreprise ne sait (peut) pas assumer.

L'entreprise est ainsi recentrée sur son vrai rôle : offrir des situations de travail permettant, avec tutorat, l'acquisition d'une qualification professionnelle (2).

(1) Contrat de qualification dans 58 % des cas.

(2) En 2001, 58 % des contrats arrivés à terme dans l'un des 86 GEIQ labellisés ont été suivis d'une embauche banale.

Les actions émanant de Comités d'entreprise, par ailleurs, sont chaque année un peu moins rares. Certains financent partiellement des opérations existantes (4) ; d'autres constituent, avec leurs salariés membres, une sorte de « pool » permettant un démarrage ou une extension d'actions avec financement des salariés volontaires. Les services de proximité, ou services aux personnes, sont les plus représentés parmi ces initiatives.

D'autres enfin, plus rares, participent sur leur territoire d'implantation à des concertations autour des phénomènes d'exclusion du droit au travail. Les CE (minoritaires) qui se sont engagés dans cette voie n'ont pas toujours conscience eux-mêmes du déplacement que cela représente par rapport aux repères acquis : ce type d'action reste enraciné dans leur appartenance au monde du travail et à l'entreprise, et dans le même temps relativise cette appartenance. La poussée des phénomènes d'exclusion, peut-on dire, provoque ainsi le monde du travail - et le syndicalisme en particulier - à se situer par rapport aux droits d'un groupe social large et non par rapport à la défense d'un corps de salariés. D'où certainement une partie des fortes résistances du syndicalisme - et des CE - à s'inscrire dans l'action aux côtés des SIAE.

Médiations, décloisonnements, assouplissements des fonctions et des identités institutionnelles en réponse aux phénomènes d'exclusion : évoquer en ces termes les pratiques des entreprises, des fondations, des CE... qui vont dans le sens de l'insertion, c'est montrer qu'ils s'inscrivent dans un courant, ou plutôt un tâtonnement social, bien plus vastes. Chaque fois qu'ils apportent aux publics en processus d'exclusion de nouvelles chances d'intégration sociale, c'est en conjuguant leur enracinement « territorial » (dans le quartier, la commune, le bassin d'emploi...) et convictionnel avec une ouverture à d'autres enjeux et d'autres cercles relationnels.

En ce sens, la FNARS a proposé que la lutte contre les exclusions soit introduite dans le champ des négociations collectives de branche et d'entreprise, ainsi que des plans de formation (5) ; que les conditions de départ des personnels licenciés soient améliorées par des mesures d'accompagnement et le maintien temporaire des avantages annexes du contrat de travail : logement, prévoyance, formation, oeuvres sociales ; enfin, que les possibilités d'accueil et de tutorat des personnes en insertion ainsi que la coopération avec les organismes d'insertion, soit facilitées par des incitations publiques.

Vincent Berthet

(4) Notamment au moyen du FCP Insertion-Emploi, dont les moyens devraient croître rapidement à partir de 2002 suite aux dispositions sur l'épargne salariale. Voir « *Investir contre l'exclusion* » dossier d'Économie & humanisme n° 352, mars 2000.

(5) Voir aussi l'article de **V. Fuchs**, p. 51, et les propos de **C. Alphandéry** au nom du CNAIE, pp. 62-67.

MUSCLER LE PARTENARIAT LOCAL

*par Vincent Fuchs **

Pourquoi et comment développer de nouveaux partenariats locaux au service de l'intégration de tous dans l'emploi ?

Deux défis majeurs sont posés aujourd'hui à la société française : développer quantitativement les emplois et favoriser l'accès individualisé de tous à la diversité des emplois offerts et aux formations.

La réponse à ces défis sera globale car il est nécessaire d'agir au niveau national et européen. Le niveau européen favorisera la croissance, les régulations communes et la création d'un droit social européen. Contrairement au modèle anglo-saxon de la déréglementation, ce « modèle social européen » privilégiera le modèle danois. Il concilie la flexibilité nécessaire, la collectivisation des risques et une action massive de formation et d'aide à la réinsertion. Au niveau national, une politique tenant compte à la fois des salariés menacés dans leur emploi et des chômeurs ou travailleurs en précarité reste à bâtir : elle devra concilier une mutualisation des risques liés aux ruptures professionnelles, la démocratisation de la formation continue (1) et un investissement massif en termes de réinsertion, et donc d'accompagnement individualisé. C'est dans ce cadre que devront être revalorisés les deux dispositifs d'insertion professionnelle qui sont restés les parents pauvres des politiques françaises de l'emploi : les Contrats Emploi Solidarité, d'une part (2) ; les Associations Intermédiaires d'autre part.

La réponse à ces défis sera aussi territoriale, car il conviendra de multiplier, dans le cadre du développement local de l'emploi, des parcours d'intégration professionnelle « sur mesure », adaptés aux personnes. C'est un travail complexe, œuvre notamment des SIAE et parmi elles des Associations Intermédiaires. Sur le plan local, elles ont déjà tissé des liens étroits entre le tissu social et le monde économique. En amont avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi et les organisations sociales qui accueillent et orientent les publics, puis en aval avec les agents économiques, elles développent des emplois dans des secteurs diversifiés, tels que les associations, les collectivités, les petites et moyennes entreprises et les emplois familiaux. Avec les services de l'État, elles ont réussi à mieux s'approprier les multiples outils des politiques de l'emploi pour les adapter à leurs publics.

Avec les collectivités locales, elles participent notamment à la

** Président
de l'ADAI 69,
Fédération des
Associations
Intermédiaires
du Rhône*

(1) Seulement 10% des ouvriers non qualifiés en bénéficient en France ces dernières années.

(2) 5 millions de bénéficiaires depuis 1987.

mise en œuvre des politiques d'insertion des allocataires du RMI et des Plans Locaux d'Insertion par l'Économique. Des collaborations se sont enfin développées avec les Régions dans une logique de meilleure gestion des structures et d'insertion des jeunes. Dans la région Rhône-Alpes, pour 2002-2003, un projet encore modeste mais significatif vise la formation des salariés en parcours d'insertion (3) (voir encadré ci-dessous).

Depuis leur création, les Associations Intermédiaires se sont ainsi enracinées dans leur environnement social, économique et administratif, mais elles restent curieusement encore trop méconnues des décideurs et absentes du débat national sur les politiques d'emploi et d'insertion.

Il s'agit aujourd'hui, pour additionner les compétences des différents acteurs, de repenser les liens entre trois mondes : l'appui à l'insertion, la formation, l'entreprise, en articulation avec les projets des décideurs des collectivités locales et des services de l'État. En effet, dans un marché du travail complexe, les offres d'insertion et de formation sont trop segmentées, les dispositifs souvent superposés. De plus, les cultures sociales, économiques et administratives, voire politiques sont encore très éloignées et il n'existe ni véritable débat ni véritable consensus sur ces questions. Il est vrai que dans une République des lobbies et malgré l'engouement pour des votes protestataires, au demeurant inquiétant, les personnes au chômage ou en insertion se manifestent peu et sont peu organisées collectivement. Est-ce une raison pour ne pas agir plus efficacement ? Une société en capacité de renouer avec le plein emploi n'a-t-elle pas un devoir renouvelé d'ambition, de solidarité et de proximité à l'égard des personnes les plus fragiles et les plus exposées ? Il devient urgent d'agir. Après le temps du partenariat faible ou contraignant, doit venir le temps d'un partenariat local fort et innovant !

Un nouveau partenariat à inventer

Ces nouveaux partenariats seront plus « dynamiques » et moins « institutionnels ». Ils seront recentrés sur trois idées simples. Tout d'abord adapter les dispositifs de formation et d'intégration professionnelle aux personnes, et non l'inverse. Ensuite offrir aux chômeurs peu ou pas qualifiés des prestations de qualité réservées en France aux personnes les mieux intégrées. Enfin additionner les compétences en complémentarité et non en concurrence.

Cinq types de partenariat pourraient ainsi s'approfondir ou se mettre en place :

■ Un partenariat entre les acteurs de l'IAE. La mutualisation des expériences favorisera le transfert d'innovations et de compétences collectives. L'utilisation du réseau de l'Internet et de l'Intranet facilitera les échanges nationaux mais également euro-

(3) Il n'existe en effet aucune ligne budgétaire nationale permettant de financer rapidement des actions de formation adaptées à ces publics.



péens. Le développement des coopérations locales entre SIAE favorisera la synergie des offres d'insertion. Des actions communes et le rapprochement entre les grandes fédérations nationales, COORACE, CNEI, FNARS, CNLRO, dans l'esprit des réflexions du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique, pourraient faire évoluer plus favorablement le contexte législatif et réglementaire, les dispositifs de formation continue et le financement des actions d'insertion.

■ Un partenariat avec les entreprises, qui ont des besoins réels en terme de recrutement et représentent 60% des emplois salariés. Il faudrait imaginer de nouvelles stratégies d'intégration moins sélectives et discriminatoires. Le pilotage conjoint, entre structures d'insertion et entreprises, d'une période de suivi post-insertion, pourrait être complété par le tutorat ou le parrainage. Les critères de recrutement devraient également évoluer sur la base de compétences plus transversales et sur la motivation, plutôt que sur les diplômes ou sur des compétences techniques, que l'on peut acquérir au sein de l'entreprise.

■ Un partenariat avec les services de l'Etat et les Directions du travail, de l'emploi et de la formation, qui ont la tâche de piloter les politiques de l'emploi. Le rôle des CDIAE devrait s'élargir au lancement de processus de formation-insertion, à la sécurisation financière des SIAE et à la qualification des postes de permanents. Les fonds départementaux de l'insertion devraient être augmentés pour mieux favoriser l'innovation, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la recherche-action sur les filières de métiers et les gisements locaux d'emplois de proximité.

■ Un partenariat avec les partenaires sociaux, qui souhaitent apporter à travers le PARE de nouveaux droits pour les chômeurs. L'invention d'accords régionaux permettrait aux salariés des Associations Intermédiaires d'entrer dans les programmes de formation professionnelle, en privilégiant non les branches mais les métiers transversaux. L'élargissement, déjà expérimenté dans certains départements français, de la Validation des Acquis Professionnels et la Validation des Acquis de l'Expérience aux SIAE (4) favorisera l'intégration professionnelle de leurs salariés.

■ Un partenariat enfin avec les collectivités territoriales, qui semblent s'intéresser davantage aux problématiques de l'intégration professionnelle. Il conviendra tout d'abord de faire évoluer leur approche de l'insertion. Les actions d'insertion visent à développer le « capital humain et social » des quartiers et des villes pour favoriser le développement de l'économie et de nos sociétés. Les politiques d'insertion constituent dès lors un investissement et non un coût. Les associations d'insertion par l'économique doivent être considérées comme acteurs du développement local, et non de façon réductrice comme « opérateurs d'insertion ».

(4) Cf. l'expérimentation FNARS-État-Région en cours en 2001-2003 en Franche-Comté, précisément sur la validation des acquis de l'expérience professionnelle en SIAE.

PROFESSIONNALISER DES SALARIÉS DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Depuis 10 ans, les Associations Intermédiaires du Rhône travaillent à l'insertion professionnelle de 5000 salariés chaque année, afin de leur permettre d'accéder à un emploi durable. Le secteur des emplois familiaux et de proximité correspond bien aux compétences des salariés mis à disposition.

Dans ce contexte, la Fédération qui regroupe huit Associations Intermédiaires et 4000 salariés en insertion propose à 240 d'entre eux un projet de « pré-validation d'acquis professionnels ».

Le projet est de permettre à des personnes de bas niveau de qualification de valider une réelle expérience professionnelle, par l'intermédiaire des mises à disposition, conjuguées à des formations adaptées, pour intégrer, à moyen terme, des emplois durables.

Le nombre d'heures moyen de formation est de 30 heures par an et par personne (non-indemnisées). Ce chiffre peut paraître faible. Il représente cependant une avancée pour les salariés de bas niveau de qualification qui travaillent à temps partiel sur des emplois peu qualifiés, pour un temps moyen annuel de 150 à 300 heures de travail (soit 10 à 20 % de leur temps de travail consacré à la formation).

Deux axes de formation sont proposés :

- le positionnement personnel en emploi (savoir être)
- l'acquisition de gestes techniques.

La professionnalisation portera essentiellement :

- sur des thèmes généraux tels que l'initiation au multimédia et Internet, la recherche d'informations sur des métiers,

- sur des modules individualisés à travers six filières professionnelles : emplois familiaux, agents administratifs, entretien-nettoyage, restauration collective, espaces verts, bâtiment.

La Fédération souhaite mettre en place une véritable alternance « emploi-formation », afin que les périodes de mise à disposition se réalisent dans les meilleures conditions pour le salarié et le client utilisateur. Elle doit favoriser une sortie vers le milieu du travail « ordinaire » en visant une qualification ou une requalification professionnelles. Maître d'ouvrage du dispositif, elle assure une coordination générale de ce programme : mutualisation des actions, évaluation, négociation avec les centres de formations. La Fédération sera également chargée de faire connaître et reconnaître cette action auprès des différents employeurs, afin de préparer au mieux l'emploi pérenne.

Les organismes de formation sont chargés de l'ingénierie de la formation, du contenu pédagogique adapté aux besoins des salariés mis à disposition, de l'individualisation des programmes et de la prise en compte de la validation des compétences professionnelles. Plus de 7200 heures de formation seront dispensées en 2002-2003.

Dans le cadre de cette action expérimentale, les associations intermédiaires seront chargées de repérer les besoins en formation et d'assurer un accompagnement des salariés engagés dans l'action, ainsi qu'un tutorat lors des mises à disposition en situation de travail.

ADAI 69 (1)

(1) Association Départementale des Associations Intermédiaires et d'Insertion dans le Rhône, 40 Grande Rue de Vaise, 69009 LYON 04.78.47.11.23 - Fax : 04.72.53.01.83 - courriel : adai69@emploi-innovations.com



Comment accepter en effet que ces véritables « entreprises sociales et citoyennes », remplissant des missions d'intérêt général, soient si souvent précarisées par les délais de financements publics et donc par la faiblesse de leur fonds de roulement, pourtant vital à leur bon fonctionnement et à leur développement ?

A cet égard, il devient d'abord nécessaire, à l'exemple des contrats de plan Etat – région, de créer des contrats pluriannuels de partenariat avec les structures d'insertion et de faire de réels arbitrages financiers en faveur de nouvelles actions. Elles concerneront la formation, l'innovation, le suivi dans l'emploi et l'accompagnement des personnes ne relevant pas de dispositifs locaux ou nationaux conventionnés. Le partenariat n'est rien s'il se traduit par des réunions sans modifications des pratiques des institutions concernées, à commencer par celles qui exercent, via le levier du financement, un pouvoir sur l'action au service de l'insertion.

Dans la même ligne, les communes et les conseils généraux pourraient utilement ouvrir davantage leurs propres services et leurs marchés publics aux personnes en insertion (5). Ces collectivités signeraient par-là un engagement fort et... exemplaire ! Enfin, les Régions ont un rôle majeur à jouer pour financer la formation pré-professionnelle. Elles pourront judicieusement consolider le développement économique des Associations Intermédiaires et soutenir la démarche d'insertion des entreprises.

Une responsabilité partagée

Il en va donc d'une responsabilité partagée et d'un engagement renouvelé de tous ces acteurs, avec des niveaux de compétences différents mais complémentaires. Les Associations Intermédiaires sont certes au cœur des processus d'intégration professionnelle de centaines de milliers de personnes mais elles ne peuvent apporter seules les réponses à ces nouveaux défis. Leurs dirigeants bénévoles, les équipes de professionnels et les 180 000 collaborateurs en processus d'insertion attendent des réponses à la hauteur de cette nouvelle ambition.

De 2002 à 2010, un million de personnes vont démarrer un parcours dans une association intermédiaire, et plusieurs centaines de milliers dans une autre SIAE. Ce peut être une réelle opportunité ou un rendez-vous manqué avec l'insertion qualifiante ! Les décideurs politiques, économiques et sociaux prendront-ils réellement leurs responsabilités ?

Vincent Fuchs

(5) Lire infra les entretiens (Ch. Proust, H. Belz) sur l'engagement des collectivités territoriales.

UN RISQUE D'ENFERMEMENT

Le sentiment est aujourd'hui répandu, chez de nombreux responsables de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), d'être de plus en plus dépendants des pouvoirs publics. Si la reconnaissance apportée à ces organismes par la loi de lutte contre les exclusions est réelle et si la législation clarifie les règles du jeu, on est aussi en droit de se demander si cette institutionnalisation ne rime pas avec enfermement.

Enfermement du public dans des catégories soigneusement étiquetées par l'ANPE qui, par son agrément des personnes, délivre l'autorisation d'être « remis au travail » dans une SIAE. Cela pour une durée déterminée de deux ans, instituée pour limiter la propension de quelques structures et de quelques « bénéficiaires » de l'IAE, à prolonger les parcours alors que, reprise oblige, les entreprises manquent de main-d'œuvre. Comme souvent, pour quelques mauvais élèves, on a puni toute la classe.

Enfermement encore dans une « sous économie » de par le cadrage législatif et le manque de capitaux. Les chantiers et ateliers d'insertion ayant une activité commerciale n'ont pas le droit de couvrir leurs charges au-delà de 30 % par les recettes de cette activité, pour des raisons de « non distorsion de concurrence », du fait qu'ils bénéficient de contrat CES et CEC dont l'Etat rembourse une grande part des coûts. Si la puissance publique cherche ainsi à éviter la « concurrence déloyale », cela conduit à un assujettissement des associations gérant ces chantiers et ateliers. Elles dépendent pour leur survie de financements publics si élevés qu'ils leur confèrent un caractère para-public à l'encontre des valeurs et fondements associatifs : quels sont les véritables décideurs d'une association qui dépend pour au moins 70 % de son budget du bon vouloir de l'Etat et des collectivités ?

Les entreprises d'insertion, s'adressant à un public un peu moins éloigné de l'emploi, mais qui reste peu qualifié, sont confinées pour la plupart dans des activités de faible plus-value, d'autant qu'elles n'ont pas les moyens d'investissements coûteux, car c'est la qualification de la main d'œuvre ou la productivité des machines qui détermine fondamentalement la valeur ajoutée. C'est ainsi que ces deux types de SIAE (on mettra à part le secteur du prêt de main d'œuvre géré par les associations intermédiaires et les E.T.T.I.) sont reléguées dans quelques domaines d'activités. Il s'agit notamment de secteurs en émergence, où l'IAE joue le rôle de défricheur en l'attente d'une meilleure solvabilité ou rentabilité qui permettra alors aux entreprises « traditionnelles » de se positionner. Ce rôle « d'émergence de nouveaux métiers ou de nouvelles activités » est d'ailleurs institué et encouragé par l'Etat (circulaire de mars 1999 portant réforme de l'IAE).

Enfermement, enfin, dans un système d'abord régulé par les pouvoirs publics et, au gré des interprétations de la loi, par les décideurs locaux. En effet, le conventionnement des structures, l'obtention des postes aidés, l'agrément des publics placent les SIAE dans une complète dépendance des services de l'Etat, qui est d'autant plus criante que, d'un département à l'autre, les pratiques peuvent différer du tout au tout. Si les entreprises classiques sont également largement contrôlées par l'Etat, elles ont au moins la liberté de produire et embaucher. Et c'est bien vis-à-vis des structures qui ont pour objet de reconduire à l'emploi dans les entreprises classiques les personnes qui en ont été exclues, que les services de l'Etat se montrent les plus exigeants.

Youri Suarez

*Directeur d'un Plan Local d'Insertion
par l'Emploi*

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

entretien avec Christian Proust et Hubert Belz

Les élus des collectivités territoriales sont directement concernés par l'insertion par l'activité économique. Christian Proust, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, et Hubert Belz, Adjoint au Maire de Belfort (1), analysent leur action présente et indiquent des priorités pour l'avenir.

Economie & Humanisme : *Dans la lutte contre l'exclusion sociale, quelle importance donnez-vous à l'insertion par l'activité économique et pourquoi ?*

Christian Proust : Elle a une place centrale pour une double raison. D'abord parce que le travail n'est pas seulement l'étape ultime mais la condition essentielle de l'insertion. L'accompagnement social n'a pas d'autre but que cet accès au travail. Même si aujourd'hui le travail doit être civilisé, il est encore la meilleure façon d'organiser le lien social. Le travail est le contre-don de la modernité.

Une seconde raison tient au fait que l'insertion par l'activité économique met l'accent sur les parcours, les trajectoires et les spécificités des personnes. Elle oblige à un regard sur les individus, dans leurs singularités et leurs capacités propres. Les théories de l'insertion par les activités et non par le travail, avec par exemple une allocation universelle, sont des utopies apparemment généreuses, mais qui nient finalement l'égalité fondamentale de chacun et le fait qu'on ne peut regarder quelqu'un sans considérer ce qu'il peut apporter aux autres.

Hubert Belz : L'insertion sociale passe par l'intégration professionnelle ; c'est ce que permettent les SIAE. Ces structures sont d'autant plus nécessaires que beaucoup de personnes en insertion cumulent les difficultés : manque d'expérience, de formation, isolement, endettement, problèmes de santé... Elles ont besoin d'un soutien personnalisé, parfois d'un appui psychologique, et doivent être aidées pour assumer des problèmes personnels souvent très lourds qui rendent difficile leur accès à l'emploi.

E. H. : *Quelles sont les principales limites que vous percevez dans l'IAE et les dispositifs actuellement mis en place ?*

C. P. : Pour l'essentiel, les limites tiennent aux insuffisances de l'économie et à la manière dont la société est actuellement organisée. Dans les périodes, comme nous venons d'en traverser une, de besoin de main d'œuvre, le dispositif de l'IAE s'est ressourcé à partir des possibilités effectives de placements en entreprises.

(1) Le Territoire de Belfort bénéficie d'une expérience innovante.

Dans cette période on a pu vérifier combien la notion « d'employabilité » a énormément évolué, qu'elle est une notion finalement très idéologique.

Une deuxième limite de l'IAE est la capacité des travailleurs sociaux et des acteurs de l'insertion à parvenir à articuler la situation individuelle des personnes, leurs compétences et leur valorisation sur le marché. Dans une certaine mesure, l'IAE peut donner un faux confort au travail social. Il ne saurait en effet être question de nouveaux « Ateliers Nationaux ». On risque d'autant plus d'oublier la réalité de l'économie qu'on va vers des difficultés plus grandes pour une sortie vers l'emploi en entreprise. Ce serait un piège que d'admettre qu'il n'y a plus de solution pour certaines personnes dans le cadre de l'économie telle qu'elle est. On ne peut isoler l'IAE de l'activité générale de l'économie, du fonctionnement de l'intérim, du travail précaire, du temps partiel imposé... Avec la MIFE (2), on œuvre pour une vision globale des choses, sinon on aboutit à une fragmentation et donc à une impuissance du dispositif.

H. B. : Pour les publics en très grande difficulté, les réponses adaptées sont réduites, que ce soit du côté des entreprises ou du côté des SIAE. En 2000-2001, la demande de main d'œuvre était forte et une part du public a pu trouver des embauches en entreprises. Les SIAE ont alors accueilli des personnes comparativement en plus grandes difficultés. Au retournement de conjoncture, une part importante des personnes recrutées ont perdu leur emploi (3).

Une autre limite tient à l'équilibre permanent à tenir, surtout pour les entreprises d'insertion, entre les équilibres financiers et la fonction sociale. Il arrive que les collectivités locales soient contraintes d'apporter des financements complémentaires conséquents. Nous avons besoin d'une évaluation qui mesure la pertinence et l'efficacité des concours publics. Il faut ajouter que les fonds européens sont versés avec des retards considérables. Dès lors, à Belfort, ce sont les collectivités locales qui assurent les avances de trésorerie, ce qui est un frein pour d'autres actions d'insertion. Ce problème est national et appelle une réponse nationale.

E. H. : *Qu'est-ce que votre collectivité n'a pas encore suffisamment réalisé et quels projets devrait-elle, selon vous, faire aboutir ?*

C. P. : Avant de parler de projets, il faut d'abord être conscients de cette énorme révolution qu'a été le RMI. Jusque là, la réalité massive de l'exclusion demeurait une inconnue. Même si les structures ont été réactives, il a fallu dix ans pour prendre en compte la violence de ce rapport à l'exclusion massive. Ceci étant, trois directions méritent d'être davantage explorées. D'abord parvenir, sur le territoire, à une vision stratégique partagée en matière économique. Il faut arriver à créer entre les milieux économiques, les syndicats, les collectivités locales une

(2) La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, implantée à Belfort depuis 1999, réunit en un seul lieu, selon une organisation coordonnée, tous les services utiles au demandeur d'emploi, ou au jeune en difficulté, pour son orientation professionnelle.

(3) Autre difficulté : lorsque la situation du secteur du BTP devient difficile, ses entreprises peuvent considérer les structures d'insertion comme des concurrents. Or l'objectif de l'I.A.E. est de conduire aux emplois en entreprise.



meilleure appréhension des possibles. Nous devons sortir d'une vision seulement quantitative de l'insertion économique, mieux en percevoir l'intérêt pour les uns et les autres et davantage réfléchir ensemble sur les conditions de sa réussite.

La seconde direction est l'organisation du travail. On s'est polarisé sur la performance de chacun, ce qui a conduit à une pression de plus en plus forte sur les salariés. Il faudrait davantage mettre l'accent sur la performance collective. Il revient sans doute à la fonction publique, qui échappe à la pression de la concurrence, de faire la preuve que l'efficacité globale peut s'obtenir sans pression insupportable pour les salariés. La performance globale est autre chose, et beaucoup plus, que la somme des performances individuelles. Pour des publics éloignés de l'emploi, cela est essentiel. Ces publics pourront trouver leur place dans la mesure où l'organisation pourra intégrer un spectre plus large de compétences. Il nous faut sortir de ces organisations frustes qui ont, du coup, besoin d'individus hyper-compétents.

Un troisième axe à explorer concerne la qualification des personnels. Dans les années de sous-emploi, des potentiels n'ont pas été exploités, des compétences internes à l'entreprise ou à l'organisation n'ont pas été assez explorées. Il faudrait être capable de mieux évaluer la contribution possible de chacun à une dynamique de travail. Les gens sont capables de faire plus que ce qu'ils font et cela sans subir un stress qu'ils ne peuvent gérer.

H. B. : L'effort de la ville de Belfort est déjà conséquent ; parfois elle doit anticiper sur des efforts qui relèveraient de l'État (4). D'autre part, dans le fort travail partenarial qui est le nôtre, entre collectivités et services publics, structures d'insertion, organismes de formation, il se vit beaucoup de choses très positives, mais qui peuvent encore être développées. Le grand projet de ville Belfort-Montbéliard devrait permettre plus de collaborations. La vision à privilégier est celle d'une « aire urbaine d'insertion ».

Nous devons adapter le dispositif de l'IAE aux caractéristiques du bassin d'emploi qui compte beaucoup d'emplois industriels et de services, alors que les structures d'insertion se sont surtout développées dans le secteur du BTP. Des efforts sont à faire du côté des SIAE, mais aussi des entreprises. Il faut favoriser, par le biais de l'intérim d'insertion, le contact avec les réalités industrielles. Une voie serait d'avoir de la sous-traitance partenariale avec les entreprises. Nous avons aussi des efforts de formation à faire en partenariat ; il y a des possibilités (5).

E. H. : *Dans votre action auprès des partenaires économiques, est-ce que justement vous parvenez à faire valoir la dimension de l'insertion par l'activité économique ?*

H. B. : C'est une préoccupation constante. Le champ de la délégation de l'adjoint au maire chargé de l'insertion professionnelle est significatif d'une volonté politique (6). En fait, les relations avec les entreprises devraient être beaucoup plus développées.

(4) Par exemple, la mise en place d'une aide psychologique personnalisée pour des publics en grande difficulté.

(5) Peugeot, par exemple, a recruté avec la collaboration du PLIE et de la MIFE.

(6) « Adjoint au Maire chargé du développement économique, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation continue. »

Par le biais de la MIFE et de l'ensemble des structures qu'elle regroupe, on cherche à apporter une réponse aussi complète que possible aux citoyens en difficulté, mais on veut aussi favoriser un lien plus étroit entre l'insertion et le monde économique, par exemple à travers le partenariat avec l'ANPE dans le cadre du PLIE. Il nous faut beaucoup avancer pour mieux connaître les besoins des entreprises en ressources humaines. Réciproquement, nous avons à sensibiliser les entreprises aux problématiques des parcours d'insertion qui cherchent à conduire les personnes aux portes de l'entreprise. De ce point de vue, les chambres consulaires ont un rôle important à jouer. Elles participent d'ailleurs au PLIE.

C. P. : En tant qu'hommes, les employeurs peuvent être sensibles à l'insertion, mais comme managers ils sont pris dans des systèmes de contraintes et n'ont pas d'autonomie. Aucun chef d'entreprise ne peut structurer sa stratégie sur cette problématique de l'insertion. Ce ne peut être qu'une implication personnelle, un service à la marge. En revanche, des prises de conscience peuvent se faire au fil du temps. Le BTP a ainsi découvert que le secteur de l'insertion n'était pas un concurrent, mais qu'il jouait un rôle comparable à celui de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Pour articuler le secteur social avec le monde de l'économie, nous avons jusqu'à présent plus réfléchi à ce qui est possible qu'à ce qui serait souhaitable et utile. Désormais nous allons probablement privilégier l'industrie et les services. Il nous faut dépasser une vision sans doute trop restrictive des capacités et des compétences des exclus.

E. H. : *Comme employeurs, quelles responsabilités vous reconnaissez-vous vis-à-vis de l'IAE ?*

C. P. : Notre objectif est de parvenir à un juste équilibre entre les qualifications nécessaires à chacun des emplois et celles mises en œuvre. De ce point de vue, nous avons besoin d'organisations qui soient formatrices. Une fois que quelqu'un est embauché, le problème n'est pas réglé. Tout au long de sa vie professionnelle, il faut lui donner les moyens de se mettre en situation performante.

H. B. : Nous participons aux perspectives de l'insertion par l'économique de diverses manières. Directement par le biais d'emplois CES, mais aussi indirectement à travers la commande publique et les marchés passés avec les structures d'insertion. Par exemple, des chantiers de rénovation et d'embellissement du patrimoine municipal, conduits par quatre SIAE, emploient une soixantaine de jeunes des quartiers pendant la période estivale. Une convention avec les SIAE identifie clairement les buts et modalités de cette opération.

Propos recueillis par **Claude Royon**

LE PLIE DE BELFORT

Mis en place en 1994, le PLIE (Plan local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) de Belfort est, comme les autres, calqué sur un territoire, mais il a la particularité de correspondre à l'ensemble du département du Territoire de Belfort. Il collabore avec les PLIE de Montbéliard et de Héricourt au niveau du bassin d'emploi. Ceci se traduit par des actions communes – santé, mobilité, garde d'enfants... – et la réservation de postes dans les structures partenaires.

Le PLIE repose sur un protocole signé par la Ville de Belfort, le Département, le Conseil régional et l'État. Ce protocole comporte des engagements, tant financiers qu'institutionnels, et vise quatre objectifs d'action : améliorer et diversifier l'offre d'insertion ; offrir un service et des conseils individualisés ; resserrer les liens avec les milieux économiques ; réfléchir et expérimenter sur la notion « d'entreprise sociale » pour les personnes durablement exclues du marché du travail. La présidence tourne chaque année.

Le dispositif, nécessairement consensuel, exige la reconnaissance de l'action sociale des uns et des autres et appelle des options communes, dans le respect des objectifs et des missions de chacun. Contrat de ville, PDI et actions de l'État sont coordonnés et chacun sait ce que va faire le PLIE. Quant aux organismes d'insertion, ils n'ont pas, de ce fait, des relations avec une pluralité d'interlocuteurs dispersés. Sur le plan financier, la recherche de fonds européens est coordonnée et les règles d'attribution de ces fonds sont communes pour toutes les SAIE, ce qui est un gage d'équité et de gain de temps pour les opérateurs.

Le PLIE fonctionne au sein de la MIFE (1).

Il ne réalise pas en direct les actions d'insertion, mais s'appuie sur un réseau d'acteurs partenaires du dispositif. Un exemple récent, la création de l'ETTI « Territoires d'Emplois » en 1999 : identification du besoin ; accord des institutionnels ; contribution à l'ingénierie de projet... création d'une SARL avec les structures d'insertion existantes ; concours financier au démarrage. La même démarche a prévalu à partir de l'identification d'un besoin de socialisation pour la mise en place d'un chantier d'insertion : rencontre avec un projet local porté par deux associations caritatives, le Secours Catholique et l'Entraide Protestante ; mise au point du projet avec les divers partenaires ; création d'INSER VET, un vrai et beau magasin sur rue, avec des salariés qui côtoient quotidiennement des bénévoles.

Pour l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours d'insertion, le PLIE initie un accompagnement à long terme avec des référents. À Belfort, ceux-ci sont rattachés aux quatre structures prescriptrices (2). Le PLIE n'a donc pas de personnel propre, hormis pour l'animation et la gestion du dispositif, mais il est responsable de l'animation de ces référents.

Pour les publics en grande difficulté, le PLIE initie l'expérimentation d'un cadre professionnel pour les personnes risquant d'être durablement exclues du marché du travail. Actuellement, l'animateur-coordonateur du PLIE a lancé une enquête pour cerner plus objectivement les éléments à prendre en compte : isolement social, santé, déplacements, expérience professionnelle, etc.

Christian Lazare *Animateur du PLIE*

(1) Elle regroupe tous les services, liés à l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi et de la formation.

(2) Agence Nationale Pour l'Emploi, Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi, Centre de Projets et de Suivi Professionnel, Mission Départementale – Espace Jeunes.

Accompagnement, impulsion, contrôle ? L'ÉTAT ALÉATOIRE

table ronde

*La composante « emploi » de la lutte contre les exclusions ne devrait-elle pas être une priorité pour l'Etat français ?
Claude Alphanéry, président du CNAIE*, Bernard Seillier, parlementaire**, Alain Simon, président de la Commission Insertion par l'Activité Economique de la FNARS, s'interrogent...*

Economie & Humanisme : Une approche spécifique de la part de l'Etat, avec des structures particulières pour les chômeurs les plus en difficulté : dans quelle mesure peut-on voir là une aide réelle pour leur intégration ? Ou plutôt une mise à l'écart ?

Bernard Seillier : Ce risque est effectivement toujours présent lorsqu'on agit avec des instruments spécifiques. Notre référence doit être la philosophie de la loi de 1998 contre les exclusions : faire accéder tous aux droits de tous. Si cette finalité est bien rappelée, des moyens spécifiques peuvent être provisoirement efficaces. Toute la question est de savoir si on prend pour référence, à propos de l'insertion dans l'emploi, la personne ou l'entreprise. Si c'est l'entreprise, l'homme est traité comme un moyen ; si c'est la personne, l'homme est traité comme la fin et l'on pourra alors éviter sa mise à l'écart. Nous sommes en fait dans une démarche délicate, et nécessairement dialectique.

Un enjeu de cohésion et de dignité

Claude Alphanéry : Il faut rappeler que le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution, et que c'est un enjeu à la fois de cohésion sociale et de dignité de chaque personne. Dans le contexte de l'évolution économique actuelle, et en sachant qu'on ne peut tout demander aux entreprises, il était nécessaire que la collectivité se penche sur le problème de ceux qui sont exclus du circuit de l'emploi. Mais rien ne serait plus grave que de faire de ces dispositifs de l'IAE un secteur à part, parce que ce serait vite un secteur de second rang. Tout l'intérêt de ces initiatives est d'être vraiment économiques, avec une aide normale de la collectivité au titre de leur mission de solidarité.

Ces dernières années, des liens avec les entreprises ordinaires se sont établis, ce qui est nécessaire, après une période de contestation de leur part à l'égard de ces structures qu'elles estimaient

* Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique, voir p. 22.

** Sénateur (non-inscrit), maire de Séverac-le-Château (Aveyron), membre du Conseil National de Lutte contre les Exclusions et du CNAIE.



biaisées par les aides publiques qu'elles reçoivent. Les partenaires sociaux participent maintenant au CNAIE.

Alain Simon : Bien sûr, il existe à partir des pratiques d'IAE un risque de stigmatisation des personnes concernées, comme dans toute l'action sociale. C'est un risque que l'on ne peut pas ne pas prendre. Par ailleurs, il ne faut pas inverser la charge de la faute : si l'on a créé des SIAE, ce n'est pas pour mettre des personnes à l'écart mais parce que ces personnes étaient déjà à exclues et que nous voulions leur donner une chance de se réinsérer.

E. H. : *Cela n'induit pas que les institutions concernées agissent dans le sens de l'intégration, et non dans celui du confinement... Percevez-vous les politiques de l'Etat comme allant plutôt dans un sens, ou plutôt dans l'autre ?*

A. S. : Selon les époques, elle vont dans un sens, ou dans l'autre. Cela ne tient pas seulement à une attitude propre à l'Etat, mais aussi au contexte économique. Dans les années 1960-1970, on faisait déjà de l'« insertion par le travail » pour les handicapés, puis pour de jeunes délinquants. Cette action ne tenait pas alors au poids du chômage, mais était conduite parce qu'on la jugeait importante pour la réhabilitation des personnes. A l'écart pendant une période, elles retrouvaient facilement une place dans le milieu ambiant. Inversement, lorsque la situation de l'emploi est plus tendue, on a tendance à faire de l'IAE, comme d'autres pratiques d'action sociale, les instruments d'une politique beaucoup plus large. Cela porte en germe l'inconvénient d'instrumentaliser les associations, et d'autre part de négliger les droits de ceux qui sont les plus exclus.

C. A. : La politique de l'Etat est prise dans le double objectif qui revient à l'IAE. En premier lieu, ne pas oublier ceux qui sont les plus lourdement en difficulté ; tout autant, puisque c'est de l'insertion par l'activité économique, et justement pour ne pas stigmatiser ceux qui trouvent à s'employer par cette voie, il faut que ces activités rentrent dans l'économie. Toute la difficulté est qu'il est impossible de poursuivre cet objectif en aidant de la même manière tous les publics. La politique, de son côté, avance le plus souvent par à-coups : de temps en temps on privilégie l'intégration de ceux qui sont les plus proches de l'emploi, de temps en temps on tient davantage compte des publics les plus en difficulté ; alors qu'il faudrait constamment être dans ce double état d'esprit.

Je dirais également que les réalisations d'IAE ont en quelque sorte une fonction de recherche-développement pour l'économie en général. Le fait de recruter comme travailleurs des personnes en difficulté fait obligation de trouver de nouvelles formes d'organisation, de nouvelles voies pour la formation, et quelquefois

même des créneaux d'activité inexplorés jusqu'alors. C'est à travers l'action des SIAE que le secteur du recyclage est né et est devenu une activité économique crédible.

E. H. : *Pour autant, le devenir des travailleurs en difficulté n'est jamais un enjeu pour le dialogue social animé par l'Etat...*

B. S. : Si tel est le cas, c'est parce que le problème de l'exclusion de l'emploi renvoie à des « pathologies » multiples. Il ne tient, bien sûr, pas seulement à l'individu en mal d'intégration sociale ; il renvoie à des lacunes parmi les structures syndicales et les organisations patronales, habituées à défendre des acquis, ou dans le monde de la formation professionnelle... Et si le dialogue social peine à intégrer ce type de problèmes, c'est parce qu'il oblige à repenser l'ensemble de l'évolution économique, la philosophie du travail. Avoir créé le secteur de l'IAE est un stimulant pour la réflexion des partenaires sociaux sur leurs propres priorités ; mais il est vrai que les passerelles ne fonctionnent pas très bien, y compris au niveau départemental (1), par surcharge des responsables concernés.

C. A. : Un dialogue social tenant compte du droit à l'emploi pour tous aurait dû se nouer dans le cadre de la négociation sur la refondation sociale et sur le PARE (2). Pour l'instant, cela n'a pas été le cas.

A. S. : L'éviction de ces problèmes a quelque chose de logique. Nous avons, d'un côté, ceux qui sont exclus de l'emploi, d'un autre, la masse des salariés, dont la situation n'est pas très reluisante sur le plan social, et dont les partenaires sociaux portent le souci. Ce faisant, ils ont tort parce que l'IAE correspond aux besoins d'un nombre énorme de travailleurs après vingt ans de chômage de masse.

Des médiations

Du côté des acteurs de l'IAE, peut-être faut-il repenser aussi notre position ; avec la FNARS, nous situons de plus en plus l'IAE comme une médiation, à un triple niveau : médiation individuelle vers l'emploi ; médiation avec l'entreprise, l'exclusion étant liée aussi à ses pratiques ; médiation socio-économique globale visant à rendre la société plus solidaire. Les acteurs de l'IAE ont à faire valoir leur compétence, la pertinence de leurs réalisations. Il faut qu'ils soient pris au sérieux, ce que l'on ne constate pas toujours.

E. H. : *Parmi les parlementaires, pensez-vous être un tout petit nombre à prendre au sérieux ces questions de l'IAE, et de l'insertion sociale en général ?*

(1) Les conseils départementaux d'IAE instaurés par la loi en 1998 comptent également parmi leurs membres des représentants patronaux et syndicaux.

(2) Programme incitatif à la reprise d'un emploi par les chômeurs, engagé en 2001.



B. S. : Au sein des deux Commissions des Affaires Sociales, on peut repérer un véritable intérêt, qui n'est pas minoritaire, pour l'IAE. Mais c'est toujours un problème perçu comme difficile, car il nous met les uns et les autres devant nos responsabilités quant à l'organisation de la société en général. D'où une nécessaire modestie. La grande vertu de l'invention de l'IAE est d'avoir soulevé la question de l'intégration de l'humain dans l'économie. Comme Conseiller Général, j'ai obtenu par exemple que les questions d'insertion soient traitées par la Commission des affaires économiques, et non celle des affaires sociales ; il faut instaurer un dialogue d'envergure sociétale sur l'économie, sur l'emploi, sur le vivre ensemble... en dépassant la confrontation des intérêts des uns et des autres.

C. A. : Ce registre de réflexion et d'action est très important. Car en France, nous héritons d'un cloisonnement extrême entre le monde de l'économie et le monde du social. Les prises de conscience croisées des intervenants sociaux et des intervenants économiques représentent un progrès politique considérable, dont on peut être redevable à l'existence de l'IAE.

E. H. : *L'État a-t-il facilité ce rapprochement, ou est-il dû aux initiatives des acteurs concernés, dans telle filière, telle région...*

C. A. : C'est effectivement autour de filières particulières, dans lesquelles les structures d'insertion s'étaient multipliées (3), qu'il s'est produit. L'État a essayé de suivre.

A. S. : L'État, en tant que garant de la cohésion nationale et de l'emboîtement des subsidiarités, a pris des positions de fond. Il a plutôt tendance à considérer les acteurs de l'IAE dans un cadre un peu particulier, avec pour mission le retour des « brebis égarées » dans le « troupeau ». Quant aux politiques, elles sont variables selon le moment, les moyens alloués. On peut observer aussi que la politique de l'emploi a globalement été dissociée d'un objectif de lutte contre l'exclusion.

C. A. : Je parlerais néanmoins d'un accompagnement des initiatives d'IAE de la part de l'Etat. Mais les mises en œuvre des appuis de l'Etat sont toujours difficiles. La culture de l'administration est une culture d'édiction, de contrôle, plutôt que d'animation ou d'impulsion des politiques sociales.

Il y a, sauf dans quelques exceptions notables, un déficit d'acculturation des services administratifs à l'égard de ces organisations qui ont une autre façon de faire qu'eux. Ils les ignorent très souvent, quelquefois aussi ils essayent d'en faire des instruments d'une politique précise à vision immédiate ou limitée, et non pas du développement général de l'économie et de la politique générale de l'emploi.

(3) Bois, environnement, propreté, bâtiment.

B. S. : N'est-ce pas la fonction de l'État que d'être davantage gestionnaire qu'animateur ? Certes, avec des haut et des bas, les innovations sociales ont été acceptées par l'État et cela davantage en France qu'en d'autres pays voisins. Vu du reste de l'Europe, la recherche de cohérence, d'articulation des actions, etc., que l'on trouve dans la loi contre les exclusions, est considérée comme un progrès significatif. Indépendamment de cette loi, et grâce à la mobilisation des réseaux associatifs concernés, le chantier de l'IAE est resté ouvert en France depuis la fin des années 1970, quelles que soient les majorités politiques successives.

E. H. : *Si la tension sur le marché du travail se réduit encore, cette option serait-elle maintenue ?*

B. S. : Il peut exister spontanément un risque d'abandon de cette préoccupation. Mais le fait d'avoir maintenant des institutions partenariales nationales autour de ces enjeux (4) le réduit. Il existe aussi un cadre législatif avec une philosophie, écrite, d'adaptation des politiques aux changements du contexte social. La capacité de réaction face à une attitude qui pourrait être perverse est donc inscrite dans le droit.

A. S. : L'existence d'un accompagnement de l'État à l'égard de l'IAE ne fait pas de doute. Quant à parler de son soutien, cela renvoie inévitablement à la question des ressources allouées à ces structures par l'État. Et nous constatons un grand écart : la clarification, ces dernières années, des dispositions réglementaires concernant l'IAE a vraiment amélioré leurs conditions d'exercice. Mais sur le plan financier, l'État nous maintient dans une extrême précarité, et cette tendance est tellement forte qu'elle ne peut être que volontaire. En dehors de ceux des Entreprises d'insertion, et encore, il n'y a pas de financements structurels pour l'IAE. Tout est lié aux diverses mesures de la politique de l'emploi et aux « contrats aidés » qu'elle prévoit. S'il n'existe plus demain de Contrats Emplois Solidarité ou de CEC (5), il n'y a plus de chantiers d'insertion. Et les politiques sur ces contrats changent très vite, plusieurs fois dans une même année dans certains cas.

Une autre source de précarité est l'annualisation des budgets, et donc des subventions au fonctionnement des structures d'IAE. Les conventions pluriannuelles en sont restées aux effets d'annonce.

C. A. : Cette précarité des financements pèse lourd. Le Ministère des Finances est toujours difficile à mobiliser pour accroître ces ressources de l'IAE. Et au-delà de ces limitations de moyens, je remarque aussi des dysfonctionnements dans la mise en place des crédits : chaque année il y a une bonne raison pour qu'elle ne soit pas faite normalement. Même si l'administration essaie

(4) Conseil National pour l'Insertion par l'Activité Economique, Conseil National de Lutte contre l'Exclusion...

(5) Contrat Emploi Solidarité Consolidé.



de comprendre ces situations, trop d'accidents donnent le sentiment d'une organisation étrangère aux besoins de l'IAE. Au final, cela rend la vie de ce secteur difficile et ne valorise pas les efforts qui sont faits.

Pathologies collectives

B. S. : Si l'on n'est pas encore parvenu à rompre le carcan de l'annualisation, c'est, je pense, parce qu'on n'a pas un cadre conceptuel suffisamment clair et incontestable pour le décider. Les conventionnements automatiques qui existent dans le domaine de la santé pourraient être une référence. Mais c'est dans la réflexion de fond du Conseil National de la Résistance qu'elle s'enracine, et dans l'idée partagée qu'un malade n'est pas responsable de sa maladie.

Pour ce qui est de la pauvreté, nous n'avons qu'en partie abandonné l'idée séculaire que le pauvre en est lui-même son principal responsable. Notre société a des difficultés à prendre acte de ses pathologies collectives.

C. A. : On traite trop distinctement l'assistance aux personnes en-dessous du seuil de pauvreté, l'insertion par l'économique, et le défi de la formation des individus. Ces enjeux se recourent très souvent, mais très peu d'articulation et de réflexion conceptuelle commune existent sur ces trois champs. Un travail commun au niveau départemental est prévu par la loi (6), mais on est encore loin de le voir se concrétiser. Des opérations-pilotes devraient voir le jour.

A. S. : Ce travail commun ne peut naître ou progresser sans une impulsion forte de ce pilote qu'est l'État. On l'a vue pour le traitement de l'urgence sociale, ou de la santé, mais jamais pour l'IAE. Certains signes, localement, montrent que cette évolution est possible.

(6) Réunions entre les comités départementaux de lutte contre l'exclusion, de la formation, de l'insertion par l'activité économique.

Propos recueillis par Vincent Berthet

UNE DYNAMIQUE APPELÉE À DURER

par Vincent Berthet

Peu importe finalement que le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés diminue, en France, de 10 ou de 30 % par rapport aux années les plus noires du chômage. Ce n'est pas cette courbe qui fonde, pour les années à venir, l'existence de ces multiples formes d'intervention rattachées, au-delà de tel ou tel statut, à la dynamique et à l'éthique de l'insertion par l'activité économique. Le cœur de leur raison d'être reste, dans un contexte d'inadaptation structurelle entre les emplois « ordinaires » et l'équation personnelle d'un certain nombre de citoyens, le droit au travail. Le droit à un travail rémunérateur (et donc autonomisant), facteur de développement personnel (aux côtés bien sûr d'autres facteurs) et socialisant. Pour tous.

Sur cette base, la question de l'augmentation, et de l'amélioration qualitative, du soutien politique et financier de la collectivité aux structures qui agissent en ce sens est artificielle. Elle passera notamment par un assouplissement des textes de loi. Quant à la dépense de l'Etat pour l'IAE, toute proportion gardée, elle est globalement faible : pour 2002, 165 à 180 millions d'euros, selon le mode de calcul, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter le coût de l'engagement des fonctionnaires en ce domaine (ANPE notamment). Indépendamment de son montant, cet appui est normal. Il correspond au sens, et même à la lettre de la loi ; il revient à ces organisations, qui assument au contact des exclus du travail les plus en difficulté le « contrat de non-abandon qu'ils peuvent attendre de la collectivité » (1). Leur révolte devant la réduction de leur action à un indice (fatalement moins bon lorsque l'emploi « général » s'améliore) d'accès de leurs « bénéficiaires » à l'entreprise est légitime.

La bonne articulation entre les interventions publiques pour l'emploi et celles des SIAE reste par ailleurs à améliorer. Depuis 1998, le nombre des services –publics et associatifs– et des personnes chargées d'intervenir en la matière a crû ; il en découle à court terme une certaine rigidité, un jacobinisme territorial, une opacité, dont bien sûr l'utilisateur est la première victime. Les instances territoriales de concertation entre associations, administration, élus, milieux économiques, organismes de formation... ont donc plus que jamais lieu d'être. A condition que le service public –ou parfois les collectivités territoriales– acceptent d'y dialoguer vraiment, et que l'attention aux attentes des

(1) In document FNARS, « Le pari de l'emploi pour tous », 1997.



« publics » que ces instances veulent servir restent (ou deviennent) prioritaires.

C'est bien autant aux praticiens de l'IAE qui appartiennent le plus souvent, et ce n'est pas un hasard, à des associations (2), qu'un certain nombre de questions peuvent être lancées.

■ Les SIAE n'ont pas seulement une vocation compensatrice, elles ne sont pas les gestionnaires de la misère ou du chômage. Elles ont à innover, à pérenniser, à entreprendre, et même à être efficaces... Sans tomber dans le travers d'une normalisation de l'appui à l'insertion, des démarches « qualité globale » analogues à celles des entreprises seraient souvent utiles (3). Mais les SIAE oublient assez souvent que ces opérations n'ont pas leur fin en elles-mêmes. Elles tendent à délaissier leur mission historique d'interrogation de la société et de ses divers pouvoirs sur l'emploi, les critères de régulation de l'économie, la logique même de cette économie (4). Elles n'entretiennent pas assez de relations avec les organisations syndicales, avec les organisations de chômeurs et de « précaires », ou au sein de courants comme celui de l'« économie solidaire ». Elles s'excluent facilement elles-mêmes des mouvements de débat ancrés dans le monde de l'entreprise (Centre des Jeunes Dirigeants, Groupement des entreprises contre l'exclusion...) ou dans celui de la recherche socio-économique. Au service de l'intégration sociale, des formes nouvelles d'entreprises ont certainement à être explorées, ainsi que de nouveaux mécanismes de financement (5). Les SIAE sous forme coopérative (SCOP) sont rarissimes en France. Au sein du mouvement SCOP, le courant récent des « coopératives d'activités » développe peu à peu des expériences et des compétences qui correspondent bien à l'appui mutuel qu'attendent certains usagers de l'IAE pour démarrer une activité productive (6).

■ l'action de solidarité avec les sans-emplois fait appel à des « visages d'acteurs » fort divers : gestionnaires, encadrants d'unités de production, travailleurs sociaux, accueillants, « prospecteurs d'insertion »... Une partie de ces acteurs est, par nécessité et (ou) par option, bénévole.

Cette situation invite d'une part à clarifier ce que sont les positions et les responsabilités des intervenants (à plus forte raison s'ils agissent au sein d'une structure mixte bénévoles-salariés) ; et d'autre part, elle souligne l'impératif d'une formation continue dans et pour l'action, au-delà de ce que l'on peut appeler la nécessaire habilitation professionnelle des encadrants de l'IAE. Une formation est utile pour travailler en partenariat, y compris bien sûr avec les « autres » employeurs, pour faire vivre des entités économiquement crédibles, et pour les relations avec les usagers. Elle montre à ceux-ci qu'il sont pris au sérieux. Elle rend manifeste le fait que, quelles que soient les situations indivi-

(2) Le politique, le législateur, le dirigeant ou décideur économique, ne sont pas, loin s'en faut... exclus du combat collectif contre l'exclusion par le chômage aggravé. Mais leur action est enserrée dans des logiques institutionnelles et des déterminations économiques très fortes. Les associations, et les divers systèmes privés familiaux et relationnels, se trouvent donc en première ligne dans les formes de lutte contre l'exclusion qui requièrent une extrême souplesse.

(3) Cf. par ailleurs le « bilan sociétal » mis au point par le Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale.

(4) Cf. l'enracinement du tissu associatif français dans le mouvement de transformation de la condition ouvrière.

Madeleine Reberieux,
Histoire d'un droit, histoire d'un peuple, la conquête de la liberté d'association, in dossier

Vue associative et démocratie, *Economie & Humanisme*, n° 355, décembre 2000.

(5) Cf. l'article d'**A. Daugas-Sinda** dans ce numéro p. 88.

(6) Cf. *Economie & Humanisme*, hors-série n°8 sur les coopératives d'activités, novembre 2001.

duelles, personne n'est parvenu au terme de son parcours d'apprentissage ou d'insertion sociale. Elle inscrit la SIAE dans une logique de la réciprocité.

■ en partie en correspondance avec cette attitude de formation permanente des SIAE prend place une autre exigence. Il s'agit de l'actualisation, de la réactivation de leur projet de fond, en y affectant le temps nécessaire, et de la cohérence entre ce projet et leur organisation interne : « la fin est dans les moyens », rappelait sans cesse François Bloch-Lainé, l'un des référents du monde associatif français. « C'est leur méthode qui est la spécificité méritoire des associations, poursuivait-il ; avec son vrai sens : la mise à parité, en vue d'une coopération, de personnes diverses, complémentaires, qui prennent en main leurs affaires » (8). Cette méthode associative se heurte, dans le monde de l'IAE à deux contraintes.

L'une n'est pas toujours surmontable ; c'est le caractère temporaire ou occasionnel de la présence des travailleurs usagers. Néanmoins nombreuses sont les SIAE qui expérimentent des modalités d'expression et de représentation des usagers, et qui pratiquent un quasi alignement du statut de leurs travailleurs sur le salariat. Telle est certainement l'une des formes d'action qui exprime le projet de fond de l'IAE : il n'existe pas, même s'ils exercent des « petits boulots », de « petits travailleurs ».

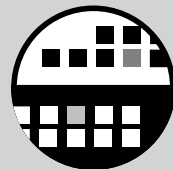
Seconde contrainte, la pratique économique des SIAE rend manifestes les écarts de compétences. Il n'est donc pas facile de rendre égalitaire ou « co-développeur » le fonctionnement professionnel de ces structures. A tout le moins peut-on attendre des instances d'insertion par l'économique qu'elles n'enferment pas a priori « leurs » travailleurs dans une activité professionnelle peu qualifiée -et peu rémunérée- au motif que « cette position est de loin plus favorable que leur situation antérieure », comme on l'entend parfois. La possibilité de poursuivre un itinéraire promotionnel, y compris sur le plan du métier, doit être un droit normal. Les droits à deux vitesses annulent les droits eux-mêmes.

Evoquer les interventions des militants et acteurs de l'IAE, c'est ne jamais oublier que la lutte contre l'exclusion par l'emploi, à condition qu'elle soit orientée vers de réelles solutions et non seulement vers un dépannage individuel, peut et doit s'élargir à de nombreux « combattants » actuellement étrangers à cette perspective.

Vincent Berthet

(8) In *Vie associative et démocratie*, op. cit.

chroniques



L'économie aujourd'hui

La chronique d'Yves Crozet

Populisme et croissance économique

Page 72

Éthique et raisons d'agir

La chronique d'Hugues Puel

Humaniser la mondialisation

Page 76

L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

*La chronique d'Yves Crozet **

Populisme et croissance économique

« Censées être une période de débat d'idées et de maturation des programmes, les campagnes électorales se transforment parfois en véritable régression intellectuelle ». En commençant par ces mots notre précédente chronique, nous ne pensions pas que la réalité allait nous donner raison avec autant de force. Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle ont été pour la France une véritable régression. D'abord par le poids inquiétant donné à l'extrême droite et ensuite par la transformation du second tour en un plébiscite républicain qui nous a simplement permis de dire ce que nous ne voulions pas, ni moins ni plus. Les élections législatives se sont ensuite préparées en se focalisant sur les effets nocifs d'une éventuelle nouvelle cohabitation.

Cette polarisation du débat sur l'hypothèse de la cohabitation a deux effets très négatifs.

■ Il n'y a pas de réel débat sur les programmes et les compromis sociaux et institutionnels auxquels ils vont conduire. Compromis qui doivent s'inscrire, comme nous essayons de le montrer, à une réflexion sur les effets à long terme de la croissance économique dans les sociétés modernes.

■ Parallèlement à cette absence de questionnement sur l'économie moderne, il n'y a pas de réflexion sur les changements institutionnels qui permettraient de s'attaquer à quelques réformes économiques et sociales majeures.

De la croissance économique à l'opportunisme généralisé

La progression de l'extrême droite est généralement reliée à la montée du chô-

mage et aux effets de la supposée « crise » économique des années 1980 (1). Au risque de surprendre, il faut renverser la perspective. La progression des partis populistes et xénophobes, en France mais aussi en Autriche, au Danemark ou aux Pays-Bas (pays faiblement touchés par le chômage), n'est pas le fruit d'une crise économique, mais résulte de la poursuite de la croissance économique et des perturbations qu'elle implique. Un tel constat suppose une installation durable de ce type de parti dans le paysage politique. Raison de plus pour remettre à plat les analyses sur les ressorts du vote d'extrême droite. De notre point de vue, ce vote n'est pas essentiellement celui des paumés et des exclus ; il provient plutôt de l'enrichissement tendancier de la majorité de la population et de la prégnance croissante de la rationalité économique dans nos vies quotidiennes.

En apparence, le score de J.-M. Le Pen peut être considéré comme une « prime à l'incohérence ». C'est évident lorsque l'on regarde de près son programme économique. Protectionnisme et ultra-libéralisme s'y côtoient de façon tellement « abra-cadabrantique » que l'on ne peut pas seulement invoquer l'habileté du bateleur pour expliquer son relatif succès. Dans l'ensemble, les électeurs qui ont choisi ce candidat savent très bien à quoi s'en tenir : leur vote est avant tout un pied de nez, une forme parmi d'autres d'attitude nou-

* Professeur à l'Université Lyon 2.

(1) Faut-il rappeler que de 1973 à 1997, le taux de croissance économique moyen a été le même aux États-Unis et en France. Mais, sur cette base identique, le nombre d'emplois a augmenté de près de 50% outre-Atlantique et d'un peu plus de 5% en France !



velle, qui s'inscrit dans une perspective d'opportunisme généralisé (2).

■ Au chapitre de l'opportunisme, comment expliquer le niveau record d'abstentions alors que le nombre de candidats atteignait lui aussi des records ? Jamais autant de sensibilités politiques n'avaient été représentées au premier tour. La non participation ne pouvait donc pas relever, comme au second tour de l'élection de 1969, d'un sentiment de frustration d'une partie de l'électorat. Il faut donc la considérer comme un choix délibéré de se mettre hors jeu, d'effectuer une protestation globale. Bien évidemment, nous ne considérons pas que toutes les formes de rejet sont à mettre dans le même sac. Voter pour un parti raciste, à l'évidence, ne signifie pas la même chose que s'abstenir ou voter blanc. Mais ce que nous voulons souligner, c'est que souvent, en sautant le pas de l'extrême droite, l'électeur a l'impression d'effectuer, seulement, un changement de degré dans la protestation, alors que, bien sûr, il effectue un changement de nature. Et cette protestation est massivement fondée sur l'idée de conserver une situation antérieure menacée par les changements de structure qu'exige en permanence la croissance économique : renouvellement des qualifications, immigration nécessaire pour compenser les exigences accrues des nationaux, obsolescence accélérée de certains quartiers ou de certaines activités, etc.

■ En faisant preuve d'opportunisme, l'électeur n'a pas le sentiment d'être pire que les candidats, notamment le président sortant, qui se représente, et continue à se réclamer du gaullisme, sans avoir jamais assumé les effets, délétères pour son camp mais aussi pour les institutions de la Cinquième République, de la dissolution de 1997. Et dont l'action politique, après cette dernière, a principalement consisté à tenir en respect ses éventuels challengers de droite. Si la croissance économique, qui a toujours été un processus socialement coûteux, n'est pas inscrite dans un projet

collectif, l'électeur, comme le candidat, ne raisonne qu'à court terme.

■ Au chapitre de l'opportunisme enfin, il faut sans doute inscrire le score très faible du PCF en comparaison du total des voix obtenues par les trois candidats de l'extrême gauche. Ce résultat n'est pas seulement inquiétant pour le Parti communiste. Il témoigne d'un refus d'entrer dans la logique traditionnelle de la politique, celle du compromis au sein d'une majorité de gouvernement rendue explicite avant le scrutin. Il était pathétique de voir comment Robert Hue s'en est pris à ses rivaux d'extrême gauche en les accusant de sur-enchère stérile (3). Ce faisant, il se référait à une vision traditionnelle du vote et de la politique, qui est en train de se transformer sous nos yeux.

Il y a quelques décennies, les spécialistes de science politique insistaient sur le fait que le vote était largement déterminé par les caractéristiques socioculturelles des individus. La profession (ouvrier, cadre...), le statut (salarié, indépendant), le degré de pratique (ou de rejet) de la religion, permettaient de prévoir assez aisément le vote. L'affaiblissement des catégories précédentes, et la montée de l'individualisme conduisent aujourd'hui à remettre en cause assez largement cette analyse. Plus informé (ou désinformé ?) par les sondages, plus attentif à des enjeux personnels du scrutin, plus critique avec le personnel

(2) Pour les économistes, et notamment Oliver Williamson, l'opportunisme est la forme extrême de l'individualisme qui caractérise l'« homo oeconomicus ». Si ce dernier est avant tout égoïste, il n'est pas tricheur. Il en va tout autrement de l'opportuniste. Pour accroître son utilité, il n'hésitera pas à renier sa parole.

(3) Il faut ici clairement s'interroger sur le vote d'extrême gauche. Là encore, beaucoup d'électeurs, en votant pour Arlette Laguillier, considèrent qu'ils font un changement de degré dans l'expression de leurs opinions. Mais il s'agit en fait d'un changement de nature puisque, comme le laissent entendre il y a quelques années des responsables de Lutte Ouvrière, la présence de leur candidate au second tour d'une élection présidentielle aurait d'abord signifié... l'absence de second tour, puisqu'un tel résultat serait le signe d'une situation pré-révolutionnaire qu'il faudrait transformer !

politique, l'électeur est devenu stratégique. Il n'est plus ancré dans un camp particulier. Il ne rechigne plus au nomadisme politique et, comme dans d'autres domaines, n'hésite pas à multiplier les expériences, même si cela conduit à une certaine incohérence. D'ailleurs, il ne tient pas fondamentalement rigueur aux hommes politiques d'adopter un comportement similaire (4).

Du degré zéro à l'année zéro de la politique : sommes-nous en 1958 ?

En première analyse, la généralisation de l'opportunisme invite au pessimisme. Elle conduit en effet à la multiplication des corporatismes et à une instrumentation du vote comme l'a montré la multiplication des actions catégorielles avant, pendant (et sans doute après) la campagne électorale : cliniques privées, policiers, gendarmes, médecins, salariés des hôpitaux, etc. Sans remettre en cause le droit de chaque catégorie à se défendre, force est de constater que certaines formes d'actions catégorielles reviennent à nier l'idée même de projet politique global. On aboutit ainsi au degré zéro de la politique, c'est-à-dire à une situation où les élections ne jouent plus leur rôle de mise en cohérence des préférences individuelles et collectives. L'élu n'est plus le porteur d'un projet, ni même d'un programme, il est celui auprès duquel les plaideurs de tout poil vont se relayer.

Il faut toutefois éviter de céder au pessimisme. Ce n'est pas la première fois que la démocratie est confrontée à ce genre de difficulté. Le comportement d'opportunisme généralisé ne doit pas, en effet, être considéré comme le fruit du hasard. Il est le résultat logique d'une société de consommation profondément individualiste et qui entend le rester ! Ce mouvement de fond ne va pas s'éteindre de lui-même, il faut abandonner l'idée de l'étouffer dans

l'œuf. Pour les contenir, comme l'explique Anthony Giddens, il est clair que les mécanismes économiques et sociaux doivent de plus en plus lier directement les droits des individus ou des groupes à l'exercice de la responsabilité.

■ C'est évident dans le domaine de l'agriculture. Le droit à percevoir des aides a été associé à une responsabilisation des producteurs au regard des excédents.

■ Même si cela est difficile à mettre en place, c'est ce qui émerge sous nos yeux dans le domaine médical. Le prix garanti, et croissant, de l'acte médical ne peut se faire sans contrepartie et sans engagement de modération des praticiens.

■ C'est ce qui va se négocier demain dans les services publics. Là aussi, certaines garanties de statut vont être progressivement associées à des contreparties en termes de qualité et de continuité du service.

Nous pourrions multiplier les exemples de cette culture du contrat, si peu répandue en France, mais qui va s'imposer à nous car c'est elle qui maximisera les bienfaits et réduira les effets pervers de la croissance économique. Mais, pour que cette mutation ait lieu, il est nécessaire qu'une nouvelle donne politique et institutionnelle apparaisse, qui canalise l'opportunisme croissant des électeurs et... du personnel politique.

■ Une première façon de faire face à l'opportunisme des électeurs consiste à lui opposer un opportunisme explicite des partis politiques, en généralisant le mode de scrutin proportionnel par exemple. Dans ce cas, les électeurs savent pour qui ils votent, mais ils ne savent pas d'avance quel type d'alliance et de pratique gouvernementales sortira des urnes. À opportu-

(4) A tel point qu'une majorité d'électeurs, et même de commentateurs, ne comprend pas pourquoi Lionel Jospin n'essaye pas de se « refaire », comme F. Mitterrand aurait su le faire !



nisme, opportunisme et demi, en quelque sorte ! Même si ce scénario est tentant, et a d'évidents adeptes en France, chez les Verts par exemple, il ne faut pas oublier que le remède peut se révéler pire que le mal : d'une part, il légitime les alliances avec les partis extrémistes, ce qui expose au risque de surenchère ; d'autre part, il invite les électeurs à en rajouter dans l'opportunisme et finalement l'extrémisme.

■ Une autre façon, symétrique, de combattre les effets de l'opportunisme consisterait à adopter un mode de scrutin majoritaire à un tour, comme en Grande-Bretagne. Les Italiens se sont d'ailleurs récemment inspirés de ce principe et on peut se demander si la création de l'UMP, autour de J. Chirac, n'est pas la préfiguration de réformes allant dans ce sens. Ce mode de scrutin a en effet tendance à laminer les petits partis. C'est donc un moyen commode de combattre l'opportunisme. Mais ce n'est pas une garantie absolue car il en résulte des frustrations qui peuvent conduire à des formes extrêmes de protestation (5).

Le système majoritaire à deux tours qui prévaut en France reste sans doute bien adapté à la structure politique française et la nécessité de réforme institutionnelle ne réside pas essentiellement dans le changement de mode de scrutin, même si des aménagements sont possibles. Par contre, face à l'opportunisme généralisé, il est clair que la possibilité institutionnelle de cohabitation pose un problème. Il s'agit, en effet, d'une forme de neutralisation des partis politiques extrêmement tentante pour des électeurs qui n'aiment rien tant que le statu quo ! Cela permet à la fois de reprocher leur immobilisme aux hommes politiques et de les encourager dans cette voie. Comme il est clair que les politiciens sont, dans leur grande majorité, incapables de résister à l'idée d'une cohabitation si la possibilité leur en est offerte, il semble bien que la principale réforme constitutionnelle soit celle qui ferait de la France, soit un vrai régime présidentiel, sur le

modèle américain, soit un vrai régime parlementaire, sur le modèle de nos voisins européens.

Bien évidemment, nous sommes là en face d'une véritable refondation des institutions, qui comporte un engagement clair des politiciens en faveur de tel ou tel régime, et de vrais débats, autrement plus significatifs que le passage du mandat présidentiel à cinq ans. Notre conviction est que la crise politique que traverse la France ne peut être que renforcée par le dernier « toilettage tactique » de la Constitution, qui ne fait que renforcer l'électeur dans le sentiment qu'il doit se comporter de façon opportuniste puisque les élus font de même avec les institutions.

Pour sortir du degré zéro de la politique, entrons dans une « année zéro » de la politique. Il est vain de croire que la Cinquième République va pouvoir continuer comme avant. La restauration de l'autorité de l'État, tout comme la revalorisation du sentiment républicain passent par de nouvelles règles du jeu politique. Face à l'opportunisme, l'issue est dans le débat et l'engagement résolu des électeurs comme de leurs élus. Nous sommes en 1958 !

Yves Crozet

(5) Nous risquons d'en avoir une démonstration dans les mois qui viennent. Après son élimination prématurée aux présidentielles, la gauche aura perdu les élections législatives ; la tentation sera grande d'un troisième tour social. Comme en 1974 (longue grève à La Poste), comme en 1986 (longue grève à la SNCF), et comme en 1995 (mouvement dans les services publics), aurons-nous confirmation de ce qui pourrait devenir un adage : « Chirac en mai, grèves en novembre ! » ?

ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR

*La chronique d'Hugues Puel **

Humaniser la mondialisation

Organiser la société internationale sur des bases équitables, faire face aux dysfonctionnements présents, être au clair sur les principes d'une société juste, voilà quelques exigences mises sous nos yeux par l'actualité.

Une farce tapageuse

Du 18 au 22 mars 2002, s'est tenue à Monterrey au Mexique une conférence des Nations Unies pour le financement du développement. « C'est le forum économique le plus important des vingt dernières années, » a déclaré Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU. Les conclusions en ont été rédigées à l'avance par un comité préparatoire réuni à New York le 25 janvier. L'idée de base est celle d'un partenariat fondé sur une responsabilité partagée entre pays riches et pays en développement. L'idée est belle. Elle a été baptisée « le consensus de Monterrey ». Le résultat est décevant. Comme l'écrit le quotidien mexicain *La Jornada* (1) : « cette rencontre n'était qu'une mascarade. Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer la ligne politique adoptée par l'ONU en 1970, qui stipulait que les pays industrialisés devaient destiner 0,7 % de leur PIB au développement des nations pauvres, avec la part de 0,1 % que les États-Unis ont consacrée à cette aide et celle de 0,39 % annoncée par l'Union européenne. » Et le journal mexicain de parler d'une farce tapageuse et d'un exercice inutile et frivole.

La commission française « Justice et Paix » n'est pas loin de partager le même jugement en intitulant l'éditorial de sa lettre d'avril 2002, « Monterrey : un partena-

riat sans partenaires » : « Peut-on parler de partenariat entre des pays qui concentrent 85 % de la population du monde et produisent 22 % de sa richesse et des pays qui avec 13 % de la population produisent plus de 70 % de la richesse ?... Peut-on parler de partenariat avec des pays dont les institutions manquent de démocratie, où la corruption est généralisée et où les détournements de fonds sont la règle ? Dans les conditions actuelles, le partenariat n'est qu'illusoire. »

C'est la réorganisation de la société internationale sur des bases équitables qui est en cause, comme le réclament des experts qui ne sont pas tous des anti-mondialistes forcenés. Ainsi Joseph Stiglitz, ancien vice-président du Fonds Monétaire International, qui dénonce la grande hypocrisie de cette institution au bénéfice des intérêts des États-Unis (2). Il faut développer l'économie de marché en ouvrant l'Europe aux marchandises du Tiers monde et brider l'économie financière en créant une taxe sur les revenus de capitaux, que ce soit sous la forme proposée par l'association ATTAC ou sous d'autres modalités. La valeur éthique d'un tel projet est évidente. La faisabilité technique est attestée (3). Manque la volonté politique.

* *Économiste, administrateur de l'association Economie & Humanisme.*

(1) Traduit dans le *Courrier International* des 28 mars-3 avril 2002.

(2) **Joseph Stiglitz**, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002

(3) A ceux qui ont des doutes, je recommande la lecture de l'ouvrage de **Denis Robert** et **Ernest Backes**, *Révélation* \$, Paris, Éditions des Arènes, 2001. On y voit le rôle joué par les sociétés de compensation au Luxembourg. Tous les mouvements de capitaux sont répertoriés et ceux qui sont cachés le sont volontairement par les dirigeants de ces institutions.



Nous ne faisons pas face

Il y a vingt ans au Mexique, la conférence Nord-Sud de Cancun voulait poser les bases d'un nouvel ordre économique mondial. Nous venons de voir l'ampleur de la désillusion. Au moins en France, faisons-nous face aux conséquences de cet état de désordre en pratiquant le droit d'asile que nous avons reconnu par la convention de Genève et dont nous nous prétendons parfois les pionniers ?

Le tableau n'est pas brillant. La demande d'asile enregistrée en France s'est traduite pendant la décennie 1980 par des arrivées comprises entre 20.000 et 30.000 personnes. En 1989, les arrivées s'accroissent sensiblement avec plus de 60.000 demandes. L'interdiction faite aux réfugiés de travailler en 1991 ralentit le flux qui retombe au-dessous de 20.000 en 1996, avant de repartir à la hausse à partir de 1997 et de dépasser les 40.000 en 2001. Un pays de 60 millions d'habitants, au niveau de vie parmi les plus élevés du monde, avec une des plus faibles densités de l'Europe, est-il incapable de faire face à un tel flux ? Aucune personne de bonne volonté ne le croira.

Les mesures à prendre sont évidentes : trouver sur l'ensemble du territoire un nombre suffisant de places dans les centres d'accueil, traiter rapidement les demandes d'asile en renforçant les moyens de l'OFPRA (Office français pour les réfugiés et les demandeurs d'asile) et en simplifiant son accès par la suppression de l'autorisation provisoire de séjour, donner le droit au travail six mois après le dépôt de la demande d'asile, mieux coordonner les politiques des différents pays européens de l'espace Schengen.

Là aussi la volonté politique manque, ce que dénonce avec pertinence un document très bien fait – publié sous le triple sceau du comité épiscopal des migrations, de la commission sociale de l'épiscopat et de la

commission française Justice et Paix – en rappelant que l'accueil de l'étranger est constitutif de l'identité chrétienne (4). Atteindrons-nous un niveau d'humanité nous permettant d'abandonner une vision ethnique du monde pour une vision éthique ? Au milieu du tapage électoral, la petite voix de la défense du droit d'asile aura été particulièrement menue.

Quelques principes pour construire une société humaine

Un ouvrage de philosophie politique publié il y a une année par Jean-Marc Ferry a eu, semble-t-il, peu d'écho. Il me paraît pourtant fort utile pour l'approfondissement d'une réflexion sur la construction d'une société juste. L'ouvrage s'intitule *Civilisation* et s'accompagne d'un sous-titre en trois mots : civilité, légalité, publicité (5). Au moment où il n'est question que de « clash » des civilisations, où le désordre mondial est aveuglant et où il nous faut tenter de passer de l'ethnique à l'éthique, le rôle du philosophe n'est-il pas de « saisir son temps dans la pensée » (p. 8) et d'affirmer la primauté de la vérité sur la violence et les façons de faire ?

Quels sont aujourd'hui nos soucis, interroge-t-il ? Les préoccupations essentielles sont fort prosaïques : l'emploi, la formation, la santé, les loisirs, la police et l'ordre public, l'accès à la propriété, les impôts, la présence des étrangers. Pourtant, en arrière-plan, ce sont des inquiétudes plus spirituelles qui nous taraudent : « l'incertitude face à l'avenir, le besoin de relations affectives fortes et durables, l'exigence de trouver face à soi des personnes réellement responsables dont les engagements soient fiables »

(4) *L'asile en France. État d'urgence*. Paris, Bayard Éditions - Centurion, Fleurus-Mame, Le Cerf, 2002.

(5) **J.-M. Ferry**, *Civilisation*, Paris, Éditions du Cerf, 2001.

(p.18). De telles inquiétudes s'expriment dans le langage philosophique comme désenchantement du monde, comme perte du sens des valeurs, comme crise de la culture, et amènent à s'interroger sur les constituants d'une société civilisée. Jean-Marc Ferry nous montre que trois principes peuvent constituer les piliers d'une civilisation à construire : la civilité, la légalité et la publicité.

Le principe de civilité

La modernité de la technique, de la consommation et de l'urbanisation ont créé un environnement marqué par la froideur, l'anonymat et le matérialisme : travail aliéné et exploité dans beaucoup de lieux de production, consommation ostentatoire de nos hypermarchés, banlieues violentes de nos séries télévisées. Dans ce contexte, le principe de civilité va tenter d'articuler le général au particulier en édifiant la société à partir de la culture (p. 22). C'est le défi du vivre ensemble en réduisant les incivilités de la vie collective, en menant des politiques adaptées aux nouvelles formes de mal-vivre, en améliorant les formes de gestion des ressources humaines.

La civilité est « un principe de socialisation médiatisée par la reconnaissance des différences de sensibilités individuelles, c'est-à-dire une forme généralisée du respect » (p. 66). Quant à la légalité, elle est « un principe de limitation de la violence politique et de la violence sociale, qui suppose la médiation du droit des personnes privées et de leur liberté subjective » (p. 66). La légalité va ainsi venir au secours de la civilité.

Le principe de légalité

Le principe de légalité suppose l'État de droit qui, selon la formule mémorable de Max Weber, détient le monopole de la violence légitime. C'est dans un tel cadre

que va se déployer le jeu de la liberté avec ses deux formes négative et positive. Selon Isaiah Berlin, en effet, la liberté négative est pour l'individu le droit de faire tout ce qui n'est pas incompatible avec un système de libertés individuelles égales pour tous, tandis que la liberté positive est la participation et la coopération à la construction de la société civile et politique (6).

Le principe de légalité connaît une grande extension. En effet, il « ne commande pas seulement au pouvoir politique, en tant qu'État, de n'agir que par voie de droit... ni seulement de n'agir que dans les limites de ses compétences et des missions qui lui sont fixées constitutionnellement, il commande aussi à toute règle juridique accompagnant ses actions et décisions de s'inscrire dans le système général du droit public » (p.129-130).

Cela va loin. C'est l'exigence de l'État de droit dans toutes ses dimensions : respect des contrats privés et commerciaux avec leur règlement contentieux si nécessaire, règles du droit administratif et public ainsi que des principes généraux du droit et des droits de l'homme. Certains entendements de la démocratie ont parfois du mal à l'assimiler, même dans un vieux pays démocratique comme la France, comme en témoignent les protestations de hauts personnages politiques face à des décisions du Conseil Constitutionnel.

Le principe de légalité va même encore plus loin, car il touche au fondement même de la société dans son rapport délicat au juste et au bien. La critique des philosophes communautaristes à la théorie de la justice de Rawls, et plus précisément à son principe de différence qui cherche à fonder les discriminations positives en

(6) I. Berlin, *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 166-218.



faveur des populations défavorisées, souligne à juste titre qu'une telle conception de la société juste ne va pas sans une certaine idée du bien commun (7). Ce sont donc les finalités mêmes de la vie des hommes en société qui sont organisées par le principe de légalité.

Le principe de publicité

Le principe de publicité est « un principe de communication des expériences sociales et des décisions politiques, médiatisée par la raison de la discussion argumentée » (p. 66). Avec la civilité et la légalité, le principe de publicité constitue l'essentiel du milieu de vie éthique grâce auquel certaines sociétés modernes ont pu prendre un essor économique, politique et culturel, sans lequel il ne sera pas possible de construire une civilisation solidaire dans un monde pluriel.

Le principe de publicité peut être d'application délicate dans la mesure où il risque d'empiéter sur l'autonomie légitime des vies familiales et des vies privées. Il est néanmoins indispensable, car sans sa mise en œuvre n'existe pas d'espace public, lieu de la négociation des conflits entre intérêts particuliers. En un tel lieu s'élaborent les nécessaires compromis qui permettent le processus d'universalisation des intérêts. Les nouvelles pratiques démocratiques autour de l'organisation du débat public sur les questions d'environnement, de prévention des risques et de souci de l'équilibre écologique de la planète ne vont pas sans une vigoureuse mise en œuvre du principe de publicité (8).

Le principe de publicité apparaît ainsi d'autant plus essentiel à la construction d'une civilisation solidaire que le processus d'universalisation des intérêts dans le conflit et la négociation permet de passer d'un intérêt général, qui échoue à se concrétiser comme somme des intérêts particuliers, à un bien commun comme horizon transcendant et sans doute utopique de notre existence collective.

Les jeunes dans la rue

Face à Le Pen arrivé en deuxième place au premier tour de l'élection à la présidence de la République française, une partie de sa jeunesse s'est mobilisée dans des manifestations spontanées, puis en participant aux grands rassemblements du premier mai dans toute la France. Quelles étaient les motivations de ce puissant mouvement ? Sans doute, pour nombre de jeunes d'origine africaine, la peur de se voir renvoyés chez eux en cas de victoire du leader populiste. Pour d'autres, non encore en âge de voter, le désir de faire entendre leur voix en faveur d'une société plus juste et fraternelle. Pour d'autres encore, la culpabilité d'avoir négligé le scrutin, soit par non inscription sur les listes électorales, soit par abstention. Le sentiment de devoir défendre la démocratie et la République potentiellement menacées en a animé d'autres encore.

Peut-on faire un lien entre ce mouvement inattendu et remarquable et les principes de civilisation de notre philosophe ? Il faudrait qu'ils puisse se faire dans le concret des raisons d'agir et des comportements en vue de construire une mondialisation qui ne sera heureuse que si elle est maîtrisée.

Hugues Puel

Mai 2002

(7) **J. Rawls**, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil, 1987, **M. Sandel**, *Le libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Le Seuil 1998 et mon chapitre « Bien commun, intérêt général, justice sociale » in *Regards croisés sur l'éthique*, Association lyonnaise d'éthique économique et sociale, 2001, p. 241-256.

(8) Lire sur ce thème le dossier « Développement durable, développement de l'homme ? » *Économie & Humanisme* n° 360, mars 2002.

L'ENGRENAGE FATAL

*par Michel Beaud **

Pauvreté, inégalités, pollutions, épuisement des ressources, chômage, exclusion, populations à la dérive, guerres, violences, pillages et prédatations... Qui le veut, peut tout savoir des maux de notre monde. Des spécialistes les décortiquent. Des hommes et des femmes de bonne volonté les combattent sur le terrain. Et pourtant, années après années, beaucoup de ces maux perdurent, parfois s'élargissent ou s'aggravent. Certains estiment qu'« il en a toujours été ainsi » ou que « ça finira bien par s'arranger ». Mais pour qui pense que nous sommes embarqués dans une période exceptionnelle de l'histoire humaine (1), c'est dans toute leur ampleur qu'il convient de cerner les enjeux et d'établir les diagnostics.

Prenons la fracture entre le monde de l'opulence et celui du dénuement. Apparemment, « rien de nouveau sous le soleil », comme peuvent en attester maints exemples historiques. Sauf qu'un abîme s'est creusé, en deux siècles, entre des régions du monde où la production par tête a stagné et d'autres où elle a été multipliée des dizaines de fois. Sauf aussi qu'une rupture s'est produite : pendant la très longue histoire humaine, la plupart des hommes vivaient en osmose avec leur terre, où ils trouvaient tant bien que mal eau, subsistance et matériaux pour se vêtir et s'abriter ; aujourd'hui, c'est de la détention d'un pouvoir d'achat monétaire que dépend, pour vivre, une majorité, qui s'élargit constamment, de la population du globe.

Plus fondamentalement, la polarisation opulence - dénuement s'est très longtemps enracinée dans l'ordre du social, celui-là même de qui dépend la cohésion de chaque société ; elle s'inscrit sans cesse plus dans l'ordre de l'économie, qui n'a

pas en charge d'assurer cette cohésion, ni celle de l'humanité : un ordre de l'économique où s'élargit la sphère marchande et que domine de plus en plus puissamment le capitalisme, générateur de destructions créatrices (Schumpeter), de processus d'entraînement et de remous (Myrdal), d'enrichissement et d'appauvrissement.

Ainsi, des inégalités plurimillénaires, une domination occidentale de plusieurs siècles, le rôle croissant des relations d'argent tant dans la reproduction que dans la structuration des formations sociales modernes, l'extension de la sphère marchande et la puissance des dynamiques capitalistes permettent largement d'expliquer les fractures actuelles, tant nationales que mondiales, entre opulence et misère. Mais si, en plus, on prend en compte les processus de création des besoins et l'emprise qu'exercent les grandes firmes sur les domaines essentiels de la recherche scientifique, on peut voir, derrière ces fractures, le jeu d'un inexorable engrenage qui génère l'opulence pour des minorités, l'accès élargi aux marchandises modernes pour beaucoup, la pauvreté pour le plus grand nombre.

Un engrenage qui est à l'origine de ce grand scandale de notre temps : la coexistence de besoins vitaux non satisfaits pour une large part de l'humanité et, dans la sphère de l'opulence, de la multiplication de besoins inessentiels satisfaits.

** Professeur émérite de l'Université Paris 7 - Jussieu*

(1) Michel Beaud, *Le Basculement du monde*, La Découverte, 1997, nouvelle éd. 2000.



Une spirale de besoins

« J'espère sincèrement pour la postérité, écrivait John Stuart Mill au milieu du XIX^{ème} siècle, qu'elle se contentera de l'état stationnaire longtemps avant d'y être forcée par la nécessité. » Un « état stationnaire » que devaient rendre possible, avec un doublement de la production, une meilleure distribution des richesses, un « système d'éducation favorable à l'égalité des fortunes », « la prudence et la frugalité des individus » – et où le « progrès humain » prendrait un nouvel essor (2).

Depuis, la production mondiale a été multipliée par près de 36, la production par humain par six, la production par habitant des pays riches par 30 à 40. Et, nulle part, la dynamique du progrès humain n'a pris le pas sur celle de la consommation de marchandises. C'est que la croissance des besoins, elle aussi, a été fulgurante.

Très tôt, des penseurs ont compris que les désirs humains sont illimités. Ainsi Platon, qui tenta de distinguer les désirs nécessaires des désirs superflus, et, parmi ces derniers, ceux qui sont légitimes, des autres « déréglés et illégitimes » (3) – distinction à la fois essentielle et difficile à appliquer, d'autant plus que les besoins se diffusent des classes et couches prédominantes vers les autres, jusqu'à, pour certains, imprégner toute la société.

Dans les deux derniers siècles, ont contribué à créer de nouveaux besoins l'urbanisation avec agglomérations étendues et grands immeubles, la complexification de la vie sociale, ainsi que les innovations et les nouveaux produits qui ont bouleversé les transports, la communication, le traitement de l'information, les soins, et induit de nouveaux modes de vie, d'abord dans les pays riches. En outre, les destructions, pollutions, nuisances, périls, inquiétudes, angoisses, tensions et violences qu'engendrent nos sociétés créent aussi des besoins. Au delà, les croissances conduites sans esprit de responsabilité créent des

« anti-richesses » : des charges qui vont peser sur les prochaines générations.

Dans ce cadre, les firmes concourent, par leurs stratégies de production et de diffusion des marchandises, à susciter, entretenir, aviver les besoins. Non qu'elles les créent ex nihilo : pour l'essentiel, elles travaillent sur l'ensemble des manques, aspirations, désirs et craintes de chaque période pour pousser les détenteurs de pouvoir d'achat à la décision d'acheter. Du moins en a-t-il été ainsi dans le cadre des capitalismes industriels des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Mais il peut en aller différemment avec le nouveau capitalisme maître de la « technoscience », la science développée en fonction de ses applications technologiques potentielles à de nouvelles marchandises. Des équipes de recherche qu'elles financent, les firmes attendent des avancées scientifiques qui permettent de concevoir de nouveaux biens et services marchands : c'est à dire susceptibles de répondre à des besoins (existants ou encore potentiels) dans des groupes, couches et classes disposant de pouvoir d'achat, donc porteurs des demandes solvables qui permettront de rentabiliser les avances réalisées ; sur de telles bases, les firmes façonneront ensemble le besoin, la marchandise destinée à y répondre et le marché sur lequel elle sera diffusée. Ainsi sont créés jour après jour des besoins et des produits nouveaux pour des groupes à pouvoir d'achat élevé, alors même que des besoins vitaux de populations nombreuses à très faible pouvoir d'achat demeurent non satisfaits. Bornons-nous à évoquer deux illustrations extrêmes tirées de l'actualité récente : un milliardaire américain, désireux que soit réalisé le clonage de sa chienne, a investi une dizaine de millions de dollars dans une équipe universitaire spécialisée dans le clonage des animaux ; deux autres milliardai-

(2) *Principes d'économie politique*, 1848, trad. fr. 1873, Paris, Guillaumin, vol. 2, p. 306-7

(3) *La République*, vers 384-377 av. J.-C., trad. fr. 11966, Paris, Flammarion, 1988, p. 318 s. & 333s.

res ont payé 20 millions de dollars leurs places dans une navette spatiale.

Une brutale inégalité

Selon le PNUD, un cinquième des humains disposent de plus des quatre-cinquièmes des ressources de la Terre. A l'opposé, près de trois milliards d'humains vivent avec 2 \$ par jour ou moins ; parmi eux, plus d'un milliard, avec 1 \$ par jour ou moins. Cette inégalité rend inexorable l'engrenage dont nous venons de présenter les éléments.

Notre énorme machinerie socio-économique à produire des richesses marchandes est devenue prédominante à l'échelle du monde. Par nature, elle ignore les besoins non solvables : besoins vitaux (eau, subsistance, gîte), besoins nés de la modernité (enseignement, soins médicaux, communication) ou besoins suscités par les périls de notre temps (désertification, effets des changements climatiques, sida) de populations sans ressources monétaires suffisantes... Ainsi, dans le pays auquel appartient le second «touriste de l'espace», l'Afrique du Sud, les ravages du sida ne peuvent être contenus tandis que les firmes distributrices coupent l'électricité aux familles qui ne peuvent payer.

A l'inverse, cette machinerie, à la fois multiforme et globale, est partie intégrante de l'opulence mais aussi de la consommation quotidienne des pays et régions riches ; elle fonctionne avec tous les détenteurs de pouvoir d'achat disposés à consommer, épargner, investir. C'est pour eux que sont conçus et produits les nouveaux systèmes de transport (automobiles, ferroviaires, maritimes et aériens), les nouveaux moyens de communication (téléphones portables de la troisième génération et internet de demain), les nouveaux systèmes de soins... Et c'est en fonction des besoins anticipés de détenteurs de hauts pouvoirs d'achat que les firmes mobilisent leurs équipes de recherche pour assurer l'émergence des marchandises des prochains lustres. Ces

besoins sont créés, alors que bien d'autres ne sont pas satisfaits, et ils vont se diffuser vers les titulaires de moindres revenus, puis vers d'autres, comme on a pu le voir pour l'ordinateur, internet, le téléphone portable, certains soins coûteux... Des minorités croissantes sont en mesure de les satisfaire ; d'autres souffrent ou rejettent de ne pouvoir le faire : c'est dans le même mouvement que se développent l'opulence, la consommation et l'insatisfaction et, anciennes et nouvelles, les pauvretés.

L'extrême ici est révélateur : des firmes de tourisme spatial ont commencé à prendre des inscriptions pour de possibles vols. Et aux États-Unis, des centaines de personnes fortunées (c'est encore un luxe) paient pour que soient conservées pour clonage des cellules de leur chien ou chat préféré, tandis que beaucoup d'autres commencent à y songer : le marché potentiel est immense ; le sera plus encore le nombre de ceux qui seront frustrés de ne pouvoir y accéder. Dans le même temps, des besoins essentiels, vitaux demeurent négligés : l'eau potable pour les prochaines décennies dans plusieurs régions du monde, la prévention et la lutte contre des maladies tropicales et le sida dans les pays pauvres, l'éducation, le désarroi des pays qui s'enlisent...

Entre le large tiers des humains condamnés au dénuement et le petit tiers accédant à la consommation moderne, les fractures s'aggravent. De nouvelles formes d'apartheid se mettent en place. Un inexorable engrenage est à l'œuvre, fatal, si l'on n'y met pas le holà, pour l'unité de l'Humanité et son humanité.

Michel Beaud

Le numéro 362 d'octobre 2002 publiera une réaction à l'article de Jacques Theys paru dans la rubrique « Débats » du numéro 360. Cet article reprenait en partie une intervention faite à Florence, à l'Institut universitaire européen, en septembre 2002 : « Gouvernance environnementale : entre innovation et impuissance ».

Nous attendons vos réactions à l'article de Michel Beaud par courrier ou courriel : ehlyon@economie-humanisme.org

rubriques



**Le défi
de vivre ensemble**

Rachid Benattig
Les discriminations ethniques
Page 84

**Démocratie et
développement des territoires**

Annie Daugas-Sinda
**Solidarité régionale
et création d'entreprises**
Page 88

**Monde pluriel et
civilisation solidaire**

Éric Baye
L'urgence de la rencontre
Page 92

*Les intitulés
des trois rubriques
régulières de la revue
correspondent aux trois axes
de développement
d'Économie & humanisme*

Le défi de vivre ensemble

LES DISCRIMINATIONS ETHNIQUES

*par Rachid Benattig **

Plurielles dans leurs formes, les discriminations ethniques visent le plus souvent les jeunes d'origine maghrébine. État des lieux et perspectives d'avenir.

La question des discriminations ethniques, qui fait barrage à une pleine égalité de traitement dans l'accès à l'emploi, au logement, à la formation et à d'autres ressources, est une réalité qui souligne la gravité de mécanismes d'exclusion et leurs effets néfastes dans tous les domaines de la vie sociale. Les discriminations concernent en particulier les jeunes d'origine maghrébine, les plus fortement représentés dans la population dite immigrée qu'une représentation dominante agglomère dans un tout indifférencié comprenant des Français et des personnes de nationalité étrangère.

Histoire et culture

Comme il serait injuste de penser que la majeure partie du corps social français cultive un parti pris contre une composante de la population actuelle, il convient plutôt de s'interroger sur les sources possibles de ces mécanismes de discriminations en rappelant d'abord quelques fondements historiques et culturels qui pourraient expliquer les attitudes qui les inspirent.

■ Le premier facteur explicatif tient à la place des travailleurs immigrés dont la présence était légitimée par l'occupation d'emplois sans qualification et que les habitats réservés (foyers, garnis) rendaient invisibles, avec un statut à part. Cette représentation pèse encore sans doute dans les réactions des employeurs avec la tendance à assimiler le manque de qualification à l'origine ethnique et à considérer qu'ils limitent les risques pour leurs entreprises en évitant l'emploi des jeunes d'origine immigrée, sans véritable évaluation de leurs compétences. Alors que leur réussite scolaire est un phénomène croissant qui marque une évolution incontestable avec l'accès à des emplois qualifiés et à des statuts professionnels divers, il reste de nombreux secteurs d'activité peu ouverts aux candidats d'origine immigrée capables de postuler pour les emplois correspondants ; cela a pour effet de limiter la mobilité sociale pour les nouvelles générations issues de l'immigration.

■ Le second facteur est relatif à la mémoire de la guerre d'Algérie qui a laissé des séquelles profondes dans une partie de la population française et exerce encore sans doute une influence sou-

** CRESI, Roanne, chercheur associé à Economie & Humanisme.*



terrain dans nombre de manifestations larvées de rejet, entraînant en retour des réactions exacerbées face à ces attitudes.

■ Le troisième facteur, sans doute le plus important, est consécutif au développement de la pratique de la religion islamique qui a renforcé le soupçon pesant sur des comportements jugés incompatibles avec les valeurs sociales collectivement partagées ; la peur du communautarisme, qui taraude la société française, projette d'une manière fantasmée sur les adeptes de l'Islam l'image de personnes incapables de fonctionner en harmonie avec un modèle basé sur la liberté et la promotion individuelles. Cette vision négative d'une population, perçue comme formant un bloc homogène et régie par un mode de vie particulier, se cristallise sur les habitants des grandes cités périphériques où se trouve rassemblée la grande majorité de la population immigrée.

Diverses études récentes abordent la question des discriminations sous ses différentes manifestations ; il est utile d'en rendre compte non seulement pour les éclairages apportés à travers les réalités observées et analysées, mais aussi pour en tirer des enseignements utiles dans la lutte contre de telles pratiques.

Les discriminations : lieux et pratiques

L'accès à l'entreprise représente encore le blocage le plus important pour les jeunes d'origine immigrée ; comme le font observer les auteurs d'une étude sur le sujet, « les discriminations s'exercent au seuil plutôt qu'au sein de l'entreprise » (1) soulignant ainsi les difficultés d'embauche rencontrées. Dans nombre de cas observés, en effet, ces difficultés ne se limitent pas uniquement à des contraintes liées à leurs profils ou à leurs parcours professionnels ; si les manques de qualification et d'expérience professionnelle constituent sans conteste des critères objectifs qui servent à départager les candidats, il n'en reste pas moins que d'autres modes de sélection spécifiques s'ajoutent parallèlement à ces exigences de base. Il s'agit de traits liés à une identité (patronyme, apparence physique), à une résidence (quartier à mauvaise réputation) et plus généralement à une appartenance à un groupe social, les jeunes des cités, dont les comportements sont *a priori* jugés incompatibles avec le mode de fonctionnement des collectifs de travail et en opposition avec les exigences de la clientèle.

Ces fortes réticences opposées par les employeurs ne sont pas sans influence sur les pratiques, en matière d'insertion professionnelle, des médiateurs des services publics et sur les conduites des candidats à l'emploi eux-mêmes consistant à éviter les entreprises réputées, à tort ou non, hostiles à l'emploi des jeunes d'origine immigrée. Il résulte de cette situation que ces jeunes se retrouvent massivement représentés dans les filières d'insertion sans réel débouché et fort peu dans celles qui mènent le plus sûrement à des

(1) Observation reprise d'une enquête conjointe de l'INED et de l'INSEE de 1992 portant sur la mobilité géographique et l'insertion sociale par les auteurs d'une étude récente : **Mouna Viprey** et **Luc Deroche**, « Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances », *Migrations Études* n° 94, mai-juillet 2000.



emplois directs, comme par exemple dans les formations en alternance. Il n'existe pas d'évaluation globale de l'ampleur des discriminations à l'emploi, car il s'agit d'un phénomène diffus difficile à mesurer, mais il est probable que son impact est important si l'on se base sur les obstacles rencontrés par les opérateurs de terrain chargés de l'aide à l'emploi des jeunes.

Les pouvoirs publics ont encouragé de nombreuses actions visant notamment à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en facilitant les médiations vers le monde du travail, en particulier par le parrainage, et à faire reculer les manifestations de xénophobie et de racisme dans les entreprises. Une publication récente consacrée à ce sujet (2) rend compte de ces différentes actions et réunit des contributions diverses qui éclairent sous différents angles les situations vécues et les initiatives prises par les acteurs de terrain confrontés directement à ces contraintes. L'ouvrage aborde aussi la question des emplois de proximité, qui constituent une alternative dans certains quartiers d'habitation frappés par un chômage important des jeunes.

Ces approches, qui constatent le fait discriminatoire et suggèrent des actions pour en réduire les effets, ont pour limites de manquer de perspective en se situant dans une problématique où les entreprises ne feraient que reproduire ces mécanismes de sélection en matière de recrutement, sans considération de l'évolution de leurs stratégies, ni de contraintes liées à l'évolution de la demande sur le marché du travail. Les facteurs qui jouent en faveur de l'emploi des jeunes d'origine immigrée peuvent ainsi se révéler déterminants du point de vue des intérêts de l'entreprise ; c'est le cas par exemple des implantations dans des zones résidentielles à composante multi-ethnique où la préoccupation de satisfaire une clientèle diversifiée devient un axe de développement des activités des entreprises. Le poids démographique des jeunes d'origine immigrée ayant suivi des formations qualifiées et arrivant sur le marché du travail devenant de plus en plus important, les entreprises des secteurs d'activité où les contraintes de recrutement se révéleront les plus fortes devront nécessairement en tenir compte dans leurs pratiques de recrutement.

L'autre dimension absente dans ces analyses est la part d'initiative et d'esprit d'entreprise des jeunes d'origine immigrée dans ce contexte d'accès difficile à l'entreprise ; comme dans tout contrat, l'emploi met en scène des partenaires qui ne sont certes pas placés sur un plan d'égalité, mais où la position du candidat à l'emploi ne se résume pas à celle de victime passive sans prise sur son destin. Ainsi s'explique la réticence à postuler à certains emplois en raison des conditions de travail et de rémunération jugées non satisfaisantes ou parce que les postes proposés ne correspondent pas à la qualification obtenue ; les désajustements entre l'offre et la demande d'emploi s'appliquent aussi aux jeunes d'origine immigrée.

(2) **Mustapha Bourmmani**
(dir.), *Les discriminations à l'emploi. L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 2001.



Un « communautarisme » contraint

Les entreprises ne sont pas les seuls lieux où s'observent des pratiques discriminatoires ; celles-ci sont courantes aussi en matière d'accès au logement en raison des préventions particulières des bailleurs à l'égard des personnes d'origine immigrée considérées comme une population « à risques » ; cette perception résulte de l'évolution constatée dans les grandes cités d'habitation où se concentre la population d'origine immigrée.

On doit faire un constat d'échec de la mixité sociale dans ces quartiers, avec le départ progressif des familles les mieux intégrées sur les plans professionnel et social. Les autres, moins pourvues en ressources, sont demeurées captives en quelque sorte dans cet habitat et comme assignées à résidence, faute d'une capacité à réaliser un quelconque projet de promotion sociale par la migration résidentielle à l'exemple des classes moyennes. Il en a résulté un processus de dégradation de l'habitat et des règles de vie collective que certains auteurs analysent comme la résultante de nouveaux modes d'organisation basés sur des logiques sociales parallèles (3). L'économie informelle, qui a pris une importance croissante dans certains îlots de ces quartiers, est l'un des moteurs de cette évolution, mais cette dérive est aussi facilitée par les comportements déviants d'une partie des jeunes que cet habitat de relégation enferme dans des conduites sans issue.

Contrairement à une idée reçue, des modes d'intégration collectifs qui auraient les apparences d'un communautarisme réactivé ne font sans doute que refléter les aspirations à une reconnaissance identitaire. La faible mobilité résidentielle ne fait qu'ajouter aux problèmes d'accès à l'emploi comme le relève, à la suite de nombreux autres constats, une étude récente (4) qui analyse les difficultés particulières rencontrées par les jeunes d'origine immigrée dans ce domaine ; ils sont en effet perçus comme une catégorie de locataires à risques élevés, non seulement en raison de leurs ressources financières insuffisantes, mais aussi à cause des comportements qui leur sont imputés du simple fait de leur origine.

Selon les constats les plus fréquents observés par l'exploitation des appels reçus dans huit départements depuis la mise en place de la plate-forme nationale d'appel, dite de lutte contre les discriminations raciales (5), les discriminations selon l'origine des personnes concernent, outre l'emploi et le logement, les rapports avec diverses institutions et lieux de loisirs touchant à la vie quotidienne (6). Mais dans ce domaine aussi, les outils institutionnels nécessaires pour faire reculer ces phénomènes ne peuvent suffire dans la durée ; d'autres médiations ouvrant des canaux de dialogue s'avèrent indispensables pour éradiquer les sources de tension accumulées.

Rachid Benattig

(3) **Jean-Paul Gourevitch**, *L'Économie informelle. De la faillite de l'État à l'explosion des trafics*, Le Pré aux clercs, Essai, 2002.

(4) **Annie Maguer et Jacques Barou**, « Les difficultés d'accès ou de maintien dans un logement des jeunes immigrés ou issus de l'immigration. Identification des discriminations », *Migrations Études* n°105, février 2002.

(5) **Catherine Gorgeon, Marie-Dominique Amaouche, Etienne Audebrand et Bernard Barilero**, « La mise en œuvre locale du 114. Étude qualitative », *Migrations Études* n° 99, mai-juin 2001.

(6) Le « testing » permettant d'établir une attitude discriminatoire dans des établissements de loisirs vient d'être déclaré légal par la Cour de cassation (11 juin 2002).

Démocratie et développement des territoires

SOLIDARITÉ RÉGIONALE ET CRÉATION D'ENTREPRISES

par Annie Daugas-Sinda*

La création d'entreprise, de mouvement naturel résultant du renouvellement et de l'adaptation du système productif, est devenue un enjeu économique, social et culturel. Selon l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), chaque entreprise nouvellement créée réalise en moyenne, à partir de trois ans d'activité, un chiffre d'affaires de l'ordre de 2.5 MF pour une valeur ajoutée d'environ 600 KF et un investissement productif annuel de 90 KF (1). La pérennité de l'entreprise est donc au cœur des préoccupations. En France, cinq ans après sa création, une entreprise sur deux n'existe plus sous sa forme initiale (2). Dans ce contexte, les initiatives prises par le réseau d'économie solidaire du Nord - Pas de Calais méritent examen.

Le Nord - Pas de Calais est une région qui subit, dès les années 1970, l'effondrement de la sidérurgie, du charbon et du textile, laissant sans emploi des milliers de travailleurs peu formés. Le paternalisme très puissant, le refus du patronat de diversifier l'économie et le faible niveau de qualification ont abouti à une situation difficile : la région est la dernière en France pour le taux de création d'entreprise par habitant (3). Cette situation constitue l'élément déclencheur de l'émergence du Réseau d'économie solidaire. Né il y a 15 ans, il regroupe diverses associations et entreprises qui veulent réagir pour trouver des solutions et prendre en main leur devenir, avec deux axes principaux : le financement par l'épargne solidaire et l'accompagnement de la création d'entreprises, source d'emplois (4).

Un Groupement pour favoriser les projets

La création d'emplois stables dépend, en grande part, de la création d'entités économiques nouvelles. Le Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels, GIEPP, naît de cette idée : permettre à ceux qui ont un projet réalisable de le concrétiser (5). Créé en 1985, le GIEPP a pour objectif de favoriser la création d'entreprises en aidant l'entrepreneur à mûrir son projet par le biais d'une mise en contact avec des partenaires. En contrepartie, celui-ci s'engage à réserver au minimum 50 % de sa capacité d'embauche à des personnes en difficulté. Le groupement intervient donc en appui dès le montage du projet : pour la réalisation de l'étude de marché, la recherche de financements... Il assure le suivi du développement et de la pérennisation de l'entreprise avec l'aide d'un « parrain » bénévole (6), pendant trois à cinq ans, période critique lors de laquelle se joue la survie de l'entreprise. Son rôle est de surveiller les résultats de

* Docteur en Sciences de Gestion, Chargée de cours à l'Université de Nice Sophia-Antipolis

(1) « Rapport annuel 1997 : Éléments pour une politique de l'emploi ».

(2) Il faut toutefois préciser que 10 % des entreprises nouvelles sont en moyenne créées dans les 5 ans, ce qui porte le taux de continuité à 58 %.

(3) En 1999, le taux des créations, par habitant est 2,6 % en Nord - Pas de Calais. C'est le taux de création par habitant le plus bas de France, le taux au niveau national est de 4,4%. Sources INED pour la population par région et APCE (mars 2000) pour le nombre des créations par région.

(4) Le travail, en même temps qu'une insertion professionnelle, représente une socialisation et répond à un besoin de communication et de lien social.

(5) Le GIEPP est financé à parts égales par les collectivités locales, l'Union Européenne (programme Now et Horizons) et l'État. Il emploie sept salariés. Chaque création d'emploi coûte environ 15 000 €.

(6) Bien souvent cadre à la retraite ou même ancien chef d'entreprise.



l'entreprise, d'apporter ses conseils, ses compétences et son expérience. Il peut partager son tissu de relations et être un gage de sérieux vis à vis des tiers.

L'objectif est plus que d'aider à la création, il est de garantir la pérennité des entreprises soutenues. L'analyse des résultats des actions mises en œuvre dans d'autres pays prouve qu'il est intéressant d'accompagner les entreprises naissantes pour leur donner confiance, leur apporter un soutien et leur permettre de devenir des acteurs de premier plan sur la scène économique. Ainsi 70 % des PME qui ont fait appel au conseil ou à l'accompagnement (expert, parrain, tuteur...) sont toujours en activité cinq ans après avoir été créées, contre 58 % (taux de continuité) pour les autres.

Création et solidarité : des outils financiers

Même si la problématique du développement de la jeune entreprise ne se limite pas à son financement, celui-ci n'en reste pas moins un élément majeur et déterminant. Le GIEPP développe donc des outils financiers pour faciliter la création des entreprises. L'efficacité de son soutien dépend de la combinaison d'une ingénierie technique et financière adaptée aux spécificités locales. Aux principales sources de financement, fonds propres apportés par les fondateurs et leur entourage proche, subventions, endettement bancaire et ouverture du capital à des investisseurs, sont associées des problématiques très différentes.

En France, seulement 22 % des créateurs ont bénéficié d'un prêt bancaire en 1997. Les banquiers n'aiment pas le risque ; lorsqu'ils financent un projet en démarrage, ce n'est le plus souvent qu'à la hauteur de l'apport personnel du créateur. Le problème est de trouver un dispositif à même de consolider cet apport voire de pallier la déficience des banques. En 1991, l'association Autonomie et Solidarité est donc créée, spécialisée dans les placements à risque (7), agréée par la Commission des Opérations de Bourse (8), qui investit dans le capital des entreprises en création ou en développement et prête de l'argent en apport au compte courant. Cette société anonyme coopérative à capital variable a vocation de prendre des participations minoritaires dans des sociétés en création ou récentes et en développement, économiquement viables, qui s'engagent à offrir une partie significative des emplois qu'elles prévoient de créer, sous forme de CDI, à des personnes en situation difficile au regard de l'emploi. Ces prises de participation se réalisent grâce aux souscriptions des épargnants d'Autonomie et Solidarité et s'effectuent dans des entreprises à forte plus value sociale qui œuvrent pour un développement durable.

Depuis sa fondation, Autonomie et Solidarité est intervenue dans 112 sociétés, en capital et en compte courant, pour un investissement global supérieur à 15 millions de francs (9). Son

(7) Régie par les lois du 24 juillet 1867 sur les sociétés en son titre III, n°47-1775 du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération et n°66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

(8) Avis du 18 février 1991.

(9) Elle participe, en moyenne, à hauteur de 150 KF au capital des entreprises qu'elle soutient, et ce jusqu'à 33%, de façon, notamment, à ne pas constituer une minorité de blocage. Conjointement, elle peut intervenir en compte courant (150 KF en moyenne) à un taux d'intérêt de 7%.

action a contribué à créer et pérenniser plus de 1300 emplois avec un taux de réussite de l'ordre de 70 % (10). Elle a obtenu le label FINANSOL en 1997, organisme extérieur et indépendant, qui reconnaît la bonne utilisation de l'épargne confiée : garantie de transparence, d'éthique et de solidarité. Il faut noter aussi l'effet de levier provoqué par l'appui d'Autonomie et Solidarité qui crédibilise le projet de création et permet le déblocage de prêts bancaires ou de primes. Mais l'aide d'Autonomie et Solidarité va au-delà du financier puisque chaque projet de création bénéficie systématiquement d'un « parrain » bénévole, pour une durée de cinq ans. Ce travail d'accompagnement permet une meilleure réussite des projets de créations avec une mortalité plus faible de l'ordre de 16 % (11).

Afin d'améliorer ce dispositif et pour compléter les capacités de collecte de l'épargne régionale et de soutien financier à des projets de création, la Caisse Solidaire du Nord - Pas de Calais, société anonyme coopérative de crédit affiliée au Crédit Coopératif, a ouvert en septembre 1997 à Roubaix. Son objectif est de mobiliser une épargne différente, dont l'affectation est choisie lors de la souscription. Elle se situe en aval des structures d'appui au montage des dossiers et se positionne uniquement sur la fonction de financement.

Enfin, les entreprises ainsi créées se sont constituées en réseau au sein d'une association, « Les Alteractives », et autour d'une charte qui permet d'assurer la cohésion de l'ensemble. La démarche s'inscrit dans le cadre d'entreprises « citoyennes » qui partagent la même éthique : intégrer la dimension sociale dans la conduite de leurs affaires.

Un réseau d'entreprises solidaires

Aujourd'hui, les « Alteractives » regroupent plus de 40 entreprises pour qui la responsabilité sociale est une valeur fondatrice et centrale, employant de 400 à 450 personnes, réalisant des chiffres d'affaires de 600 KF à 25 MF, avec des formes juridiques variées (SA, SA coopérative, SARL, SARL à capital variable, Association, Société Civile d'Exploitation Agricole). Les objectifs des entreprises « Alteractives » sont d'allier efficacité économique et solidarité, en privilégiant les rapports humains à l'intérieur de l'entreprise et d'appliquer au quotidien des valeurs de solidarité. En effet, chacune s'engage à respecter une charte qui reflète ces valeurs (12).

La recherche du profit pour ce type d'entreprise constitue un moyen, et non une fin, pour parvenir à des objectifs à la fois sociaux et économiques. Comme l'exprime Sylvie Friocourt, PDG de KFB et présidente des « Alteractives », « La vocation de KFB n'est pas de faire du social, nous ne sommes pas une entreprise

(10) Sources : *L'Actionneur*, n°15, Janvier 2002 ; Entretien avec **Anne-Laure Federici**, Chargée de mission GIEPP.

(11) **B. Libert**, *La création d'activité : une voie pour l'insertion*, Les cahiers Racine, Paris, 1999.

(12) La charte des Alteractives :

- 1 - Réserver au minimum 25 % de nos capacités d'embauche pour des personnes particulièrement défavorisées face à l'emploi.
- 2 - Privilégier, dans le cadre des activités de l'entreprise, toutes les méthodes et techniques qui permettent de préserver l'environnement.
- 3 - Sécuriser et stabiliser l'emploi en privilégiant les contrats d'embauche à durée indéterminée.
- 4 - Développer, dans le respect de la personne, les principes de solidarité entre les hommes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.
- 5 - Créer les conditions d'évolution du personnel et de son implication dans la marche de l'entreprise en assurant un suivi individuel, une montée en qualification, une véritable concertation et une participation aux résultats de l'entreprise.
- 6 - Participer et coopérer au développement d'un mouvement collectif, solidaire et transparent, dont l'objectif est la création d'entreprises « Alteractives ».
- 7 - Verser 1 % de la masse salariale à un fonds commun qui, avec la collaboration effective des salariés, pourra proposer des actions à caractère social et culturel.



d'insertion. Notre souci est de faire des affaires, mais tout en jouant un rôle au niveau social... Nous menons une réflexion sur l'aménagement du temps de travail. Nos salariées doivent assurer leur rôle de mère et il faut leur en donner les moyens. » Ainsi, les avancées sociales sont évidentes chez KFB. Avant la mise en application des « 35 heures », le temps de travail était de 36 h 30 avec une « pause-café » d'une demi-heure. Une formation à la gestion de l'entreprise a été organisée pour rendre compréhensibles la lecture du bilan et les décisions d'investissement. Sur le plan personnel, les salariés bénéficient d'un accompagnement pour l'accès au logement ou à des prêts pour lesquels KFB négocie avec les banquiers.

En fait, le GIEPP et les entreprises du Réseau d'économie solidaire défendent une éthique très forte et prônent une gestion des ressources humaines adaptée aux besoins des salariés avec le souci d'intégrer la dimension sociale dans la conduite de leurs affaires.

La création d'emplois durables n'est semble-t-il possible que s'il y a, au niveau local, une forte mobilisation et une forte synergie entre les différents intervenants qui influencent la création d'entreprises (13). Ces projets, qui se réclament de l'économie solidaire, constituent de vastes réseaux : réseaux d'épargnants, d'entreprises financées grâce à cette épargne, de parrains qui seront des interlocuteurs privilégiés des créateurs. La société de capital risque, Autonomie et Solidarité, travaille donc en partenariat avec les structures qui ont pour objet l'aide à la création d'entreprise, la lutte contre le chômage et l'exclusion, et les entreprises qui ont un objectif de développement durable autour de résultats économiques autant que sociaux.

Le réseau d'économie solidaire de la région Nord - Pas de Calais s'inscrit dans une dynamique nationale et européenne. Il est le seul à avoir développé sa démarche avec une approche globale pour assurer la pérennité des projets de créations d'entreprises, autour des trois facettes : recherche de créateurs d'entreprises, formation et intégration des personnes en difficulté et utilisation d'outils financiers solidaires. D'autres expériences existent autour, par exemple, de la mobilisation de l'épargne locale avec les réseaux des CIGALE, ou l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), ou les Clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE), mais n'ont pas cette approche multidimensionnelle du problème.

Annie Daugas-Sinda

(13) Cf. **A. Joyal**, « Facteurs de succès et d'échecs des entreprises alternatives », in **C. Fourcade** (dir.) *Petites entreprises et développement local*, Éditions Eska, Paris, 1991.

Monde pluriel et civilisation solidaire

L'URGENCE DE LA RENCONTRE

par **Éric Baye** *

Depuis 2001-2002, Economie & Humanisme structure ses divers travaux et actions autour de trois « axes de développement », distincts et fortement liés, auxquels correspondent les trois rubriques de la revue.

Les objectifs et le contenu de ces trois axes pluriannuels sont exposés tour à tour (1).

Des objectifs

À travers cet axe, Economie & Humanisme voudrait contribuer à reconnaître les différences qui caractérisent les sociétés humaines, en cherchant les moyens de tendre à une civilisation planétaire pacifique. Celle-ci doit se construire sur la base de la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, travail, éducation, santé, liberté d'expression) et de la pratique du dialogue entre peuples de cultures et de religions différentes.

Cet axe se structure autour de convictions fortes : mise en place de procédures de décision qui respectent et enrichissent la démocratie ; reconnaissance de chacun(e) pour l'œuvre qu'il (elle) accomplit et sa participation à l'aventure commune ; défense du principe d'un État modeste, animateur d'un bien commun vivant, se déversant sur les collectivités locales, et celui d'une société des nations soucieuse de diplomatie préventive, attachée à la résolution des conflits avant même qu'ils n'éclatent.

Des pratiques professionnelles de recherches, d'études, de publications, de formations, de conseil et d'animation peuvent nourrir la capacité d'E & H à vivre un rapport permanent à la réalité par une perception directe des besoins, des enjeux, des contradictions des sociétés humaines. Ces pratiques répondent à des demandes d'organismes français, étrangers et multilatéraux (institutions publiques et privées).

Trois chantiers principaux

Sont en cours actuellement :

- La promotion du dialogue sur les valeurs, entre sociétés civiles européennes et asiatiques, en particulier japonaise.
- La lutte contre les discriminations, ethniques et religieuses, à l'embauche et sur les lieux de travail en Europe et au Japon
- Un soutien bien compris à un développement durable des territoires et à la construction réaliste d'une gouvernance urbaine

*Chargé d'études, à
Économie
& Humanisme
responsable de
l'animation de l'axe
Monde pluriel et
civilisation solidaire.*

(1) L'axe « Le défi de vivre ensemble » a été présenté dans le numéro 360, de mars 2002, p. 84-87.
L'axe « Démocratie et développement des territoires » sera présenté dans le numéro 362, d'octobre 2002.



dans les pays du Nord comme du Sud, d'une civilisation urbaine où les populations puissent construire leurs identités citadines tout en se nourrissant de la diversité de leurs racines.

Ces pratiques passent par l'assistance aux acteurs de la coopération internationale, par des recommandations de nature politique aux institutions confrontées aux réalités des flux migratoires, par la participation à des projets opérationnels (infrastructures urbaines, études d'impact sociales et environnementales...), par des prises de position dans le débat public, nourries par la réflexion éthique : meilleure maîtrise des flux financiers internationaux ; coopération centrée sur les besoins fondamentaux des populations les plus défavorisées ; efforts de régulation de la production et des échanges...

Le développement de l'axe « Monde Pluriel et Civilisation Solidaire » invite E & H à élargir un réseau de partenaires en mesure d'appuyer et de relayer son action, notamment en Europe, en Asie et sur le continent américain. Il exige enfin des allers-retours permanents entre le global et le local, et donc un travail constant auprès des acteurs dans des territoires de l'Hexagone : Région Rhône-Alpes, Île-de-France, Pays de Montbéliard, etc. Les relations qu'entretient E & H avec la Chine et le Japon sont particulièrement significatives des perspectives actuelles de l'axe.

La voie chinoise d'Economie & Humanisme

Economie & Humanisme nourrit une curiosité fidèle à l'égard de la Chine Populaire. En 1978 et 1982, deux voyages d'études étaient organisés dans un pays à peine sorti de la révolution culturelle. En 1986, la revue lui consacrait un numéro. Depuis, l'association y a co-organisé plusieurs voyages de découverte. Parallèlement, E & H est régulièrement sollicitée (Ministères français, Banque mondiale, sociétés d'ingénierie...) pour des prestations d'études, de recherche, d'organisations de séminaires professionnels, touchant au problème du développement urbain : villes de Mandchourie et du delta du Yangtse, Chongqing, Beijing... A travers ces interventions, nous participons à l'engouement économique que suscite la Chine en Occident, entretenu par une croissance peu affectée par le séisme financier de 1997. A ce titre, E & H est interpellée : notre conviction qu'il faut construire aujourd'hui une civilisation planétaire, de manière partagée, exclut d'ignorer la Chine, et l'Asie en général.

Cette exigence s'avère d'autant plus nécessaire que la Chine est vilipendée par les défenseurs des droits de l'homme et les environnementalistes : barrage des Trois Gorges, Fleuve Jaune, déforestation... Elle est suspectée de pratiques douteuses en matière d'utilisation de la main d'œuvre, soupçonnée régulièrement d'hégémonisme, et en même temps elle attire pour des raisons



où l'économique, le culturel, le politique, les fantasmes de l'exotisme, s'entremêlent souvent. La défense des valeurs portées par E & H rend indispensable de réfléchir à notre rapport d'Occidentaux au monde chinois (2).

L'exigence est donc d'apprendre à ouvrir les yeux, en s'accompagnant des Chinois eux-mêmes et en s'assurant de leur confiance, sur les multiples avatars de la civilisation urbaine chinoise – émergence de classes moyennes et de nouveaux modes de vie, précarité de l'emploi, propriété privée des logements, déplacements de populations, métamorphoses des centres-villes et rejets des pauvres en périphérie, etc. – dans un pays où l'urbanisation devient une pierre angulaire des politiques de développement. Elle implique de s'intéresser à l'exemple que donnent au reste du monde l'économisme et l'affairisme forcené, pratiqués depuis 1986, qui tendent à dominer dans les grandes cités chinoises. Elle invite enfin à enrichir la réflexion humaniste sur l'avenir de nos sociétés de cette extraordinaire mémoire collective de l'un des plus vieux pays du monde, sachant que la roue de l'histoire le conduira probablement bientôt à renouer davantage avec son passé, à relativiser la foi dans le marché, comme il l'a fait hier par rapport à la planification centralisée.

Dans cette perspective de moyen terme, E & H, en recherchant les partenariats locaux français, européens, et bien sûr chinois, doit accompagner le renouvellement des politiques de coopération touchant les zones urbaines que les organismes nationaux partagent de plus en plus avec d'autres : Banques de développement, Bureau pour la Coopération et l'Aide au Développement de la Commission européenne, collectivités régionales et locales... Certaines de ces institutions, en forte recherche de légitimité, tendent à ne voir dans la coopération avec la Chine qu'un outil d'accompagnement aux exportations et aux investissements directs, voire une affaire financière à risque d'insolvabilité faible. Incitons par conséquent, sans naïveté, à des choix qui tiennent compte autant que possible du sort de ceux qui payent là bas les dégâts du boom économique : sans travail, travailleurs migrants, expropriés, victimes de la pollution atmosphérique... Surtout, en prenant soin de ménager la sensibilité chinoise, sachons, en cultivant patience et perspicacité, anticiper l'émergence progressive d'une société civile plus structurée, avec les exigences d'un mieux vivre exprimées autrement que par des comportements opportunistes et égoïstes ou par des violences sporadiques.

Un pont à construire entre l'Europe et le Japon

De même que la Chine, le Japon suscite depuis longtemps l'intérêt d'E & H : étude, voyages, organisation de séminaires et accueil de délégations... Au delà de ces initiatives, l'utopie d'E&H

(2) Compte tenu de la connaissance accumulée depuis vingt ans par E & H sur les villes d'Extrême-Orient, s'en dispenser serait une faute.



est de promouvoir une dimension supérieure des relations avec une société souvent mal comprise, ou ignorée de l'Europe, exposée, comme les nôtres, au risque de repli sur soi et de nationalisme. Encouragée par la Commission européenne, par la Fondation pour le Progrès de l'Homme, par la Fondation du Japon, notre association a opiniâtement cherché à créer les conditions d'un dialogue euro-japonais sur les valeurs, à travers des préoccupations sociales et économiques (3). Il s'agissait de stimuler ainsi un échange sur des problèmes partagés : vie dans l'entreprise (séminaire de Lyon, 1997), promotion de l'économie sociale (séminaire de Tôkyô, 1999). Il s'agira de la lutte contre les discriminations dans le séminaire de Valencia, prévu en 2003.

De l'alliance entre les sociétés civiles européenne et japonaise doit pouvoir naître un nouvel équilibre, qui complète les relations d'affaires ou les relations universitaires, scientifiques et médicales déjà nombreuses, et qui enrichisse aussi les relations internationales entre tous les continents. Aller ainsi à la rencontre de l'ambiguïté nipponne, prise dans le dilemme du rapport entre l'Asie et l'Occident, revient à contribuer au dialogue entre les Européens et l'Extrême-Orient. Ce dialogue s'élargira demain aux sociétés civiles de Corée, de la Chine ou du Viêt-nam. S'engager sur cette voie revient évidemment à chercher la difficulté, à admettre la remise en question de nos visions du monde pour les rendre plus ouvertes et éviter les ornières d'un occidentalisme généreux, hérité des Lumières, mais sourd aux valeurs d'autres civilisations : c'est le sens même de l'ambition affichée par l'axe « Monde Pluriel et Civilisation Solidaire ».

La route est longue et caillouteuse ; il faudra donc être tenace. E & H ne la fera pas seule. Au Japon, nous devons renforcer notre fidèle partenariat avec le PARC (4), mais aussi élargir nos contacts : les mouvements de consommateurs, les *think thanks*, les universitaires, les collectivités locales... Nous continuerons à multiplier les occasions de renforcer notre légitimité à défendre cette utopie euro-japonaise, à travers des initiatives cadrées et conduites professionnellement : autour des questions urbaines, de la gestion des risques naturels, des solidarités sociales à développer en marge du marché, de l'aide aux pays tiers... En Europe, nous devons aller à la rencontre du désir ardent de nos amis à « apprendre » le Japon, tel celui exprimé par nos amis espagnols, ou encore la Commission européenne. En d'autres termes, nous saisirons toutes les opportunités d'échanges, de contacts avec ce peuple japonais, si différent et si extraordinaire à la fois, avec nos voisins si proches et si méconnus. Nos sociétés héritières de grandes cultures, vieillissantes et à la prospérité ô combien précaire, ont un destin somme toute comparable. Elles ont besoin d'audace, pour elles-mêmes comme pour les autres.

(3) Cf. le dossier *le désarroi des Samourais. Vie économique et société au Japon.*

Économie & Humanisme n° 349, juillet 1999.

Éric Baye

(4) Pacific Asia Resource Centre.

ESPRIT

Juin 2002

France, Europe : la tentation du populisme

Le vote français rejoint par le contexte européen

Qu'est-ce que la nationalité française ?

La fin de l'exception allemande



*Marc Lazar,
Christophe Leonzi,
Nicolas Levrat,
Daniel Lindenberg,
Michel Marian,
Olivier Mongin,
Jean-Claude Monod,
Joël Roman,
Claude Weber,
Heinrich August Winkler*

L'après-11 septembre, VII

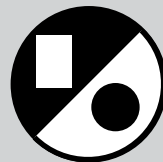
Ronald Dworkin

Le droit, le sujet et la norme sociale

Stéphane Breton

☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr

documents



Le livre du trimestre

Jean-Baptiste de Foucauld
Les 3 cultures
du développement humain

Page 98

Parutions récentes

Page 99

Le livre du trimestre

LES 3 CULTURES

DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

par **Jean-Baptiste de Foucauld**
Paris, Editions Odile Jacob 2002, 382 p.

On se souvient du précédent ouvrage de Jean-Baptiste de Foucauld paru en 1995 et intitulé *Une société en quête de sens*. Il analysait la crise en cours sous la triple forme d'une crise de l'emploi, d'une crise du lien social et d'une crise du sens. Dans ce nouveau livre, l'ancien commissaire général du Plan s'efforce de creuser la question du sens en précisant que le combat pour le sens est d'abord une lutte contre le

chaos, la barbarie et la violence inutile, puis en démocratie la recherche des finalités authentiques du développement. On voit à quel point cela rejoint l'objet social de l'Association Economie & Humanisme et cela souligne l'attention que nous devons apporter au contenu de cet ouvrage.

Pour l'auteur, la culture du développement humain est triple. Trois mots la résumant : résistance, régulation, utopie. Résistance contre les non-sens de notre société, à commencer par la non satisfaction des besoins fondamentaux définis d'une façon que ne renierait pas Lebrét comme besoins à la fois matériels, relationnels et spirituels. Régulation par mise en place de règles du jeu adaptées à la situation du pays et à la promotion d'un ensemble de réformes que l'ancien commissaire général du Plan et actuel président du club « Convictions » détaille longuement au chapitre huit du livre sous le titre : les règles du jeu du nouveau contrat de société. Utopie centrée sur la promesse démocratique, tant il est vrai que « la démocratie est inachevée », selon le beau titre d'un livre récent de Pierre Rosanvallon. « Un projet de développement durable, équitable et solidaire axé sur le développement



matériel, relationnel et spirituel de chacun, exigera un travail simultané de ces trois cultures politiques que sont la résistance, la régulation et l'utopie » (p.159).

J'avais naguère critiqué l'expression de « pensée unique » qui me paraissait beaucoup trop réductrice de la diversité des discours généralement visés par là. La formule de « pensée borgne » qu'utilise Jean-

Baptiste de Foucauld me paraît beaucoup plus pertinente. Elle met l'accent sur les trois regards qu'il faut désormais porter sur les problèmes auxquels nous sommes affrontés au niveau local, national, européen ou mondial. Pour la lutte contre l'exclusion, pour la flexibilité de l'emploi, pour les retraites, les services publics, la gestion du temps, l'organisation de l'Europe ou la dette du Tiers Monde, aucune solution juste ne peut être trouvée sans la convergence de ces trois regards. Ceci nous fournit une grille de lecture très féconde et aux applications multiples.

Le mérite de l'ouvrage ne se limite pas à l'intelligence des analyses socio-économiques ni à la subtilité des réflexions philosophiques. Il concerne nos engagements et nos comportements. On lira avec attention le chapitre cinquième intitulé « abondance solidaire, abondance frugale » qui montre bien qu'il s'agit d'interroger nos modes de vie actuels dans le sens d'une nouvelle éthique du consommateur. Cela prend place dans le cadre d'un développement humain durable et solidaire.

Hugues Puel

« voir »

Lutte contre les discriminations

Les acteurs de terrain, structures d'insertion, intermédiaires de l'emploi, acteurs publics, partenaires sociaux se plaignent souvent de ne pas disposer de supports d'échange et de sensibilisation pour engager des débats et des formations sur la lutte contre les discriminations raciales. En voici.

Sites WEB

Signalons la mise en ligne du très beau site Web du Groupe d'Études et de Lutte contre les Discriminations (**GELD**, Paris) : www.le114.com. Voir aussi le site de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (**ADRI**) www.adri.fr. Les trois spots promotionnels de la campagne française de lutte contre les discriminations raciales réalisés par **Éric Rochant** (Agence BBDO, 2002) "*L'entretien de recrutement*", "*La discothèque*" et "*L'appartement*" sont eux téléchargeables directement à partir du site du GELD. Autant de supports facilement accessibles à ceux qui souhaitent engager des actions utiles de débat dans la société sur le racisme et les discriminations.

Films

"*Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin*", long métrage de **Yamina Benguigui** (1998) offre sans doute le meilleur portrait, aujourd'hui, de l'histoire des travailleurs immigrés maghrébins. "*Réflexion faite*", court métrage d'**Albin Voulfow**, (production Olympio avec Economie & Humanisme, 2000) propose un ensemble de courtes saynètes à destination d'actions de formation sur la ques-

tion de l'accès à l'emploi. Il est disponible au FASILD et dans de nombreuses Missions Locales, ou à Economie & Humanisme, www.economie-humanisme.org.

"*Pas d'histoires ! Douze regards sur le racisme au quotidien*", tourné par différents auteurs français (**V. Lindon, P. Boujenah, V. Dupeyron**,..., 2001) permet de disposer d'un autre ensemble de courts métrages de sensibilisation pour tout public. On peut commander sur le Web : www.cine3mondes.com, catalogue vidéo.

Cyril Kretzschmar

« lire »

Société

Marc CARL

L'écologie humaniste.

Gagner en partageant

Éditions des Écrivains, Paris, 2001,
137 p.

Cet ouvrage présente les différents débats qui animent l'écologie humaniste. Marc Carl, écologiste de la première heure, expose sa vision de l'écologie : une écologie réaliste centrée autour des préoccupations de l'homme. Le début de l'exposé s'attache à retracer l'historique du mouvement. La suite énonce les positions et les pistes de réflexion de l'écologie humaniste. Volontiers opposé au libéralisme, l'auteur dénonce la course effrénée aux nouvelles technologies et la corruption. Il souhaite une maîtrise des progrès scientifiques, la constitution d'entreprises citoyennes, l'accès pour tous au savoir et une protection de la *Gaia Mater* ou terre-mère comme espace de développement de tout système vivant. Le terme grec de Gaia suggère un système évolutif où participent



et inter-agissent toutes les structures vivantes terrestres. Marc Carl se fait le chantre d'un projet écologique qui toucherait tous les rouages de la société : un pari ambitieux.

Alexandra Barjon

Dominique DESSERTINE,
Bernard MARADAN
**L'âge d'or des patronages
(1919-1939). La socialisation
de l'enfance par les loisirs.**

*Paris, Ministère de la justice, 2001,
235 p.*

Cet ouvrage est issu d'une recherche de deux jeunes historiens pour le Ministère des Affaires sociales. Il analyse la politique sociale en faveur de la jeunesse dans l'agglomération lyonnaise entre les deux guerres. On y voit la vitalité des paroisses catholiques avec leurs jeunes vicaires animant des patronages, tandis que l'école laïque n'est pas, non plus, en manque d'initiatives dans ce domaine. C'est aussi sur le terrain de la compétition que se créent des sociétés de gymnastique et des équipes sportives, les catholiques en faisant plutôt une préparation militaire, les associations laïques d'inspiration pacifiste mettant l'accent sur le culte du corps et le sport féminin. Les colonies de vacances se développent également des deux côtés, les catholiques étant plutôt soutenus financièrement par les caisses d'allocations familiales, les laïques par les municipalités de gauche. S'affrontent deux cultures concurrentes mais intégratrices et qui, en fin de période, tendent à la rencontre, notamment avec le succès du cinéma et la recherche de nouveaux partenaires pour les compétitions sportives. L'offre éducative hors école proposée aux familles pendant l'entre-deux guerres est donc importante. La culture « jeunes » n'est pas encore advenue. L'ouvrage est passionnant.

Hugues Puel

Marc BESSIN (dir.)
**Autopsie du Service militaire.
1965-2001**

*Editions Autrement, collection
« Mémoires », Paris, 2002, 205 p.*

Quatorze historiens, sociologues, écrivains, journalistes, professeurs, se penchent sur cette institution. Que sont devenues les « vertus » attribuées au service militaire : brassage social et géographique, apprentissage de la discipline, fonction éducative ? Elles ne sont bien souvent que des mythes : le brassage social est limité par le grand nombre d'exemptions, la « convivialité » des chambrées ne brise pas l'individualisme. L'autorité est mal perçue. Les auteurs mentionnent un élément positif, la lutte contre l'illettrisme, mais qui ne concerne qu'une faible part du contingent.

Tous les témoignages soulignent les conséquences négatives qu'entraîne le service militaire : interruption ou perturbation des études (malgré les sursis), coupure dans la vie professionnelle, incidences sur la vie de famille. Ces éléments conduisent les auteurs à considérer que le service militaire, « impôt du sang » devenu « impôt du temps » était anachronique. Ceci explique que sa disparition n'ait entraîné que peu de réactions.

Roger Guilhot

Denis PELLETIER
**La crise catholique. Religion,
société, politique en France
(1965-1978)**

Paris, Payot, 2002, 321 p.

La période 1965-1978 est considérée comme une crise fondatrice pour l'Église catholique en France. Sa composante est triple : « La crise du magistère romain au moment où Vatican II a pourtant parié sur sa capacité à se faire entendre par ses contemporains, la remise en cause de la figure du prêtre dont le rôle fut histori-



quement central pour enraciner le catholicisme dans la société, le déclin du militantisme d'Action catholique par lequel l'Église avait répondu à son exclusion du champ politique par la République laïcisatrice » (p.12). L'étude de ces trois événements constituent la première partie de l'ouvrage intitulée « la nouvelle donne ». La seconde partie analyse « le moment gauchiste », c'est-à-dire toutes les initiatives audacieuses des catholiques pendant la période. L'engagement à gauche des catholiques n'est pas entièrement nouveau, mais il est encouragé aussi bien par la conjoncture politique (le Congrès d'Épinay de 1971, avec le nouveau parti socialiste) que par la lettre de Paul VI au cardinal Roy en 1971, qui reconnaît que le socialisme peut être compatible avec la foi et par la reconnaissance par les évêques français de la légitimité du pluralisme politique en 1972. Ces chapitres sont très évocateurs pour les militants d'Économie et Humanisme qui ont vécu les années soixante-dix. La troisième partie s'intitule « fin de partie ». Elle prouve que la remise en ordre que constitue le pontificat de Jean-Paul II était, au moins en France, largement avancée avant 1978. Cet ouvrage est tiré d'une thèse d'habilitation en histoire qui s'intitulait « les belles années de crise de l'Église catholique » ; cela dit bien la nature de cette crise. L'historien du mouvement Économie & Humanisme met ici, une fois encore, un talent, fait de sympathie intelligente et de distance critique, au service d'un objet de recherche qui devrait intéresser un public très divers.

Hugues Puel

International

François Xavier Verschave
L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola
Agone, Marseille, 2001, 224 p.

Poursuivant son œuvre de dénonciation du néo-colonialisme en Afrique, l'auteur s'attache ici aux implications françaises dans les guerres de l'été 1997 et de l'année 1999 au Congo-Brazza, notamment à travers la société ELF. Celle-ci en Angola a également financé les deux mouvements de libération en conflit sur ce terrain en fonction de leur contrôle sur les zones d'exploitation. Une grande société française aide les Africains à s'entretuer pendant que les principales banques françaises reçoivent les dépôts des riches Africains dans leurs filiales à Monaco. Ainsi vont les affaires. Au palmarès de l'opacité financière, la Russie et Israël sont en bonne place. On n'en a pas fini avec les paradis fiscaux. Voici des éléments de dossier en vue de la révision de notre gouvernance mondiale.

Hugues Puel

Économie

Yann DUCHESNE
France S.A.

Paris, Éditions du Seuil, 2002, 210 p.

Yann Duchesne, directeur général de McKinsey en France, identifie sans état d'âme l'économie de marché et la société de marché. Voici France SA. Le Parlement, c'est la société des actionnaires. Le gouvernement, c'est le conseil d'administration. La Justice, c'est le comité d'éthique et toutes les entreprises françaises sont les filiales de cette étrange société. Des syndicats, des associations, des mouvements sociaux, des valeurs culturelles, il n'est pas fait mention. L'ouvrage est alerte et se lit aisément. Mais la réflexion est vraiment trop courte, trop superficielle, ignorante des débats de fond sur la mesure des performances économiques et reposant sur une confusion inadmissible entre le marché et la société.

Hugues Puel



Jean-Pierre ORFEUIL
**Stratégies de localisation. Ménages
et services dans l'espace urbain**

Documentation française

coll. « *Le point sur* »

Paris 2000 - 75 p.

Les spécialistes des transports s'intéressent au domaine, encore peu exploré, des localisations des ménages et des services. L'auteur souligne l'aspect social et les contraintes économiques des choix de localisation en insistant sur l'importance du logement et le désir d'accéder à la copropriété. Beaucoup d'activités humaines développent des stratégies de localisation : habitat, mais aussi services liés aux ménages (banques, hôtels, agences de voyages ou immobilières, etc.), entreprises, commerces (grandes surfaces). Ceux-ci constituent le premier motif de déplacement motorisé, et ce dans tout l'espace urbain, y compris dans les zones d'aménagement concerté. Les préoccupations environnementales plaident donc pour des visions plus ouvertes des formes du développement urbain. Les orientations prises par d'autres pays peuvent inciter à un retour à des zones urbaines plus compactes afin de limiter la production de déchets et de rejets. Un livre d'expert : texte, références et nombreux tableaux offrent les données essentielles sur le sujet.

Raymond Buchalin

Philippe LEDOUBLE
**Des cadres dans la mondialisation.
De la guerre économique
à une économie de paix**

*Desclée de Brouwer, Paris, 2002,
201 p.*

C'est le dernier congrès Mouvement chrétien des Cadres et Dirigeants, tenu à Lille en 2001, qui a fourni la matière de ce volume. Au sein d'une mondialisation acceptée, il n'est pas question de s'installer dans

une logique de guerre, mais de lui assigner une finalité humaine et pacifique. L'ouvrage a pour but de relater comment des acteurs socio-économiques s'inscrivent dans un parcours qui vise cette finalité. On ne s'étonnera donc pas de trouver de nombreux témoignages à l'appui de la recherche d'autres pratiques économiques pour aboutir à une économie nouvelle. Celle-ci se manifeste par des décisions humainement significatives dans un monde chahuté par les restructurations, où existent néanmoins des marges de liberté insoupçonnées pour qui veut bien s'en emparer. Cette forme de résistance est certes difficile quand les logiques financières déterminent une vision à court terme du capitalisme actuel. Les débats du MCC montrent qu'au sein d'une mondialisation marquée par la prégnance de l'économie libérale, des hommes et des femmes témoignent d'une volonté active de construire une économie de paix. L'objectif de ces rencontres ne consiste pas à élaborer des théories, même si cette économie nouvelle s'apparente fort à l'économie sociale et solidaire qui n'est pas mentionnée ici. Tous contribuent à la quête de l'économie humaine chère à E.H.

Guy Bottinelli

Éthique

Denis DUPRÉ (dir.)
Éthique et capitalisme

Éd. Economica, Paris, 2002, 230 p.

L'ouvrage réunit des personnalités d'horizons très divers, historien, philosophe, théologien, économiste..., rassemblés autour de la quête éthique, qui fonde le principe d'humanité.

Pour Bernard Perret, il est plus important de limiter le pouvoir de l'argent que de chercher à le moraliser. On assiste en effet à une monétarisation de l'échange social qui favorise les occasions de corruption.



En appelant à distinguer légalité et légitimité, Gérard Verna propose de classer les différentes actions possibles dans une société. Entre les activités normales et les activités criminelles (illégitimes et illégales) existe une zone de flou où l'on trouve des violences légales (comme exporter des déchets toxiques) et des activités informelles (où la légitimité prime sur la légalité). Le regard théologique que porte Denis Muller est orienté par la notion biblique de libération (celle des Hébreux fuyant la domination égyptienne) qui conduit à lier liberté et justice. L'auteur distingue entre la logique capitaliste, basée sur l'insatiabilité, et l'esprit du capitalisme, qui implique une certaine autocritique sur le processus d'accumulation inique. L'originalité de la contribution d'Hugues Puel sur l'éthique dans le monde du travail est de proposer trois angles d'observation. Sous le signe de l'immoralité, c'est le rapport d'exploitation qui domine. Sous le signe de la nécessité, le monde du travail est façonné par un certain sentiment de fatalité. Curieusement, c'est peut-être l'incertitude qui laisse ouverts des espaces de liberté. Yvon Pesqueux remarque que les entreprises sont devenues le lieu où s'édicent des valeurs. Patrice Meyer-Bisch s'interroge sur les moyens de contraindre les circuits économiques à prendre en compte toutes les dimensions de la richesse créée par les entreprises. Ce livre très dense pose des balises et ouvre des chenaux pour dégager l'éthique du formalisme et l'aventurer sur des chemins de liberté.

Guy Bottinelli

Paul HUOT-PLEUROUX (dir.)
**Responsabilité, citoyenneté
 et charité. Actes du Xème Colloque
 de la Fondation Jean-Rhodain
 (Lourdes, 25-28 octobre 2000)**

Paris, Cerf, 2001, 242 p.

Transcription exhaustive d'un colloque, cet ouvrage est remarquable, moins par l'originalité des propos, que par le fait qu'un organisme de charité de l'Eglise catholique, le Secours Catholique, aborde le thème de la citoyenneté. On ne lit pas que la doctrine sociale de l'Eglise aurait la réponse aux questions actuelles ni que les communautés chrétiennes seraient des lieux exemplaires de convivialité. Non ! Mais chacun rappelle comment il œuvre à la prise de responsabilité individuelle et collective dans la vie des quartiers, des entreprises, des communes... La charité ne se situe pas à la marge de nos sociétés pour en corriger les bavures, mais au cœur de l'engagement indispensable de chacun pour les autres, sans lequel il n'y aurait plus de communauté humaine et, pour les chrétiens, plus de trace d'un Dieu d'amour dans notre monde.

Georges Decourt

PENSEZ à vous abonner !

(cochez votre choix)

- Nom : _____
- _____
- Prénom : _____
- _____
- Adresse : _____
- _____
- _____
- Commune : _____
- Code Postal : _____
- Pays : _____
- Date : _____
- Signature :

DÉSIRE UN ABONNEMENT

(4 numéros par an)

● ABONNEMENT 1 AN

France : 44 €

CEE : 50 € Hors CEE : 49 €

● ABONNEMENT 2 ANS

France : 80 €

CEE : 92 € Hors CEE : 90 €

RÈGLEMENT :

- Paiement comptant joint au bulletin,
 oui non
ou
- sur présentation d'une facture,
 oui non
(si oui, nombre d'exemplaires...)

RÈGLEMENT À L'ORDRE DE :

Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont
69372 Lyon cedex 08 France
Contact - Fatima Harbouche
Tél. 33 (0)4 72 71 66 66
Télécopie 33(0)4 78 69 86 96
courriel : ehlyon@economie-humanisme.org
web : <http://www.economie-humanisme.org>

DERNIERS DOSSIERS

1997

N° 342 : Villes d'Europe, développement économique, environnement : l'heure de l'industrie ? *

N° 343 : Sociétés d'Asie du Sud : comment vivre ensemble ? *

1998

N° 344 : La coopération Europe-Amérique latine : proximité, altérité, complications */**

H.S. 6 : Le pari de l'emploi pour tous, un risque à partager

N° 345 : Demain le droit d'asile : de nouvelles frontières

N° 346 : Santiago, Lyon, Montréal : partenaires pour le développement urbain **

N° 347 : Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?

1999

N° 348 : Être cadre dans une économie mondialisée

N° 349 : Le désarroi des samourais : vie économique et société au Japon

N° 350 : Le développement local, une dynamique internationale

N° 351 : RMI : la fraternité sous conditions ?

2000

N° 352 : Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe *

N° 353 : Emploi et discrimination raciale : le dégel ? **

N° 354 : L'utopie d'une économie de changement social

N° 355 : Vie associative et démocratie : éloge de la fragilité

2001

N° 356 : Intégration sociale et solidarité internationale : quelles convergences ?

N° 357 : De l'insouciance à la responsabilité. Quel pouvoir pour les consommateurs ?

H.S. 8 : Entrepreneurs et salariés. Les coopératives d'activités

N° 358 : Crise mondiale de la pêche. Un test pour le développement durable

N° 359 : Déplacements et transports publics. Un avenir pour la ville

2002

N° 360 : Développement durable, développement de l'homme ?

Disponible en version : anglaise */ espagnole **. Les revues épuisées peuvent être obtenues en photocopie au prix de 0,15 € la page, plus envoi.



LIBRAIRIES

dépositaires de la revue

03 Moulins

LIBRAIRIE LES JURANDES

51 rue des Couteliers

07 Privas

LIBRAIRIE LAFONTAINE

4 place de l'Hôtel de Ville

13 Aix-en-Provence

LIBRAIRIE DE PROVENCE

31 cours Mirabeau

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

12 A rue Nazareth

SILOË LE BAPTISTÈRE

13 rue Portalis

13 Marseille

LIBRAIRIE PAÏDOS

54 cours Julien (6e)

SAINT-PAUL SILOË

47 bd Paul Peytral (6e)

25 Besançon

CAMPONOVO

50 Grande Rue

25 Montbéliard

L'ESPACE SILOË

5 place St Martin

26 Romans

LIBRAIRIE LA MANUFACTURE

Place Maurice Faure

26 Valence

LA PROCURE PEUPLE LIBRE

2 rue Emile Augier

27 Evreux

UNIVERS DU LIVRE

34 rue du Docteur Oursel

31 Colomiers

LIBRAIRIE LA PRÉFACE

35 allée de Rouergue

31 Toulouse

LA PROCURE CHEMIN NEUF

33 rue Croix Baragnon

34 Montpellier

LIBRAIRIE SCRUPULE

26 rue du Faubourg Figuerolles

SAURAMPES ET CIE

Le Triangle

35 Rennes

LA PROCURE MATINALE

9 rue Bertrand

38 Grenoble

LIBRAIRIE NOTRE DAME

2 rue Lafayette

LE SQUARE

2 place. du Docteur Léon Martin

38 Vienne

LUCIOLES

(Œil de la lettre)

13 place du Palais

42 Firminy

PRÉFACE

8 avenue de la Gare

42 Saint-Etienne

LIBRAIRIE

BLANDINE BLANC

19 rue Pierre Berard

LIBRAIRIE

CULTURE ET FOI

20 rue Berthelot

44 Nantes

SILOË L.I.S.

2 bis rue Georges Clémenceau

VENT D'OUEST

(Œil de la lettre)

5 place Bon Pasteur

46 Figeac

LE LIVRE EN FÊTE

27 rue Orthabadiat

49 Angers

LIBRAIRIE CONTACT

3 rue de Lepneveu

50 Saint Lo

PLANET ®

Route de Baudre

Centre Commercial Intermarché

51 Reims

LA PROCURE LARGERON

13 rue Carnot

59 Lille

LIBRAIRIE

LE FURET DU NORD

11 place Général de Gaulle

63 Clermont-Ferrand

LA PROCURE LA TREILLE

1 place de la Treille

69 Lyon

LIBRAIRIE DECITRE

6 place Bellecour (2e)

LIBRAIRIE LA PROCURE-LÉO

9 rue Henri IV (2e)

LIBRAIRIE

DES NOUVEAUTÉS

(Œil de la lettre)

26 place Bellecour (2e)

LIBRAIRIE SAINT-PAUL

8 place Bellecour (2e)

72 Le Mans

SILOË LIBRAIRIE

38 bis pl. des Comtes du Maine

75 Paris

TIERS MYTHE

21 rue Cujas (5e)

LA PROCURE

3 rue de Mézières (6e)

81 Dourgne

SILOË SAINT-BENOÎT

Abbaye d'En-Calcat

85 La Roche-sur-Yon

SILOË

58 rue Joffre

87 Limoges

LIBRAIRIE PETIT

3 place Denis Dussoubs

88 St Dié-des-Vosges

LIBRAIRIE LE NEUF

15 rue d'Alsace

90 Belfort

LES AMIS DU 18

Faubourg de Montbéliard

91 Corbeil-Essones

LES YEUX OUVERTS

6 chemin des Bas-Vignons

CH Genève

LIBRAIRIE DU BOULEVARD

(SILOË)

34 rue de Carouge

*Association,
éditrice de la Revue*

Economie & Humanisme

Conseil d'Administration :

Eric Baye, Olivier Brachet,
Anne Brémaud, Luc Champagne,
Jean Clément, Denis Clerc,
Geneviève Decrop, Paul Loubet,
Hugues Puel, Gérard Sarazin,
Eric Sottas, François Tricard,
Jean-Laurent Valois,
Jean Vidaud.

Délégué général :

Cyril Kretzschmar.

*Le dossier
de ce numéro
a été élaboré
en partenariat
avec :*



**FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL
ET DE RÉADAPTATION SOCIALE**

76 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 PARIS



**SUD-ARDÈCHE
INSERTION**

1 place de l'Église - 07700 BOURG-SAINT-ANDÉOL



**INSTITUT RÉGIONAL
UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE**

49 cours Fauriel - 42050 SAINT-ÉTIENNE



**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DU TERRITOIRE DE BELFORT**

MIFE, 1 place de l'Europe - 90000 BELFORT



**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES
ET D'INSERTION DANS LE RHÔNE**

40 Grande Rue de Vaise - 69009 LYON



Vente au numéro :
11,50 €

Commande franco de port :
France : 12,50 €
CEE : 13,50 €
Hors CEE : 13 €